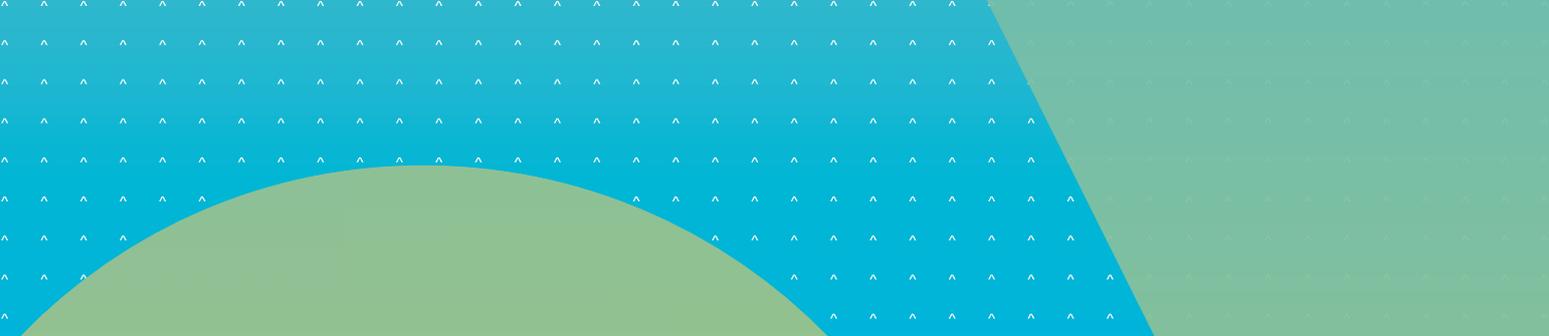


# Rapport Annuel Environnement 2021



# NOS ACTIVITÉS



## AÉROSPATIAL

Offrir des vols plus écoresponsables, connectés et sûrs ; concevoir des satellites pour communiquer et observer la planète.

### AÉRONAUTIQUE

- Avionique de vol
- Systèmes électriques
- Expérience passager
- Simulation et formation

### ESPACE

- Télécommunications
- Observation de la Terre
- Infrastructures orbitales et systèmes de transport
- Navigation par satellite
- Exploration

### LEVIERS DE CROISSANCE

- Reprise progressive du trafic aérien à la suite de l'épidémie de Covid-19.
- Malgré les incertitudes sur la trajectoire de la reprise, la croissance à long terme du trafic aérien mondial n'est pas remise en cause.
- Forte demande de connectivité et recherche accrue d'efficacité opérationnelle et environnementale.
- Une offre spatiale unique qui répond aux nouveaux besoins de communication et d'observation.
- Le spatial militaire devient une priorité pour de nombreux pays.

N°3 MONDIAL

Avionique commerciale

N°2 MONDIAL

Satellites civils



**28 %**  
du chiffre d'affaires du Groupe\*

**4 463 M€**  
**+ 6,1 %** vs. 2020

Marge d'EBIT : **4,5 %**



## DÉFENSE & SÉCURITÉ

Aider les États, les forces armées et les organisations à mieux se protéger et à assurer la sécurité des citoyens et des infrastructures.

- Radars, sonars et systèmes optroniques
- Réseaux de communications sécurisés au cœur des solutions de combat collaboratif
- Réseaux et systèmes d'infrastructure
- Solutions de cyberdéfense et systèmes d'informations critiques
- Gestion du trafic aérien

### LEVIERS DE CROISSANCE

- Un nouveau contexte géopolitique amenant la plupart des forces armées à revoir leurs besoins à moyen et long termes.
- Une numérisation rapide des forces armées.
- Une demande croissante pour des solutions de cybersécurité.
- Les solutions digitales prennent une place croissante dans les plateformes.

N°2 MONDIAL

Communications militaires

N°1 EUROPÉEN

Électronique de défense



**54 %**  
du chiffre d'affaires du Groupe\*

**8 633 M€**  
**+ 5,7 %** vs. 2020

Marge d'EBIT : **12,9 %**



## IDENTITÉ ET SÉCURITÉ NUMÉRIQUES

Créer de la confiance dans un monde connecté.

- Services bancaires et de paiement
- Protection du cloud et gestion de licence logicielle
- Solutions d'identité et biométrie
- Solutions d'authentification des utilisateurs et des appareils auprès des réseaux mobiles
- Solutions d'analyse de données et Internet des Objets

### LEVIERS DE CROISSANCE

- Des marchés en forte croissance (protection des données, objets connectés, biométrie, etc.).
- Plus de 1 000 milliards d'objets connectés prévus en 2035.
- Dématérialisation croissante dans le cloud : besoins de solutions d'authentification et en protection des données.
- Une offre très complémentaire des autres activités du Groupe.
- Accélération de la croissance « digitale » portée par la crise sanitaire et les besoins accrus de connectivité et de sans contact.

N°1 MONDIAL

Protection des données

N°1 MONDIAL

Cartes de paiement et cartes SIM



**19 %**  
du chiffre d'affaires du Groupe\*

**2 995 M€**  
**+ 2 %** vs. 2020

Marge d'EBIT : **11,9 %**

## TRANSPORT

Activité en cours de cession

Superviser et contrôler efficacement les réseaux de transport.

- Systèmes de signalisation et régulation ferroviaire
- Systèmes de communication
- Solutions de billetterie
- Cybersécurité

### LEVIERS DE CROISSANCE

- 60 % de la population mondiale sera urbaine en 2030 (ONU-Habitat).
- Tendance forte vers des solutions de transports plus automatisées, voire autonomes.
- Plans de relance nationaux très orientés « mobilité verte » à la suite de la crise sanitaire.

N°2 MONDIAL

Signalisation et supervision ferroviaires



**1 665 M€**  
**+ 2,4 %** vs. 2020

Marge d'EBIT : **7,5 %**

\*Comme annoncé le 4 août 2021, suite à l'entrée en négociations exclusives avec Hitachi Rail pour la cession de l'activité « Systèmes de Transport Terrestre », le secteur opérationnel Transport est traité comme « activité en cours de cession » (norme IFRS 5) et donc non pris en compte dans cet indicateur.

# NOTRE MODÈLE D'AFFAIRES

## GRANDES TENDANCES

CROISSANCE EXPONENTIELLE DES DONNÉES PRODUITES



CROISSANCE ET URBANISATION DE LA POPULATION MONDIALE



TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET URGENCE CLIMATIQUE



CONNECTIVITÉ MOBILE ET MULTIPLICATION DES CYBER MENACES



AUGMENTATION DE L'IMPACT DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE



COMPÉTITION MONDIALE POUR LES TALENTS

## NOS RESSOURCES



### RESSOURCES INTELLECTUELLES

**1 027 M€** de R&D autofinancée.  
Un portefeuille de **plus de 22 000** brevets.  
Les activités techniques du Groupe, de la recherche à l'ingénierie, concernent **plus de 30 000** personnes.



### RESSOURCES HUMAINES

**80 995** salariés.  
Plus de **31 000** salariés et anciens salariés actionnaires.  
**7 747 M€** de masse salariale.  
**12 heures** de formation en moyenne par collaborateur dans l'année.  
**94 %** de contrats à temps plein.  
**98 %** de contrats à durée indéterminée.



### RESSOURCES ENVIRONNEMENTALES

Déploiement de la **stratégie pour un futur bas-carbone** alignée sur la trajectoire 1,5 °C de l'Accord de Paris pour les émissions opérationnelles. Adhésion aux principes et recommandations de la **Task Force on Climate-related Financial Disclosures** (TCFD).  
Annonce de l'objectif de s'inscrire dans la certification SBTi.



### RESSOURCES SOCIÉTALES

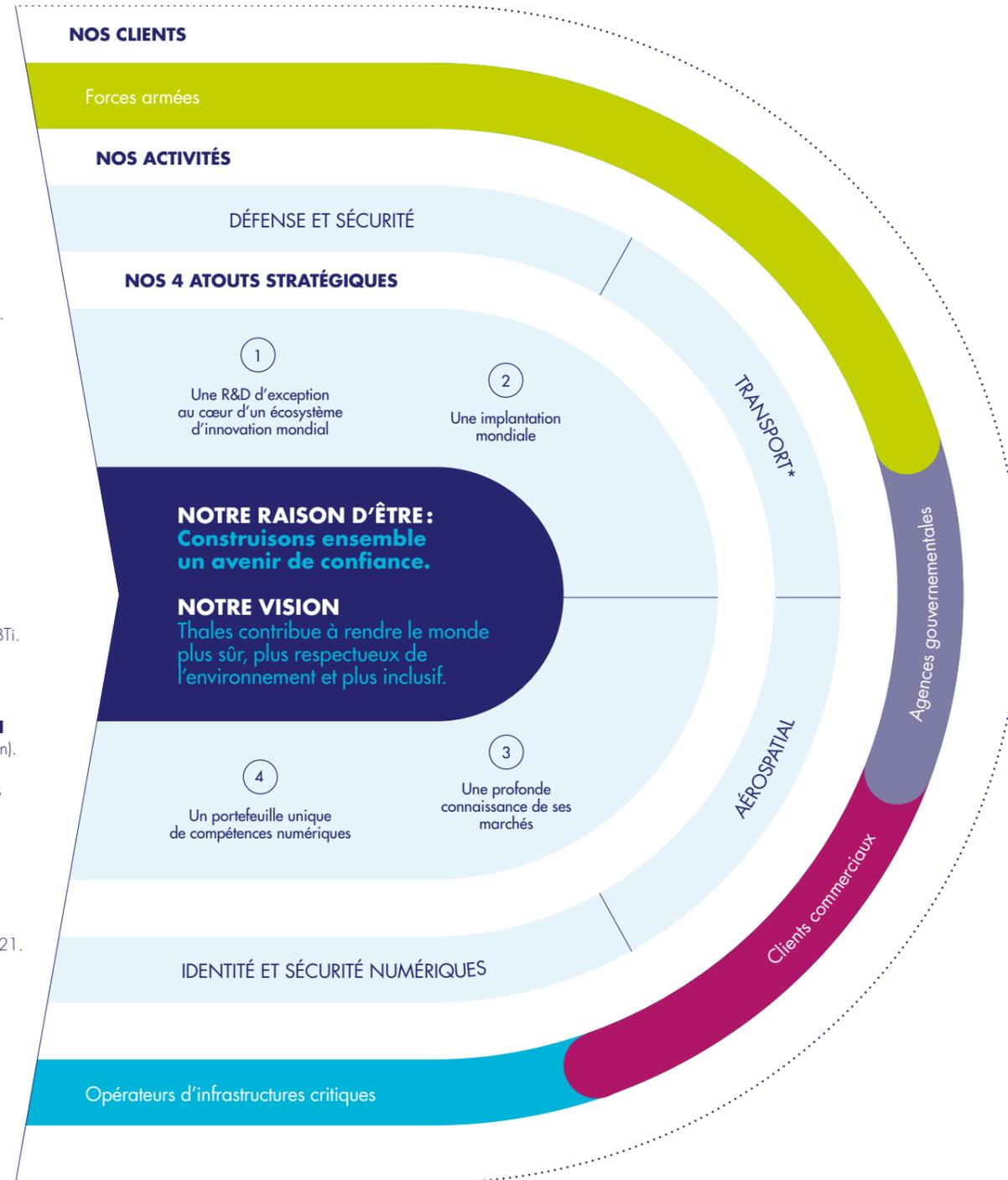
Une politique éthique affirmée : certification **ISO 37001** obtenue en 2021 (système de management anticorruption). Des achats représentant **46 %** du chiffre d'affaires. Renouvellement du label « Relations Fournisseurs et Achats Responsables » en 2021.  
**14 projets** de mécénat soutenus par *Thales Solidarity* dans **8 pays**.



### RESSOURCES FINANCIÈRES

Un endettement très réduit : **795 M€** au 31 décembre 2021.  
Une génération pérenne de *free-cash flow* opérationnel.  
Un profil de crédit très solide (BBB+ S&P, A2 Moody's).

\*Comme annoncé le 4 août 2021, suite à l'entrée en négociations exclusives avec Hitachi Rail pour la cession de l'activité « Systèmes de Transport Terrestre », le secteur opérationnel Transport est traité comme « activité en cours de cession » (norme IFRS 5) et donc non pris en compte dans cet indicateur.



## VALEUR CRÉÉE



### VALEUR INTELLECTUELLE

Près de **400 brevets déposés** en 2021 dont 25 % dans les technologies clés numériques.  
**6,3 %\*** du chiffre d'affaires investis en R&D autofinancée. Thales identifié comme le **1<sup>er</sup> acteur européen** en matière de recherche dans le domaine de la physique par la revue *Nature*.



### VALEUR HUMAINE

**10 338** recrutements en 2021 dont **33 %** de femmes.  
**3 %** de taux d'absentéisme dans le monde.  
**50 %** de femmes au Conseil d'administration.  
**3<sup>ème</sup> entreprise préférée des ingénieurs** (Universum France 2021).



### VALEUR ENVIRONNEMENTALE

**Baisse de 36 %** des émissions opérationnelles de CO<sub>2</sub> en valeur absolue depuis 2018 (scopes 1 & 2 et scope 3 « voyages d'affaires »).  
**32 %** d'électricité d'origine renouvelable (+5 pts par rapport à 2020).  
**84 %** des nouveaux développements intègrent une démarche complète ou partielle d'éco-conception (cible 100 % en 2023).  
**70 %** des déchets non dangereux sont recyclés (+15 pts par rapport à 2018).



### VALEUR SOCIÉTALE

**73 %** des achats réalisés auprès de fournisseurs européens dont **37 %** auprès de fournisseurs en France.  
**244 M€\*** d'impôts soit un taux effectif d'imposition de 17,3 %.  
**Près de 30 M€** investis dans des Fonds solidaires par plus de 20 000 salariés épargnants (2<sup>ème</sup> acteur français en valeur).  
**100 %** des collaborateurs concernés par la campagne 2021 ont été formés à la lutte contre la corruption.  
**Plus de 1,7 M€** collectés via le dispositif MicroDon en 5 ans.



### VALEUR FINANCIÈRE

**21\*** grandes commandes d'un montant unitaire supérieur à **100 M€**.  
Forte hausse du chiffre d'affaires.  
Un *free cash-flow* opérationnel supérieur à **2,5 Mds€**.  
Une marge d'EBIT à 2 chiffres.

# UNE VALEUR PARTAGÉE AVEC NOS PARTIES PRENANTES

Le modèle de croissance rentable de Thales s'appuie sur des valeurs partagées. La réussite économique du Groupe génère des bénéfices pour la société dans son ensemble. Le partage de la valeur s'incarne aussi bien financièrement que, plus largement, dans la contribution du Groupe aux Objectifs de Développement Durable de l'ONU. —

## FAITS MARQUANTS 2021

CHIFFRE D'AFFAIRES 2021  
**16 192 M€\***

- Les résultats annuels 2021 de Thales enregistrent un très fort rebond, démontrant à nouveau la résilience de notre *business model* et la pertinence des choix stratégiques – technologiques et industriels – mis en œuvre.

COLLABORATEURS  
RÉMUNÉRATIONS EN 2021  
**7 747 M€**

- Le Groupe a déployé sa 11<sup>ème</sup> offre d'achat d'actions Thales à ses collaborateurs en novembre 2021. 600 000 actions ont ainsi été proposées aux salariés dans 36 pays, avec une décote de 20 % sur le prix d'achat et un abondement d'une action offerte pour 4 actions achetées (dans la limite de 10 actions offertes). Cette offre a rencontré un succès considérable, puisqu'elle a été largement sur-souscrite par plus de 21 300 collaborateurs.

FOURNISSEURS  
ACHATS 2021  
**8 171 M€**

- Avec plus de 17 000 fournisseurs à travers le monde, Thales contribue au développement économique des pays où il est implanté, dont une part importante de PME et d'ETI. En 2021, Thales a acheté pour plus de 2 milliards d'euros de produits et services auprès de 4 000 PME et ETI en France.

ÉTATS  
IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS 2021  
**244 M€\***

- Thales acquitte des impôts, taxes, et droits significatifs dans de nombreux pays. Le Groupe applique avec rigueur les règles fiscales et veille à être en conformité avec les réglementations locales et internationales. Le taux effectif d'impôt sur les bénéfices est de 17,3 %. Ce taux intègre des changements de règles fiscales en Italie et au Royaume-Uni qui ont généré des produits exceptionnels d'impôts. Corrigé de ces éléments exceptionnels, le taux effectif d'imposition aurait été de 20,6 %.

ACTIONNAIRES  
DIVIDENDES VERSÉS EN 2021  
**417 M€**

- Le 2 mars 2022, le Conseil d'administration a décidé de proposer aux actionnaires, qui seront convoqués en assemblée générale le 11 mai 2022, la distribution d'un dividende de 2,56 € par action au titre de l'exercice 2021.

R&D AUTOFINANCÉE  
EN 2021  
**1 027 M€\***

- Les activités techniques du Groupe, de la recherche à l'ingénierie, concernent plus de 30 000 personnes. Sur le périmètre restreint de la R&D, facteur essentiel de compétitivité, Thales a dépensé 1 027 M€ en R&D autofinancée en 2021, soit 6,3 % de son chiffre d'affaires.

\* Comme annoncé le 4 août 2021, suite à l'entrée en négociations exclusives avec Hitachi Rail pour la cession de l'activité « Systèmes de Transport Terrestre », le secteur opérationnel Transport est traité comme « activité en cours de cession » (norme IFRS 5) et donc non pris en compte dans le calcul de cet indicateur.

# NOTRE CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

## 4 OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE PRIORITAIRES

| ODD   | ENJEUX   | RÉALISATIONS   |
|---|--|--|
|  <p>9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE</p>                            | <ul style="list-style-type: none"> <li>Renforcer nos investissements R&amp;D et nos partenariats avec les sphères privée et publique.</li> <li>Être un acteur clé de l'industrie durable.</li> <li>Développer les savoir-faire et encourager la capacité d'innovation de nos partenaires et d'autres acteurs de la société civile.</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Plus de 40 % des collaborateurs du Groupe occupent des fonctions liées à la R&amp;D.</li> <li>En 2021, Thales a consacré 1 027 M€ en R&amp;D autofinancée.</li> <li>87 % des collaborateurs travaillent sur un site certifié ISO 14001 (management environnemental) et 82 % travaillent sur un site ISO 45001 (santé et sécurité au travail).</li> </ul>  |
|  <p>13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES</p> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Diminuer notre empreinte environnementale, ainsi que celle de nos clients.</li> <li>Accélérer nos actions et définir des objectifs plus ambitieux pour le climat.</li> <li>Participer à contenir le réchauffement climatique à +1,5 °C en 2050, conformément à l'Accord de Paris.</li> <li>Analyser pour anticiper les conséquences du réchauffement climatique sur nos marchés.</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Les satellites d'observation de la Terre, réalisés sous maîtrise d'œuvre par Thales Alenia Space, apportent aux scientifiques et aux décideurs des données essentielles pour la surveillance de l'environnement.</li> <li>En 2021, Thales a renforcé ses engagements concernant la réduction de ses émissions opérationnelles. Le Groupe vise à présent une réduction de 50 % à l'horizon 2030, le « net zéro » à l'horizon 2040.</li> <li>En 2021, Thales a obtenu la note A-, niveau « Leadership » du CDP (anciennement « Carbon Disclosure Project »).</li> </ul>   |
|  <p>5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES</p>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Favoriser la diversité et l'inclusion dans l'ensemble du Groupe.</li> <li>Développer les meilleures pratiques en matière de carrières et de recrutements féminins.</li> <li>Lutter contre les clichés, les stéréotypes et le sexisme.</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>En 2021, les femmes représentent 33 % des recrutements dans le monde et 27 % de l'effectif mondial du Groupe.</li> <li>Avec 50 % de femmes au Conseil d'administration et 20 % au Comité exécutif, Thales présente l'un des plus forts taux de mixité des entreprises de son secteur au niveau mondial.</li> <li>En 2021, Thales s'est doté d'un Index d'égalité femmes-hommes pour le monde entier, afin d'apprécier la situation comparée des femmes et des hommes dans les entreprises du Groupe comptant plus de 250 salariés.</li> <li>En 2021, 18,9 % des postes à responsabilités les plus élevés sont occupés par des femmes (objectif de 20 % en 2023).</li> </ul> |
|  <p>16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES</p>                         | <ul style="list-style-type: none"> <li>Combattre la corruption, placer les droits de l'Homme au cœur de notre chaîne de valeur.</li> <li>Soutenir la mise en place d'institutions résilientes et transparentes.</li> <li>Permettre à tous de disposer d'une identité juridique, élément essentiel pour exercer sa citoyenneté.</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Les activités de défense et de sécurité de Thales contribuent au développement des institutions. La paix constitue un préalable indispensable à toute ambition de développement durable.</li> <li>Avec plus de 200 programmes d'identité à travers le monde, Thales aide les États à attribuer à leurs citoyens une preuve d'identité sûre et facile à déployer, condition indispensable pour exercer ses droits.</li> </ul>  |

# 1. UNE POLITIQUE DE RESPONSABILITÉ D'ENTREPRISE AU SERVICE D'UNE PERFORMANCE ÉCONOMIQUE DURABLE

Depuis plus de vingt ans, Thales déploie de façon proactive une politique affirmée en matière de responsabilité d'entreprise fondée sur les standards internationaux les plus élevés. Celle-ci est d'ailleurs illustrée désormais par la raison d'être que l'entreprise a adoptée en 2020 : « *Construisons ensemble un avenir de confiance* ».

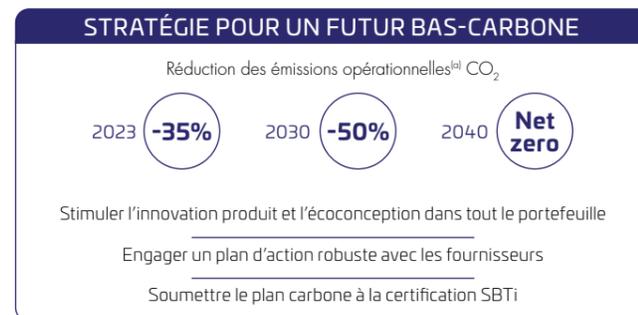
**LA MISE EN ŒUVRE DE CETTE POLITIQUE DANS LA DURÉE,** élément clé de la performance économique de Thales, est une des attentes essentielles de ses clients et de ses collaborateurs. À travers cette démarche, le Groupe répond également aux demandes de ses investisseurs et des marchés financiers pour une entreprise toujours plus performante, innovante et consciente de ses responsabilités, tout en s'inscrivant dans les évolutions actuelles structurantes de la société pour une relation plus transparente et de confiance entre les entreprises et l'ensemble de leurs parties prenantes.

## “ THALES CÉLÈBRE CETTE ANNÉE LES 10 ANS DE SON ENGAGEMENT AU PLUS HAUT NIVEAU D'EXIGENCE ”

En 2021, Thales a de nouveau confirmé son engagement au sein du Pacte Mondial des Nations Unies dont il est signataire depuis 2003. Le Groupe met ainsi en œuvre, par le biais d'accords et de procédures, les dix principes relatifs aux droits de l'Homme, au droit du travail, à la protection de l'environnement et à la lutte contre la corruption qui le composent. Cette démarche a permis à Thales d'atteindre, depuis 2012, le niveau Global Compact Advanced, le plus haut niveau de différenciation du Pacte Mondial des Nations Unies qui vise à créer un standard élevé en matière de performance RSE et à encourager la transparence. Thales célèbre cette année les 10 ans de son engagement au plus haut niveau d'exigence de cette initiative mondialement reconnue.

Thales a organisé en 2021 un évènement dédié aux investisseurs entièrement consacré aux enjeux RSE. À cette occasion, Patrice Caine, entouré d'une grande partie des membres du Comité Exécutif du Groupe, a mis en avant l'accélération des initiatives de Thales en matière de RSE et valorisé les opportunités de croissance offertes par le développement durable. Thales a notamment pris de nouveaux engagements pour accélérer sa réponse face aux enjeux posés par le changement climatique. Cet évènement a permis à la communauté financière de mieux apprécier l'ambition du Groupe de contribuer à un avenir plus sûr, plus respectueux de l'environnement et plus inclusif et de constater l'accélération de la feuille de route RSE de Thales.

### LES PRINCIPAUX ENGAGEMENTS DE THALES EN MATIÈRE DE RSE



(a) Scope 1 + Scope 2 + Scope 3 voyages d'affaire. (b) Top 13% des collaborateurs. Pourcentage de femmes parmi les collaborateurs : 26%. (c) Comparé au taux 2018.

En 2021 ces objectifs ont été déclinés à hauteur de 10% dans les rémunérations variables de tous les collaborateurs éligibles (60% de l'effectif).

Ces engagements en matière de politique sociale, environnementale, et de gouvernance ont été évalués et valorisés par les principaux acteurs de la notation extra-financière. Ainsi, en 2021, les agences de notation extra-financière MSCI, Vigeo-Eiris et Ethifinance (Gaïa Rating) ont attribué respectivement la note A et l'indice de 57/100 et 83/100 à Thales pour sa politique de responsabilité d'entreprise. Ces évaluations placent le Groupe parmi les acteurs les plus performants en matière de RSE de son secteur d'activité.

De plus, Thales, qui répond au questionnaire « Climate Change » du CDP (Carbon Disclosure Project) depuis 2010, a reçu la note de A- en 2021. Ce plus haut niveau « Leadership » (A/A-) récompense les entreprises ayant adopté les meilleures pratiques en matière de lutte contre le changement climatique. Cette note reflète l'engagement et les efforts du Groupe dans la mise en place de sa Stratégie Bas-Carbone avec des objectifs ambitieux pour les scopes 1, 2 et 3 et une gouvernance solide. Thales participe également à l'initiative Ambition4climate portée par l'Afep (Association Française des Entreprises Privées) ainsi qu'aux travaux menés par cette organisation professionnelle et le Shift Project sur l'analyse du risque « climat » et la manière de le prendre en compte dans l'évaluation des entreprises et dans la stratégie des entreprises.

La pertinence de ces engagements RSE a, cette année, été également reconnue par nos partenaires bancaires puisque la ligne de crédit bancaire créée en 2020 et dont les conditions incluaient des objectifs climat, a été amendée en 2021 (allongement de sa durée et amélioration de ses conditions financières) en s'appuyant sur le renforcement de la Stratégie Bas-Carbone du Groupe (voir 4.2.2.1).

Enfin, en mars 2021, Thales a obtenu la certification ISO 37001:2016 « Systèmes de management anticorruption », délivrée par l'AFNOR, pour un périmètre regroupant Thales SA et les sociétés qu'elle contrôle en France, ainsi que certaines filiales internationales de Thales International SAS<sup>(1)</sup>. Le Groupe poursuivra cette démarche en 2022 en vue d'étendre le périmètre de cette certification à deux pays majeurs de son organisation internationale (Royaume-Uni et Pays-Bas).



<sup>(1)</sup>Sont concernées les trois sociétés régionales Thales EURAM, Thales AMEWA et Thales NSEA sur leurs périmètres respectifs en Europe et Amérique Latine, au Moyen-Orient et Afrique, et en Asie.

## “ LE GROUPE FAIT ÉVOLUER SA GOUVERNANCE INTERNE DE LA RSE POUR QUE CES SUJETS SOIENT TRAITÉS AU PLUS HAUT NIVEAU ”

### RENFORCEMENT DE LA GOUVERNANCE ET DE L'ORGANISATION EN MATIÈRE DE RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE ET ENVIRONNEMENTALE

Afin de mieux répondre à ses enjeux RSE futurs, le Groupe a décidé, fin 2021, de constituer une Direction RSE intégrée, placée sous la responsabilité d'un Chief Sustainability Officer (ou Directeur Responsabilité Sociétale et Environnementale) rapportant au Secrétariat Général.

Cette nouvelle direction couvre tous les domaines de la RSE et est organisée en trois pôles : deux pôles d'expertise pour les sujets Environnement (intégrant le climat) et Santé/Sécurité, d'une part, et les sujets sociaux et sociétaux (dont la diversité et l'inclusion et Thales Solidarity), d'autre part; le troisième pôle ayant pour mission de traiter tous les sujets transverses (indicateurs, reporting, benchmarking, communication avec les parties prenantes, veille réglementaire et sociétale, etc.).

En outre, le Groupe fait évoluer sa gouvernance interne de la RSE pour que ces sujets soient traités au plus haut niveau :

- a. Un Comité stratégique RSE est créé au niveau du Comité exécutif, auquel participeront le Président-Directeur général, le Secrétaire générale et plusieurs membres du Comité exécutif;
- b. Un réseau de correspondants RSE est créé au sein du Groupe : dans chacune des Activités Mondiales et Grands Pays, ce rôle est attribué aux directeurs Stratégie et Marketing; des correspondants RSE seront également désignés par les responsables des grandes fonctions transverses au sein de leurs Comités de direction.

Il est important de noter qu'en dépit de la pandémie de Covid-19, Thales a réaffirmé l'ensemble de ses priorités et maintenu, voire accru, les objectifs qu'il s'était fixés en matière de RSE.

Tous les principaux engagements de Thales en matière de responsabilité d'entreprise sont présentés dans le rapport intégré du Groupe. Ce document, publié annuellement depuis 2016, a pour objectif de détailler auprès de l'ensemble des parties prenantes – collaborateurs, clients, fournisseurs, partenaires commerciaux, communautés locales, autorités publiques, ONG, etc. – la manière dont l'organisation interagit avec son écosystème et utilise les capitaux pour créer de la valeur à court, moyen et long terme. Dans ce document, Thales détaille son implication croissante dans la démarche des Objectifs de Développement Durable initiée par les Nations Unies en 2015.

## 2. RISQUES PRIS EN COMPTE DANS LE CADRE DE LA DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

En 2018, en vue d'identifier les principaux risques RSE publiés dans la Déclaration de Performance Extra-Financière, le Groupe a mené un travail d'identification et de cartographie des risques avec l'implication des principales fonctions support du Groupe<sup>(1)</sup> et l'aide d'un cabinet de conseil externe.

En 2021, ce groupe de travail s'est de nouveau réuni afin d'évaluer l'impact de la crise initiée par la pandémie mondiale de Covid-19 sur les six risques retenus pour la Déclaration de Performance Extra-Financière. Le Groupe considère que cette crise n'a pas substantiellement modifié la typologie des risques RSE auxquels il est exposé.

Les six risques ainsi sélectionnés portent sur :

- LA DIVERSITÉ ET L'INCLUSION,
- LA PROTECTION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DES COLLABORATEURS,
- LES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX LIÉS AUX ACTIVITÉS DU GROUPE ET LA RÉSILIENCE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE<sup>(2)</sup>,
- L'ANTICIPATION DES NORMES ENVIRONNEMENTALES DANS LA CONCEPTION DES PRODUITS<sup>(2)</sup>,
- LA CONFORMITÉ AUX RÈGLES CONCERNANT L'ÉTHIQUE DES AFFAIRES (NOTAMMENT, LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LE TRAFIC D'INFLUENCEE)<sup>(2)</sup>,
- LA VIGILANCE SUR LE RESPECT PAR LES FOURNISSEURS DES ENJEUX DE RESPONSABILITÉ D'ENTREPRISE.

| Identification du risque   | Suivi et gestion du risque   |
|--|--|
| <p><b>1. Diversité et inclusion</b></p> <p>Dans un environnement culturel et technologique plus globalisé, l'accroissement de la diversité des équipes et le développement d'une culture d'entreprise plus inclusive représentent des leviers importants de soutien à l'innovation et à la créativité grâce à une plus grande pluralité des approches, des points de vue et des idées.</p> <p>Le manque de diversité des équipes pourrait peser sur la capacité du Groupe à prendre suffisamment en compte des changements technologiques importants, à répondre à l'évolution des attentes de ses clients et avoir ainsi des conséquences négatives sur sa compétitivité et sa rentabilité.</p> | <p>Depuis 2016, des objectifs volontaristes de renforcement de la diversité et de l'inclusion au sens large ont été fixés pour l'ensemble du Groupe et font l'objet d'un tableau de bord de suivi mensuel (voir chapitre 5.4.2 du DEU 2021).</p> <p>Afin de favoriser la diversité des équipes et l'inclusion des collaborateurs dans le respect de leurs différences, le Groupe a mis en place une gouvernance dédiée et structurée autour d'un Comité de pilotage, d'un Conseil de la Diversité et de l'Inclusion et d'une fonction centrale Diversité et Inclusion.</p> <p>S'agissant de la mixité et de l'égalité professionnelle en France, le Groupe déploie depuis 2004 des plans d'actions négociés dans le cadre d'accords conclus avec les organisations syndicales.</p> <p>Depuis 2009, Thales a signé un accord européen IDEA, porteur d'engagements dans les domaines de l'égalité entre les femmes et les hommes. Les actions du Groupe en la matière sont détaillées en section 5.4.2. du DEU 2021.</p> |

| Identification du risque   | Suivi et gestion du risque   |
|--|--|
| <p><b>2. Santé et sécurité au travail</b></p> <p>Certaines activités conduites sous la responsabilité de Thales sur ses sites ou des sites extérieurs peuvent exposer ses salariés, ses sous-traitants ou d'autres intervenants (partenaires industriels, clients, visiteurs) à divers risques physiques, par exemple électriques, chimiques, rayonnements. Les risques sont accrus pour les activités inhabituelles en occurrence (activité exceptionnelle, maintenance spécifique) ou en conditions de travail (travail de nuit, nombre important d'intervenants simultanément présents sur un chantier, exigüité des locaux, chantier de construction terrestre, naval, ferroviaire).</p> <p>Partout où le Groupe opère, de nombreuses et diverses dispositions réglementaires relatives à l'environnement de travail et à la sécurité industrielle s'imposent à l'ensemble de ses activités. Les activités particulièrement à risque font l'objet de dispositions complémentaires.</p> <p>Cet environnement réglementaire vise à préserver la santé, la sécurité et la Qualité de Vie au Travail des personnels dont le Groupe est responsable et à assurer un cadre de travail sûr et sain.</p> <p>En conséquence, l'absence de maîtrise de ces dispositions et/ou l'insuffisance quantitative, qualitative ou temporelle des mesures mises en œuvre pourraient exposer le Groupe à des sanctions financières ou administratives, dégrader sa performance opérationnelle, engager sa responsabilité et/ou porter préjudice à sa réputation, son attractivité et sa valeur.</p> <p>Au-delà, les activités du Groupe peuvent être significativement affectées par une crise nationale, régionale, voire mondiale d'ordre biologique (pandémie) ou physique (éruption volcanique, tremblement de terre, tsunami, ouragan, etc.).</p> <p>La préservation de la santé de ses salariés et des personnes agissant sous la responsabilité du Groupe peut entraîner des surcoûts significatifs, auxquels peuvent s'ajouter des efforts visant à maintenir la continuité de ses activités dans des conditions sûres et saines.</p> <p>Ainsi, la capacité du Groupe à respecter ses engagements pourrait être affectée directement ou indirectement (absence de mise à disposition de matériels, impossibilité d'accéder aux chantiers, etc.).</p> <p>Les besoins des clients pourraient également être brutalement, significativement et durablement réduits, entraînant à terme une réduction de l'activité.</p> | <p>Thales a mis en place une organisation dédiée croisant les dimensions sites, Activités Mondiales/Lignes de Produits et entités juridiques, afin de prévenir les risques liés à la santé et à la sécurité au travail sur les sites du Groupe comme sur les chantiers extérieurs.</p> <p>Des comités de pilotage transverses multidisciplinaires, visant à supprimer ou diminuer ces risques, se réunissent plusieurs fois par an (voir chapitre 5.4.3 du DEU 2021).</p> <p>Cette organisation et ces comités sont notamment en charge :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• des évaluations et des suivis réguliers des risques auxquels peuvent être exposés les collaborateurs et les différents intervenants ;</li> <li>• des analyses spécifiques des risques liés aux substances et produits manipulés ;</li> <li>• de la mise en œuvre d'actions concrètes en matière de prévention des risques liés à la santé et à la sécurité au travail des collaborateurs et, en lien avec la Direction des Ressources Humaines, de qualité de vie et de bien-être au travail (voir chapitre 5.4.3 du DEU 2021) ;</li> <li>• de l'anticipation des situations de crise majeure pouvant intervenir à l'échelle nationale, régionale ou mondiale.</li> </ul> <p>Dès le début de la crise sanitaire, des mesures spécifiques ont été mises en œuvre. Elles se sont poursuivies ou ont été adaptées au contexte de l'année 2021 et portent principalement sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la mise en œuvre d'une Cellule de Crise Centrale (CCC) Groupe en charge de la gestion pandémie Covid-19 et ce, en lien étroit avec le Comité exécutif et en coordination avec les 55 cellules de crise locales. Sur le terrain, ces cellules de crise sont responsables des prises de décision, de l'établissement des règles et des recommandations, de leur déploiement, du suivi de la situation, de l'optimisation des moyens de protection nécessaires, de la circulation des informations et de la communication relatives à la crise sanitaire ;</li> <li>• la maîtrise des risques liés à l'adaptation des modes de travail pouvant entraîner des risques psychosociaux. La Qualité de Vie au Travail selon le mode hybride télétravail – présence sur site au gré des contraintes nationales fait l'objet d'un suivi particulier.</li> </ul> |

(1) Représentants des Directions Financière, Santé, Sécurité & Environnement, Ressources humaines, Achats, Audit, Risques & Contrôle Interne, Stratégie & Marketing, Éthique, Intégrité & Responsabilité d'Entreprise, Communication, ainsi que du Secrétariat général et de la Direction générale.

(2) Ces trois risques sont repris dans le chapitre 3 du Document d'Enregistrement Universel, facteurs de risques.

| Identification du risque  | Suivi et gestion du risque   |
|---|--|
| <p><b>3. Impacts environnementaux liés aux activités du Groupe (DPEF)</b></p> <p>L'empreinte industrielle des sites et activités de Thales, qui reste faible, expose le Groupe de manière limitée à des sanctions ou à une dégradation de son image, notamment si certaines activités ne respectaient pas les lois et réglementations croissantes en la matière.</p> <p>Les activités du Groupe sont susceptibles d'affecter l'environnement au travers des émissions qu'elles génèrent. De plus, l'utilisation des produits et solutions fournis par le Groupe, tout au long de leur cycle de vie, contribue à la production de gaz à effet de serre ayant un impact sur le réchauffement climatique et l'économie circulaire.</p> <p>La stratégie bas-carbone mise en place par le Groupe traduit l'engagement de Thales dans la lutte contre le changement climatique. Malgré les actions déjà engagées comme indiqué ci-contre, le Groupe pourrait cependant ne pas réussir à atteindre pleinement certains des objectifs affichés à l'horizon prévu.</p> <p>Les risques induits par le changement climatique (catastrophe naturelle, rupture de la chaîne d'approvisionnement, instabilité des économies, etc.) pourraient avoir des effets négatifs sur la performance du Groupe et la résilience de son modèle d'affaires.</p> | <p>Le Groupe analyse en permanence l'impact environnemental de ses activités en prenant en compte les évolutions réglementaires, sociétales, techniques et la sensibilité des milieux concernés. Il s'attache également à rationaliser ses implantations, dans la mesure du possible. Le Groupe a déployé une organisation, des processus et des outils visant à assurer la maîtrise des activités de ses sites industriels et la limitation de leurs impacts environnementaux (voir section 4.2.2). Le Groupe met en œuvre depuis plusieurs années une démarche d'évaluation et de réduction de l'exposition de ses sites aux catastrophes naturelles (voir section 4.1.3.3) pour réduire sa vulnérabilité aux effets physiques du changement climatique.</p> <p>Le Groupe a pris des engagements quantifiés et mesurables pour réduire son impact sur l'environnement. Il poursuit en particulier une stratégie de réduction de son empreinte carbone, avec des objectifs cibles pour 2023 et 2030 alignés avec l'accord de Paris et prenant en compte la méthodologie basée sur la science (« Science Based Target »). Ces objectifs ont été revus en 2021 dans une dynamique d'accélération, pour atteindre un niveau « Net Zéro » pour les émissions opérationnelles à l'horizon 2040 (voir section 4.2.2). Cette stratégie bas-carbone est soutenue par des plans d'actions détaillés selon quatre volets : mobilité, opérations, achats, produits.</p> <p>Fin 2021, Thales a pris la décision de renforcer sa gouvernance et son organisation sur les sujets de Responsabilité Sociétale et Environnementale (RSE) et de créer une Direction RSE intégrée dirigée par un Chief Sustainability Officer rapportant au Secrétaire Général du Groupe.</p> <p>L'atteinte des objectifs affichés par le Groupe est mesurée très régulièrement et fait l'objet d'une consolidation et d'une publication annuelle (voir 5.5.2.2).</p> |
| <p><b>4. Impacts liés à l'évolution des réglementations (DPEF)</b></p> <p>L'évolution accélérée des réglementations environnementales pourrait disqualifier certaines solutions techniques, en particulier chez certains fournisseurs ou sous-traitants. Ceci pourrait obliger le Groupe à qualifier et mettre en œuvre des solutions de substitution, à faire évoluer sa chaîne d'approvisionnement, ou mettre à niveau certains moyens industriels, avec les coûts et délais afférents à ces changements.</p> <p>Par ailleurs, les différences réglementaires entre les pays et la constante évolution des réglementations complexifient la vérification par Thales de la conformité des solutions commercialisées, voire pourraient introduire un désavantage compétitif.</p> <p>Enfin, les attentes et les engagements sectoriels volontaires nationaux ou internationaux relatifs à l'économie circulaire ou à la réduction de l'empreinte carbone pourraient conduire, en particulier pour les produits à cycle de vie long (ex. : aéronautique), à disqualifier des solutions techniques ou à des surcoûts significatifs.</p>  | <p>Les analyses du Groupe en matière de risques environnementaux sont régulièrement mises à jour en fonction des nouveaux enjeux, des attentes des clients, des évolutions réglementaires et des engagements volontaires (ex. : REACh en Europe, produits chimiques, économie circulaire, changement climatique...) à partir d'une veille réglementaire internationale active et des échanges d'information au sein d'organismes nationaux et internationaux.</p> <p>Ces éléments sont pris en compte dans la conception des produits et solutions du Groupe :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Thales est engagé dans l'écoconception de tous ses nouveaux produits et déploie des outils pour en favoriser l'appropriation par ses collaborateurs et anticiper les obsolescences et la réduction des émissions de CO<sub>2</sub> en phase d'utilisation ;</li> <li>• de nombreux exemples viennent illustrer la contribution significative des produits, solutions, et services du Groupe à la décarbonation, en particulier dans le domaine des transports (voir chapitre 4.3).</li> </ul> <p>Les engagements du Groupe pour un futur bas-carbone et les objectifs associés sont également déclinés auprès des fournisseurs et de la chaîne d'approvisionnement et intégrés aux contrats et/ou spécifications qui leur sont transmises. Des solutions de substitution à l'emploi de substances dangereuses sont également développées en anticipation des échéances réglementaires (voir chapitre 5.5.2.1.2).</p>   |

| Identification du risque  | Suivi et gestion du risque   |
|---|--|
| <p><b>5. Conformité aux règles concernant l'éthique des affaires (notamment, lutte contre la corruption et le trafic d'influence)</b></p> <p>L'activité commerciale de Thales est répartie dans 65 pays.</p> <p>Le non-respect des lois et réglementations applicables en matière d'éthique des affaires et, notamment, de lutte contre la corruption et le trafic d'influence peut entraîner des conséquences judiciaires et financières sévères et nuire gravement à la réputation du Groupe.</p>   | <p>Le Programme de conformité anticorruption du Groupe, en place depuis de nombreuses années, est constamment mis à jour pour intégrer les récentes évolutions législatives et réglementaires.</p> <p>En 2020, Thales s'est engagé dans une démarche de certification en application de la norme ISO 37001 : 2016 « Systèmes de management anticorruption ». La certification a été délivrée par l'AFNOR en mars 2021 pour un périmètre regroupant Thales SA et les sociétés qu'elle contrôle en France, ainsi que certaines filiales internationales de Thales International SAS (Thales EURAM, Thales AMEWA et Thales NSEA). Le Groupe poursuivra cette démarche en 2022 en vue d'étendre le périmètre de cette certification au Royaume-Uni et aux Pays-Bas.</p> <p>La politique du Groupe en matière de prévention de la corruption est présentée au chapitre 5.6.1 du DEU 2021.</p> |
| <p><b>6. Vigilance sur le respect par les fournisseurs des enjeux de responsabilité d'entreprise</b></p> <p>Les achats représentent environ 40% du chiffre d'affaires du Groupe. Ils sont réalisés dans le monde entier auprès d'environ 19000 fournisseurs actifs de toutes tailles ayant souvent eux-mêmes leur propre chaîne de sous-traitance.</p> <p>Malgré la vigilance croissante exercée par le Groupe, il est difficile de garantir le respect complet des lois en matière sociale, environnementale et éthique par l'ensemble des parties prenantes de sa <i>supply chain</i>.</p> <p>Le non-respect par un fournisseur des lois en matière sociale, environnementale et éthique pourrait avoir des conséquences sur l'activité, l'image et la rentabilité du Groupe.</p> | <p>Le suivi et la gestion de ce risque sont inclus dans le plan de vigilance (voir chapitre 5.7.5 du DEU 2021) au titre de la mise en œuvre de la loi n°2017-399 du 27 mars 2017 relative au Devoir de Vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre.</p>  |

**LA DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE**

comporte également les informations requises par l'article L.225-102-1 III alinéa 2 du Code de commerce. Il s'agit des informations relatives aux conséquences sur le changement climatique de l'activité de la Société et de l'usage des biens et services qu'elle produit, à ses engagements sociétaux en faveur du développement durable, de l'économie circulaire, de la lutte contre le gaspillage alimentaire, de la lutte contre la précarité alimentaire, du respect du bien-être animal et d'une alimentation responsable, équitable et durable, aux accords collectifs conclus dans l'entreprise et à leurs impacts sur la performance économique de l'entreprise ainsi que sur les conditions de travail des salariés, aux actions visant à lutter contre les discriminations et promouvoir les diversités et aux mesures prises en faveur des personnes handicapées.

**VOIR À CE SUJET LA TABLE DE CONCORDANCE FIGURANT EN CHAPITRE 8.7 DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2021.**



# 3. TABLEAU DE BORD DE LA PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

| Thème/risque   | Politiques   | Indicateur clé de performance   | Résultats 2020 | Résultats 2021 |
|--|--|---|----------------|----------------|
| 1. Diversité et inclusion                                | <p><b>Engagement de Thales : Permettre à chacun de donner le meilleur de lui-même</b><br/>« Au sein de Thales, je travaille dans des équipes ouvertes à la diversité qui valorisent nos différences et nos parcours. »</p> <p><b>Initiative transverse prise par le Comité exécutif dans le cadre de la vision stratégique du Groupe Ambition 10</b><br/>Être un leader mondial avec une forte présence locale exige d'inclure la diversité sous toutes ses formes : genre, âge, origine et nationalité. Une organisation réellement diversifiée et globale est un atout de plus pour gagner en compétitivité et attirer et retenir les meilleurs talents locaux. La diversité stimule l'innovation et la créativité grâce à la multiplicité des approches, des points de vue et des idées. L'inclusion, qui suppose d'accepter la diversité et d'en reconnaître l'importance, améliorera la performance collective de Thales.</p> | % de femmes dans les responsabilités les plus élevées<br><i>Objectif 2023 : 20%</i>   | 18%            | 18,92%         |
|  |  | % de Comités de direction comportant au moins trois femmes<br><i>Objectif 2023 : 75%</i>  | 68%            | 71%            |
| 2. Santé et sécurité au travail                          | <p><b>Engagement de Thales : Être attentif à chacun</b><br/>« Au sein de Thales, mon manager me fait confiance : il me responsabilise et veille à mon bien-être. »<br/>« Au sein de Thales, je dispose des moyens et du soutien nécessaire pour concilier vie professionnelle et vie personnelle. »</p> <p><b>Engagement de Thales : Politique HSE</b><br/>« Thales s'engage à assurer un cadre de travail sûr et sain à ses collaborateurs, sur ses propres sites et sur les chantiers extérieurs. »</p>  | Taux d'absentéisme  | 3,30%          | 3,03%          |
|  |  | Taux de fréquence des accidents du travail  | 1,66           | 1,47           |
|  |  | Taux de gravité des accidents du travail  | 0,056          | 0,03           |
|  |  | % de salariés travaillant sur un site certifié OHSAS 18001/ISO 45001  | 77,1%          | 81,93%         |
| 3. Impacts environnementaux liés aux activités du Groupe | <p><b>Engagement de Thales : Politique HSE</b><br/>« Thales s'engage à préserver l'environnement en limitant les impacts (énergie, climat, ressources naturelles, ...) et en prévenant les risques de pollution. »</p>   | Réduction des émissions directes opérationnelles <sup>(a)</sup> Valeur absolue en référence à 2018<br><i>Objectif 2023 : -35%</i> | -35%           | -36%           |
|  |  | Réduction des émissions indirectes <sup>(c)</sup> Valeur absolue en référence à 2018  | -29%           | -33%           |
|  |  | Taux de recyclage des déchets non dangereux   | 60%            | 70%            |
|  |  | % de salariés travaillant sur site certifié ISO 14001   | 84%            | 87%            |

| Thème/risque  | Politiques   | Indicateur clé de performance  | Résultats 2020 | Résultats 2021 |
|---|--|--|----------------|----------------|
| 4. Impacts liés à l'évolution des réglementations   | <p><b>Engagement de Thales : Politique HSE</b><br/>« Thales s'engage à concevoir, acheter, produire, et fournir des solutions, produits, et services intégrant les exigences de santé, sécurité et environnement. »</p>  | Nouveaux développements intégrant de l'écoconception   | 44%            | 84%            |
|   |  | Taux de Product Line Architects et de Product Line Managers formés ou sensibilisés à l'écoconception   | 33%            | 64%            |
| 5. Conformité aux règles concernant l'éthique des affaires (notamment, lutte contre la corruption et le trafic d'influence) | <p><b>L'engagement de Thales : tolérance zéro envers la corruption</b><br/>« Une conduite éthique, intègre et conforme aux réglementations doit être la règle pour tous les collaborateurs du Groupe, partout dans le monde et à tous les niveaux de l'entreprise. »<br/>(extrait du Code d'Éthique)</p>   | Nombre d'entités opérationnelles qui ont procédé à une évaluation des risques de corruption  | 149            | 153            |
|   |  | Formations sur la prévention de la corruption <sup>(e)</sup><br><i>Objectif pluri-annual : formation de 100% des populations concernées</i>                                    | 1 350          | 6 774          |
|   |  | Alertes reçues via le dispositif d'alerte du Groupe dont alertes portant sur des allégations de faits de corruption <sup>(f)</sup>   | 25             | 44             |
| 6. Vigilance sur le respect par les fournisseurs des enjeux de responsabilité d'entreprise                                  | <p><b>Engagement de Thales : Faire adhérer ses fournisseurs à sa démarche de Responsabilité d'Entreprise</b><br/>« Thales établit des relations de coopération mutuelle avec ses fournisseurs, fondées sur une loyauté réciproque. »<br/>(extrait du Code d'Éthique)<br/>Thales demande à ses fournisseurs de respecter les engagements relatifs aux droits de l'Homme, au droit du travail et à la protection de l'environnement.</p> | Pourcentage de nouveaux fournisseurs s'étant engagés sur les principes de la nouvelle Charte Intégrité et Responsabilité d'Entreprise de Thales<br><i>Objectif 2023 : 100%</i> | 91%            | 97%            |
|   |  | Pourcentage de fournisseurs évalués parmi ceux considérés comme « à risque » selon la cartographie du Devoir de Vigilance<br><i>Objectif 2023 : 100%</i>                       | 24%            | 59%            |

(a) Émissions opérationnelles : Opérations internes (Scope 1, 2 et 3 - déplacements professionnels).  
 (b) Autres émissions : Scope 3 achats de biens et services et utilisation des produits et services vendus.  
 (c) Dont en 2021, 2142 collaborateurs ayant suivi le "e-learning général", 1039 collaborateurs ayant suivi la classe virtuelle et 3592 ayant suivi les "e-learning thématiques".  
 (d) L'alerte relative à des allégations de faits de corruption a été clôturée sans suite, l'enquête interne ayant confirmé l'absence de faits avérés de corruption.  
 (e) Dont en 2021, 2 143 collaborateurs ayant suivi le "e-learning général", 1 039 collaborateurs ayant suivi la classe virtuelle et 3 592 ayant suivi les "e-learning thématiques".  
 (f) L'alerte relative à des allégations de faits de corruption a été clôturée sans suite, l'enquête interne ayant confirmé l'absence de faits avérés de corruption.  
 Nouvel indicateur 2020.



## 4. UNE DÉMARCHE ENGAGÉE POUR RÉPONDRE AUX DÉFIS ENVIRONNEMENTAUX

### 4.1 POLITIQUE GÉNÉRALE EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT ET DE LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

#### 4.1.1 DES ENGAGEMENTS DE LONGUE DATE RENOUVELÉS ET RENFORCÉS

En accord avec sa raison d'être (« Construisons ensemble un avenir de confiance »), sa stratégie de responsabilité sociétale et environnementale et son adhésion au Pacte Mondial des Nations Unies, Thales a renforcé en 2021 son engagement pris il y a plus de 20 ans en faveur de la santé et de la sécurité de ses employés et de la performance environnementale du Groupe. Inscrite dans le Code d'Éthique, cette politique volontaire, ambitieuse et en amélioration continue vise à réduire les impacts et les risques environnementaux des activités à travers le monde et des produits mis sur le marché et ce, à tous les échelons de l'organisation. Les risques environnementaux identifiés dans la DPEF sont ceux correspondant aux impacts environnementaux liés aux activités du Groupe et aux impacts liés à l'évolution de la réglementation. Ils sont décrits au chapitre 2.

Dans le respect des réglementations en vigueur et par anticipation de certaines normes, cette politique se décline en trois axes :

- ASSURER UN CADRE DE TRAVAIL SÛR, SAIN ET DE BIEN-ÊTRE AUX FEMMES ET AUX HOMMES DE L'ENTREPRISE, AINSI QU'AUX PERSONNELS INTERVENANT SUR SES SITES ET SUR LES CHANTIERS EXTÉRIEURS SOUS SA RESPONSABILITÉ ;
- PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT EN LIMITANT LES IMPACTS DE SES ACTIVITÉS (NOTAMMENT ÉNERGIE, CLIMAT, MOBILITÉ, RESSOURCES NATURELLES, BIODIVERSITÉ), EN PRÉVENANT LES RISQUES DE POLLUTION ET EN RENFORÇANT LA RÉSILIENCE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ;
- CONCEVOIR, ACHETER, PRODUIRE ET LIVRER DES SOLUTIONS, PRODUITS ET SERVICES ÉCO-CONÇUS INTÉGRANT LES EXIGENCES LES PLUS ÉLEVÉES EN MATIÈRE DE PROTECTION DE LA SANTÉ, DE LA SÉCURITÉ ET DE L'ENVIRONNEMENT.

Thales, en impliquant dans cette politique ses collaborateurs, partenaires et fournisseurs, vise ainsi à :

- communiquer et promouvoir une culture de la santé, de la sécurité et de l'environnement auprès de ses salariés et de ses parties prenantes tout en prévenant et maîtrisant les impacts et les risques associés ;
- cultiver un esprit d'innovation responsable nourri par l'engagement de ses collaborateurs pour faire face aux enjeux actuels et futurs, en particulier ceux liés au changement climatique ;
- participer aux efforts collectifs entrepris au travers de programmes nationaux et internationaux et mettre ses technologies au service de la compréhension et de la préservation de l'environnement ;
- évaluer, contrôler et s'inscrire dans un processus d'amélioration permanent notamment à travers les audits internes et externes que l'entreprise réalise ou fait réaliser.

Pour concrétiser son engagement, Thales fixe, depuis 2007, des objectifs de performance environnementale et durable. En 2021, Thales a relevé le niveau de son ambition et de ses objectifs et confirmé son engagement pour le climat pris en 2019 en accélérant sa Stratégie pour un Futur Bas-Carbone. La révision à la hausse de ces objectifs à court (2023) et moyen (2030) termes pour la réduction des émissions opérationnelles s'articule avec un nouvel objectif long terme de Net Zéro en 2040. Le renforcement de la politique de réduction des émissions de gaz à effet de serre selon ces objectifs ambitieux impliquant l'ensemble de la chaîne de valeur, traduit l'engagement du Groupe pour la préservation de l'environnement. Cette politique est consultable sur le site internet de Thales et explicitée dans le chapitre 4.2.2.1.

Par ailleurs, le Groupe continue de travailler à l'optimisation de la gestion de ses déchets et à gérer par anticipation la substitution progressive des substances dangereuses se trouvant dans la composition de ses produits, substances qui peuvent également être source d'obsolescence desdits produits.

#### PERFORMANCE RELATIVE AUX IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX LIÉS AUX ACTIVITÉS DU GROUPE ET À L'ANTICIPATION DES NORMES ENVIRONNEMENTALES DANS LA CONCEPTION DES PRODUITS (DPEF)

| Indicateur clé de performance  | 2018   | 2020  | 2021  | Variation 2018/2021 | Cible 2023          | Cible 2030 | Cible 2040 | Tendance 2018/2021 |
|--|--------|-------|-------|---------------------|---------------------|------------|------------|--------------------|
| <b>Management environnemental</b><br>Part de salariés travaillant sur un site certifié ISO 14001   | 89%    | 84%   | 87%   | -2 pts              |                     |            |            | ↘                  |
| <b>Ressources naturelles</b><br>Taux de recyclage des déchets non dangereux <sup>(a)</sup>   | 55%    | 60%   | 79%   | +24 pts             | 75%                 |            |            | ↗                  |
| <b>Écoconception</b><br>Nouveaux développements intégrant de l'écoconception   | NA     | 44%   | 84%   | +84 pts             | 100% <sup>(b)</sup> |            |            | ↗                  |
| Taux de <i>Product Line Architects</i> , de <i>Product Line Managers</i> , de <i>Product Design Authorities</i> et de <i>Design Authorities</i> formés ou sensibilisés à l'écoconception | NA     | 33%   | 64%   | +64 pts             | 100%                |            |            | ↗                  |
| <b>Climat (Milliers de t de CO<sub>2</sub>)</b><br>Réduction des émissions directes opérationnelles <sup>(c)</sup>   | 344    | 225   | 221   | -36%                | -35%                | -50%       | Net zéro   | ↘                  |
| Réduction des émissions indirectes <sup>(c) (d)</sup>  | 13 969 | 9 308 | 9 312 | -33%                | -7%                 | -15%       |            | ↘                  |

LES VALEURS DÉTAILLÉES FIGURENT DANS LE TABLEAU DU CHAPITRE 4.5 INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX.

(a) Hors déchets exceptionnels. Les déchets exceptionnels concernent les déchets produits hors de l'activité normale du Groupe, par exemple lors de travaux.  
 (b) Objectif cible 2022.  
 (c) Exprimé en valeur absolue en référence à l'année 2018.  
 (d) Après intégration des améliorations de modélisations réalisées voir 4.2.2.4.

## 4.1.2 UNE DYNAMIQUE PARTAGÉE

### 4.1.2.1 ORGANISATION MONDIALE

Soucieux d'améliorer constamment ses performances environnementales et de prévenir les risques, le Groupe a mis en place une organisation alignée avec ses enjeux : une Direction Santé Sécurité Environnement Groupe – chargée de définir la stratégie, la politique, les processus, méthodes et standards associés et de superviser et contrôler leur mise en œuvre dans l'ensemble du Groupe – animant un réseau HSE dédié au niveau mondial. Cette organisation est décrite au paragraphe 5.4.3.2.2 du Document d'Enregistrement Universel 2021.

**“ SOUCIEUX D'AMÉLIORER  
CONSTAMMENT SES  
PERFORMANCES  
ENVIRONNEMENTALES ET  
DE PRÉVENIR LES RISQUES,  
LE GROUPE A MIS EN PLACE  
UNE ORGANISATION ALIGNÉE  
AVEC SES ENJEUX ”**

### 4.1.2.2 SENSIBILISATION, FORMATION ET PARTICIPATION DES COLLABORATEURS

La communauté des membres du réseau HSE international élargi se réunit en convention une fois par an. En 2021, cet événement de deux jours s'est tenu pour la deuxième année consécutive sous la forme d'une web conférence et réunissant des collaborateurs de toutes fonctions à travers le monde. Quatre grands thèmes ont été développés dont ceux des enjeux environnementaux et de la stratégie pour un Futur Bas-Carbone (voir chapitre 4.2.2.1). Les contenus sont accessibles en ligne et contribuent à la sensibilisation des collaborateurs du Groupe à ces problématiques complexes.

Des modules de formation en ligne sont ainsi disponibles pour initier ces derniers aux fondamentaux de la maîtrise des risques environnementaux, sur des thématiques générales telles que l'« éco-responsabilité » ou spécifiques telles que la gestion des produits chimiques, de l'étiquetage des produits dangereux ou des enjeux en lien avec le changement climatique.

En 2021 l'organisation de plusieurs sessions d'information sur la stratégie pour un Futur Bas-Carbone du Groupe, puis la mise à disposition de l'ensemble des collaborateurs d'un enregistrement via le site intranet du Groupe a permis de sensibiliser plusieurs milliers de personnes. Dans la poursuite de la dynamique engagée en 2019, une attention particulière a été portée à la sensibilisation et la formation des équipes managériales à la déclinaison de la vision HSE 2023, de même, pour les comités de direction, aux enjeux climatiques et à la déclinaison de la politique pour un Futur Bas-Carbone.

Par ailleurs, presque 1 100 collaborateurs ont suivi à fin 2021 des sessions spécifiques de sensibilisation à l'écoconception. Pour soutenir les compétences en matière d'environnement dans le Groupe, d'autres modules de formation dédiés sont proposés aux différentes familles professionnelles : environnement, achats, conception, ventes, etc.

La Direction Santé Sécurité Environnement Groupe participe aussi aux différentes conventions d'autres métiers (Conférences fournisseurs, séminaires produits, séminaires opérations etc.), pour expliciter les engagements, objectifs et plans d'action HSE déclinés par les opérationnels ainsi que leurs implications dans l'ensemble des processus du Groupe.

Les équipes Thales à l'échelle mondiale s'engagent également pour la protection de l'environnement au travers d'actions volontaires locales. L'année 2021 a notamment été marquée par une semaine dédiée au Développement Durable au cours de laquelle les équipes de chaque site ont été invitées à mettre en œuvre une réflexion sur leurs bonnes pratiques en matière de santé, sécurité et environnement au travail, et à mener des actions concrètes en faveur d'une gestion responsable de l'énergie telles que débrancher les équipements électroniques superflus en dehors des heures de bureau. Les résultats de ces actions ont ensuite été partagés afin d'encourager les bonnes pratiques et soutenir les démarches vertueuses. Le Groupe a par ailleurs organisé une série de conférences sur le thème de la lutte contre le réchauffement climatique avec la participation de Laurent Bopp, océanographe et climatologue, Directeur de recherche au CNRS et expert auprès du GIEC. Ces interventions sont disponibles en ligne et consultables par tout salarié.

Il est à noter enfin que plusieurs groupes de salariés « éco-conscients », désireux de s'engager davantage sur leur lieu de travail dans leurs fonctions et activités au quotidien, se sont créés à travers le Groupe, notamment en France, sur différents sujets tels que les économies d'énergie ou les déchets. Les équipes HSE travaillent de concert avec ces groupes afin de développer des synergies.

### 4.1.2.3 RELATION AVEC LES PARTIES PRENANTES

Thales a à cœur de communiquer en toute transparence aussi bien vers les autorités administratives, que vers ses salariés, ses clients, partenaires, fournisseurs et sous-traitants ainsi que vers la société civile afin de partager ses enjeux environnementaux.

Des procédures permettent également de recueillir, traiter et communiquer tout signalement et toute demande dans des délais courts. Il est également possible d'adresser des questions à la Direction Santé Sécurité Environnement Groupe grâce à une adresse électronique spécifique.

Pour répondre aux attentes de ses parties prenantes (clients, société civile, investisseurs, agences de notation, collaborateurs, etc.), Thales communique sur sa politique environnementale, met à disposition ses données environnementales sur son site internet et répond aux sollicitations des agences de notation extra-financières (voir chapitre 1).

Dans le cadre de ses partenariats, en particulier avec les écoles, Thales promeut la préservation de l'environnement au travers d'interventions sur le changement climatique, les ressources naturelles ou de travaux avec des universitaires.

Enfin, les équipes HSE du Groupe participent aux travaux de l'International Aerospace Environmental Group (IAEG) ainsi qu'à ceux du Groupement des Industries Françaises Aéronautiques et Spatiales (GIFAS). La Vice-Présidente Santé, Sécurité et Environnement de Thales préside le Strategic Planning Committee de l'IAEG et la Commission Environnement et Développement Durable du GIFAS.

Au-delà de sa contribution à ces organismes, Thales entretient des relations directes sur les thèmes environnementaux avec de nombreux clients dans ses différents secteurs d'activité et en particulier les domaines de l'Aéronautique, du Spatial, de la Défense, de la cybersécurité ou encore de l'Internet des Objets (IoT). Ces relations permettent de mieux comprendre et intégrer leurs exigences liées à l'environnement dans les développements et les projets, ainsi que de s'assurer du partage de positions communes sur des thématiques et des approches en cours de construction. La stratégie d'engagement sociétal de Thales vise à coordonner les actions solidaires du Groupe autour d'axes prioritaires définis dans le cadre du programme Thales Solidarity qui privilégie les actions valorisant l'innovation et la technologie pour servir trois domaines d'intervention (voir chapitre 5.3) dont la protection de l'environnement. Les différents projets en lien avec l'environnement visent ainsi à améliorer la prévention et la résilience des populations face aux risques environnementaux critiques et à encourager la création de solutions locales. En France, le projet de « ruche pédagogique connectée » permet d'équiper des ruches de matériel connecté afin de collecter des données d'analyse sur les ruches et de surveiller à distance le comportement des abeilles. Les deux objectifs principaux sont d'alimenter la recherche participative et de renforcer les activités de sensibilisation auprès du jeune public.



**1100**

collaborateurs ont suivi à fin 2021  
des sessions spécifiques de sensibilisation  
à l'écoconception



### 4.1.3 UNE EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE DES ACTIVITÉS DE THALES MODÉRÉE ET MAÎTRISÉE

#### 4.1.3.1 PROCESSUS DE PRÉVENTION ET D'AMÉLIORATION CONTINUE

Thales a intégré la maîtrise des impacts et des risques environnementaux dans son référentiel de management Groupe, lequel est accessible à tous les collaborateurs. Le processus dédié impose la mise en œuvre d'un système de management de l'environnement sur l'ensemble des sites afin d'assurer la maîtrise et la limitation des risques et impacts environnementaux des activités opérationnelles exercées (bâtiments, outils industriels, équipements, chantiers), de la chaîne d'approvisionnement (achats, audits fournisseurs) et des produits livrés (politique produit, conception, offres, projets et services). Intégré dans les différents processus régissant les activités du Groupe, il définit les bonnes pratiques, les guides méthodologiques et précise les règles à respecter à tous les niveaux de l'organisation. Il décline également les procédures de gestion des risques et d'alerte en cas d'accidents. Les procédures du système de management de l'environnement ont été revues en 2021.

#### Évolution du nombre de salariés travaillant sur un site ISO 14001



La baisse observée entre 2018 et 2020 est liée à l'intégration de Gemalto.

À fin 2021, 146 sites sont certifiés contre 144 en 2020. 87% des salariés du Groupe travaillent sur un site certifié selon le référentiel ISO14001 qui intègre, entre autres, le management des impacts environnementaux des produits. Chaque année, des audits sont réalisés par les équipes d'auditeurs internes (politique d'audit, évaluation de la maturité) ou externes dans le cadre de la certification ISO 14001 ou des visites de prévention des assureurs. Par ailleurs, afin d'assurer un support aux sites, la suite logicielle de gestion des risques eHSE déployée mondialement dans le Groupe, a été adaptée aux évolutions de la norme ISO14001. Ceci permet la prise en compte dans le système des exigences attachées aux parties intéressées, des risques et opportunités liées à l'analyse environnementale ainsi que l'efficacité des actions et les ressources associées. Elle permet également, à l'ensemble des entités du Groupe de déclarer, d'enregistrer de manière harmonisée et de gérer les plans d'actions liés aux incidents et accidents environnementaux via un outil unique. Ces processus de gestion des risques environnementaux, et notamment ceux liés au changement climatique, sont décrits dans le paragraphe 3.1.7 du Document d'Enregistrement Universel 2021.

#### 4.1.3.2 MAÎTRISE DES RISQUES INDUSTRIELS

Seuls 6 sites du Groupe présentent des risques industriels significatifs : 4 sont classés Seveso en Europe (1 « seuil haut » et 3 « seuils bas ») et 2 sites sont classés à « haut risque industriel » en Australie. Des systèmes de gestion de la sécurité (comprenant notamment une politique de prévention des accidents majeurs, un plan d'opération interne, une étude de dangers et les scénarios de gestion de risques associés...) sont mis en œuvre et inspectés régulièrement par les coordinations HSE des pays et par les administrations de tutelle, conformément à la réglementation applicable. Une revue du statut réglementaire et de la situation des 4 sites Seveso du Groupe en Europe a été conduite en 2020 à l'issue de l'accident Lubrizol, ils continuent d'être suivis. Les politiques en matière d'assurance et d'indemnisation des victimes en cas d'accidents, incluant les accidents technologiques pouvant engager la responsabilité du Groupe, couvrent l'ensemble des sites assurés par le Groupe, dont ceux classés Seveso. Les risques induits par des situations accidentelles (pollution, incendies, etc.) sont gérés localement avec le support d'expertise des directions Groupe concernées, si nécessaire. Ils font l'objet de procédures de prévention et de gestion des accidents ainsi que de traitement des plaintes spécifiques. Le déploiement d'un outil de reporting des accidents permet d'identifier précisément la nature de ceux-ci, de les analyser, de prendre les mesures de gestion et de prévention induites et de capitaliser afin de partager les retours d'expérience. En 2021, seuls 11 incidents, sans impact significatif sur la santé et l'environnement, se sont produits à travers le Groupe.



**11** incidents, sans impact significatif sur la santé et l'environnement, se sont produits à travers le Groupe en 2021

**“ DES SYSTÈMES DE GESTION DE LA SÉCURITÉ SONT MIS EN ŒUVRE ET INSPECTÉS RÉGULIÈREMENT PAR LES COORDINATIONS HSE DES PAYS ET PAR LES ADMINISTRATIONS DE TUTELLE, CONFORMÉMENT À LA RÉGLEMENTATION APPLICABLE. ”**



**87%** des salariés du Groupe travaillent sur un site certifié selon le référentiel ISO14001



#### 4.1.3.3 RISQUES ENVIRONNEMENTAUX ET ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

La cartographie des risques du Groupe intègre un volet environnemental : il traite des facteurs de risques environnementaux liés aux activités du Groupe, à l'évolution grandissante des normes environnementales dans les pays où il opère et des facteurs de risques induits par le changement climatique. L'analyse des risques environnementaux susceptibles d'affecter la santé des personnes, l'environnement et le Groupe (impacts réputationnels, financiers, capacité à poursuivre certaines activités, etc.) est revue périodiquement avec le support des ingénieurs de prévention AXA assurances. Elle a été mise à jour en 2021 en intégrant l'évolution des activités exercées, les évolutions scientifiques et techniques et les enjeux nouveaux ; elle est complétée des potentielles opportunités associées à ces évolutions.

Cette analyse vise à :

- vérifier que les salariés du Groupe, les personnes agissant sur ses sites permanents ou ses chantiers, et plus largement les populations à proximité de ceux-ci, ne soient pas exposés à des risques sanitaires et environnementaux ;
- contrôler que les activités du Groupe ne portent pas atteinte à l'environnement ;
- s'assurer de la conformité des activités exercées et des produits vendus ;
- anticiper les nouvelles réglementations et analyser leurs impacts dans la durée sur les engagements pris par le Groupe et sur la conception des nouveaux produits ou offres de services ;
- évaluer l'impact du changement climatique sur les activités du Groupe.

L'ensemble du dispositif de maîtrise des risques est évalué annuellement au niveau de chaque entité légale sous la coordination d'un Comité de supervision des risques et aboutit à :

- un plan d'amélioration intégrant les recommandations des experts, décliné en plan d'actions à tous les niveaux de l'entreprise ;
- la synthèse de la matérialité des impacts pour le Groupe, établie en concertation avec le Comité HSE international.

Les impacts potentiels des enjeux et risques climat ont été intégrés dans la réflexion stratégique du Groupe dont la déclinaison reste alignée avec le respect des dispositions de l'accord de Paris, à travers en particulier :

- l'identification des risques mais également des opportunités de marchés, bénéfiques et enjeux financiers associés ;
- la déclinaison de la politique d'achats responsables ;
- le lancement de l'évaluation de la résilience des modèles d'affaires aux risques climat avec le support de Carbone 4.

La démarche d'adaptation au changement climatique engagée par le Groupe vise à réduire sa vulnérabilité par rapport aux effets du changement climatique tels que les aléas de catastrophes naturelles (tempêtes, inondations, etc.), les aléas sismiques, les incendies ou la raréfaction des ressources naturelles.

À cet effet, la Direction des Assurances du Groupe établit et pilote, dans le cadre d'une démarche préventive, un plan de visite des sites visant à réduire la probabilité de survenance de sinistres ou limiter les conséquences des incidents. En 2021, 75 sites ont bénéficié d'une telle visite. En complément et afin de respecter les restrictions de déplacement, des audioconférences sur le thème de la prévention des risques ont été organisées sur plus d'une trentaine de sites du Groupe. Il est à noter que sur le périmètre des visites de prévention lequel couvre plus de 260 sites, 212 ont ainsi fait l'objet d'une visite.

Outre les risques liés aux activités du Groupe et aux catastrophes naturelles (séismes, etc.), les risques liés à l'adaptation au changement climatique sont spécifiquement analysés et réévalués, afin de réduire l'exposition et la vulnérabilité du Groupe :

- **FEUX DE FORÊTS (PAR EXEMPLE AUX ÉTATS-UNIS ET EN AUSTRALIE) ;**
- **STRESS HYDRIQUE ;**
- **INONDATIONS ;**
- **TEMPÊTES, VENTS VIOLENTS ;**
- **CONSÉQUENCES DE LA DÉFORESTATION ET DES PERTURBATIONS DE L'HABITAT DE LA FAUNE, ETC.**

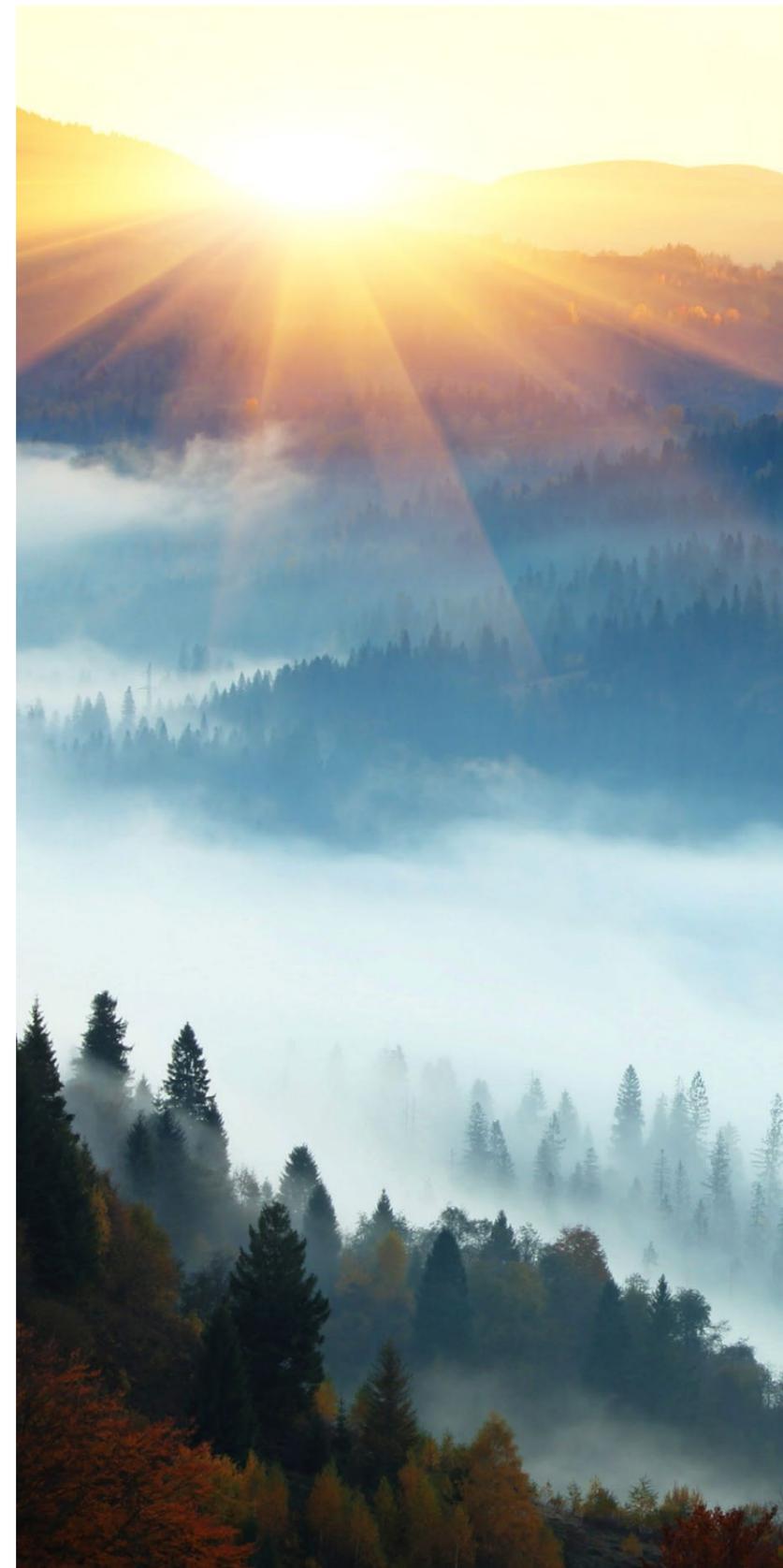
En 2021, le Groupe n'a fait l'objet d'aucun sinistre lié à des phénomènes climatiques ou à des catastrophes naturelles.

En parallèle et avec le support des partenaires spécialisés d'AXA, Thales poursuit sa politique active d'ingénierie de prévention des risques. Les risques susceptibles de générer un sinistre majeur portant atteinte aux personnes, à l'environnement et/ou affectant significativement la chaîne de valeur (incendie, bris de machine, etc.) sont particulièrement suivis.

Thales a ainsi mené une enquête approfondie relative à la vulnérabilité de ses sites face à aux risques liés à l'eau reposant sur trois piliers, conduite par les experts de l'ingénierie environnementale d'AXA :

- le risque de trop ou trop peu d'eau : partage de la ressource (utilisation ou stockage versus renouvellement des nappes phréatiques et des eaux de surface), épuisement de la ressource, variations annuelles et interannuelles, risques d'inondations fluviales ou côtières ;
- le risque d'inaptitude de l'eau à l'usage prévu : gestion des eaux usées, accumulation d'azote, de phosphore entraînant la prolifération d'algues ;
- le risque réglementaire et le risque réputationnel : consommation d'eau non potable, gestion de l'assainissement.

**“ THALES POURSUIT SA POLITIQUE ACTIVE D'INGÉNIERIE DE PRÉVENTION DES RISQUES. ”**



Compte tenu des activités du Groupe et comparé aux autres risques, le risque lié à l'eau est considéré comme faible, tant en termes de vulnérabilité qu'en termes de sévérité. Toutefois, compte tenu du changement climatique, les projections à 2040 montrent une augmentation sensible des zones de stress hydrique incitant à poursuivre les efforts visant à réduire davantage la consommation d'eau.

Au-delà des activités courantes, le pilotage des risques environnementaux s'applique avec la même rigueur sur les opérations de périmètre du Groupe (cession ou acquisition de sociétés) afin de limiter les garanties concédées ou les risques liés à la reprise d'exploitation des sites acquis au titre de ces opérations et ce, quels que soient leur nature, leur montant ou leur durée.

La compilation de l'ensemble des grilles d'évaluation des impacts environnementaux significatifs des sites et activités du Groupe ainsi que l'évaluation de leur matérialité sur le milieu environnant et en particulier au regard de leur nature, de leur quantification et de la sensibilité des milieux récepteurs permettent de consolider la grille de matérialité suivante :

**MATÉRIALITÉ DES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX**

| Matérialité des impacts                   | Activités de type industriel | Activités de type tertiaire | Commentaires   |
|---|------------------------------|-----------------------------|--|
| Émissions de gaz                          | Faibles                      | Faibles                     | Les activités industrielles du Groupe ne nécessitent pas de consommations intensives d'énergie, c'est pourquoi elles ne génèrent que de très faibles quantités de gaz à effet de serre (scopes 1 et 2).  |
| Émissions atmosphériques (autres que GES) | Négligeables                 | Nulles                      | À l'exception d'une dizaine de sites, les activités industrielles du Groupe ne sont pas émettrices de polluants atmosphériques   |
| Pollutions des sols                       | Modérées                     | Négligeables                | Les activités industrielles du Groupe sont peu polluantes, seuls quelques rares sites ont à gérer des pollutions de nature historique.   |
| Consommations énergétiques                | Faibles                      | Négligeables                | Le Groupe n'est pas énergivore (voir 4.2.2.3)  |
| Productions de déchets non dangereux      | Faibles                      | Négligeables                | Faible production de déchets non dangereux très majoritairement recyclés (voir 4.2.3.1)  |
| Production de déchets dangereux           | Faibles                      | Négligeables                | Du fait de ses activités industrielles, la production de déchets dangereux est limitée et ne représente que 17% de la production totale de déchets traités dans des filières adéquates.  |
| Consommation d'eau                        | Faible                       | Négligeable                 | Le Groupe a une faible consommation en eau. Une absence d'exploitation en zone à stress hydrique et aux nombreux plans d'actions mis en œuvre depuis plus de 20 ans. Ces plans sont complétés et optimisés par la mise en place de boucles de recyclages partout où cela est possible. Cet impact n'est donc pas matériel. |
| Émissions dans l'eau                      | Négligeables                 | Nulles                      | Les sites industriels collectent et traitent avant rejet leurs eaux usées. Seuls 31 sites sur les 188 du périmètre Groupe concernés par le reporting environnemental sont concernés.   |



**4.1.3.4 CONTENTIEUX ET ALERTES ENVIRONNEMENTALES**

Thales n'a fait l'objet d'aucun contentieux environnemental ayant donné lieu à une indemnité. Par ailleurs, en 2021, aucun site n'a fait l'objet d'une demande ou d'une plainte environnementale (au sens de la norme internationale ISO 14001) de l'administration ou de tierces parties. Au 31 décembre 2021, le montant des provisions pour risques environnementaux s'élève à 5,35 M€ à l'échelle du Groupe.

**“ THALES N'A FAIT L'OBJET D'AUCUN CONTENTIEUX ENVIRONNEMENTAL AYANT DONNÉ LIEU À UNE INDEMNITÉ. ”**

le montant des provisions pour risques environnementaux s'élève à **5,35 M€** à l'échelle du Groupe



## 4.2 RÉDUIRE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL TOUT AU LONG DE LA CHAÎNE DE VALEUR

### 4.2.1 UNE DYNAMIQUE D'INNOVATION AU SERVICE DE LA RÉDUCTION DE L'EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE

Thales s'est engagé dans une démarche de développement de produits et systèmes écoresponsables qui répond à différents besoins :

- respect et anticipation des réglementations environnementales, permettant de gérer les obsolescences et de contrôler le risque industriel associé ;
- création de valeur pour les clients et de différenciateurs sur le marché grâce à l'innovation ;
- réduction des impacts environnementaux et respect des engagements du Groupe.

Les trois orientations mises en œuvre dans cette démarche sont :

- la prise en compte de l'environnement durant tout le cycle de vie du produit ;
- le développement de fonctionnalités permettant d'améliorer la performance environnementale des clients ;
- le développement de produits renforçant le contrôle et la compréhension des problématiques environnementales.

Cette démarche est associée aux processus clés du Groupe, parmi lesquels la politique produit, l'Ingénierie, l'Industrie et les Achats. Le Groupe développe également des méthodes et outils aidant les concepteurs et les architectes produits à opérer des choix écoresponsables, à capitaliser sur les informations environnementales ainsi qu'à vérifier la conformité des solutions choisies aux obligations réglementaires.

**“ THALES S'EST ENGAGÉ DANS UNE DÉMARCHÉ DE DÉVELOPPEMENT DE PRODUITS ET SYSTÈMES ÉCORESPONSABLES ”**

L'exploitation des analyses de cycle de vie (ACV) et d'impacts environnementaux produits sur plusieurs années a permis de mettre en exergue la nécessaire substitution des substances dangereuses et la définition des phases des cycles de vie les plus impactantes en termes d'émissions de CO<sub>2</sub>. Pour la majorité des produits et solutions du Groupe, la phase d'utilisation est celle dont l'empreinte carbone est la plus élevée. Cela est principalement dû à des durées de vie des produits potentiellement très longues, de la classe 20 ans ou plus, et à des taux d'utilisation élevés. Les analyses montrent également que les actions de réduction des émissions de CO<sub>2</sub> entraînent de manière générale une réduction des autres impacts environnementaux, identifiant ainsi les réels leviers d'action. En 2021, Thales a réalisé des analyses de cycle de vie simplifiées sur une dizaine de produits en développement. Par ailleurs, Thales a initialisé des ACVs complémentaires sur des produits aux profils de vie spécifiques tels que les satellites à la demande de l'ESA, et travaillé sur des guidelines adaptées à ces produits pour la réalisation des ACVs.

Pour les produits embarqués sur des plateformes mobiles, la nature (aéronautique, naval, ferroviaire, etc.) et le profil (durée de vie, pourcentage de temps en mobilité, etc.) de cette mobilité sont les paramètres prépondérants en termes d'impacts environnementaux à travers la masse déplacée de ces produits et, dans une moindre mesure, leur consommation d'énergie. Pour les produits fixes, la consommation d'énergie est le paramètre prépondérant. La réduction des impacts dépend donc tant de la capacité du Groupe à en réduire l'intensité à travers le design des produits que de celle de ses clients à réduire l'intensité énergétique des plateformes sur lesquelles ces produits sont embarqués.

Pour un nombre limité de produits, ayant une durée de vie en phase d'utilisation courte et concernant des applications grand public, notamment les cartes bancaires ou cartes SIM et les périphériques associés, la réalisation d'ACVs adaptées aux indicateurs environnementaux pertinents pour ces produits montre que la phase de production génère les impacts les plus importants. C'est alors sur cette phase du cycle de vie que portent en priorité les efforts de réduction des impacts environnementaux (voir 4.3).

Enfin, le Groupe contribue à la décarbonation de ses clients. En effet, plusieurs produits et systèmes développés par Thales permettent, de façon très significative, d'éviter une partie des émissions des clients qui les utilisent. Dans le domaine aéronautique, on peut citer par exemple les systèmes de gestion de trafic, d'optimisation de trajectoire, d'assistance au pilotage ou encore les simulateurs qui permettent de limiter le volume d'entraînement en vol réel (voir 4.2.2.5).

La sensibilisation aux enjeux environnementaux et à leur prise en compte dans le développement des nouveaux produits doit accompagner le développement de la démarche d'écoconception :

la formation des "Product Line Architects", des "Product Line Managers", de "Design Authorities" et de "Product Design Authorities" atteint 64% en 2021. Depuis 2019, des outils de formation et des sessions sont en place dans les différentes entités du Groupe et ont permis de toucher environ 1 100 collaborateurs à fin 2021 malgré la crise. Ils ont pour objectif de permettre aux acteurs de la politique produit et de l'ingénierie d'intégrer ces enjeux dans les 'road maps' produits et dans les étapes amont des développements, leur traduction en exigences techniques garantissant ensuite leur réalisation tout au long du processus de développement.

En 2021, Thales a lancé un défi interne 'Greengineer challenge', sous la forme d'un appel à projets pour solutions techniques innovantes permettant de réduire l'empreinte environnementale des produits et de développer de nouvelles solutions pour les clients du Groupe. Au terme de six semaines de travaux, impliquant 180 collaborateurs, 23 projets ont été présentés. Deux vainqueurs ont été choisis en décembre parmi les sept présélectionnés et se sont vus récompensés au travers d'un accompagnement pour vérifier la faisabilité technique et le potentiel commercial de leur projet.

### 4.2.1.1 DÉVELOPPER L'ÉCOCONCEPTION

Afin de s'inscrire dans une démarche pérenne, la prise en compte des enjeux environnementaux dans le développement des produits doit s'accompagner de création de valeur pour Thales et ses clients : amélioration des conditions opérationnelles, réduction des coûts totaux de possession, optimisation de la gestion de la fin de vie. Cette dimension est notamment traitée au travers de la politique produit et de la démarche d'écoconception mise en œuvre qui vise à concilier proposition de valeur et réduction des impacts environnementaux.

Les travaux menés ces dernières années pour caractériser les principaux produits Thales ont permis de dégager deux axes d'amélioration prioritaires :

- le recours à des ressources durables pour la conception et la fabrication des produits, axe concernant notamment les substances dangereuses, les quantités de matière, l'utilisation de matière première recyclée ou leur caractère recyclable ;
- la réduction des consommations d'énergie et des émissions de CO<sub>2</sub> des produits en phase d'usage.

En 2021, Thales a lancé un défi interne "Greengineer challenge"



**23 PROJETS**

ont été présentés, impliquant 180 collaborateurs



Un Comité de pilotage transverse Groupe permet d'assurer la cohérence de la démarche, le partage d'informations et de bonnes pratiques, ainsi que la construction des indicateurs de performance durable suivis trimestriellement par le Directeur des Opérations et de la Performance, membre du Comité exécutif du Groupe. Ce comité coordonné par la Direction HSE, rassemble les coordinateurs HSE produits de toutes les Activités Mondiales et intègre des représentants de la politique produit et de l'ingénierie.

Les choix d'architectures physiques, la recherche de nouvelles technologies ainsi que la conception de nouveaux équipements intègrent la limitation du recours aux matériaux pour réduire la taille, la masse et faciliter le démantèlement, mais également la substitution des substances les plus toxiques pour la santé et pour l'environnement. Ces exigences sont relayées auprès des fournisseurs d'équipements et de composants que Thales assemble sur ses sites. Les procédés de fabrication font également l'objet de mesures d'optimisation pour limiter les pertes de matières, les rebuts et les quantités de déchets. Ainsi, s'appuyer sur les dimensions standards des plaques et profilés permet de réduire le volume de « copeaux ».

Par ailleurs, depuis 2017, Thales utilise le procédé de fabrication additive (« impression 3D ») pour la fabrication de pièces dans le domaine spatial. Des études sont en cours pour élargir le champ d'utilisation de cette technique, notamment dans le domaine aéronautique. Cette technologie, combinée à l'utilisation d'outils d'optimisation topologique, limite la consommation de matière pour un besoin donné. Elle facilite également la réparabilité des pièces et permet une approche optimisée des offres de services. Pour certaines activités spécifiques telles que les cartes bancaires et les cartes SIM, Thales développe des procédés de fabrication permettant l'utilisation de plastique recyclé pour les corps de carte.

Le tableau du chapitre 4.3 inclut quelques exemples de produits pour lesquels des réductions d'impacts environnementaux ont été réalisées suivant les axes décrits ci-dessus.

L'ensemble des actions décrites précédemment a permis d'atteindre 84% de nouveaux développements intégrant de l'écoconception.

Thales porte également une attention particulière à la disponibilité des ressources critiques telles que les métaux rares et répond aux demandes de ses parties prenantes : clients stratégiques; enquêtes diligentées par les instances européennes et françaises; etc. Enfin, Thales a réduit le recours aux matériaux tels que le bois, le carton et le plastique en rationalisant, limitant et réutilisant les emballages soit pour les approvisionnements sur les sites Thales, soit pour le transfert d'équipements d'un site à l'autre.

#### 4.2.1.2 OBSOLESCENCE ET SUBSTITUTION DE MATIÈRES DANGEREUSES

Le nombre croissant des réglementations environnementales, ainsi que leur évolution, entraînent la limitation, voire l'interdiction de certaines substances. Cela se traduit par un risque grandissant qu'un équipement ou système ne puisse plus être fabriqué ou maintenu tout au long de son cycle de vie. C'est pourquoi Thales a déployé une démarche proactive qui repose sur une anticipation des risques et la mise en place des actions nécessaires à leur maîtrise. Le Groupe porte une attention particulière aux technologies faisant intervenir des substances de la Liste Candidate du règlement européen REACH, mais également issues d'autres réglementations telles que les directives RoHS, WEEE, le règlement POP en Europe et aux conventions internationales sur ce thème.

Cette démarche s'appuie sur une veille réglementaire centralisée, sur un périmètre en constante augmentation, dont les éléments de synthèse sont diffusés sous forme d'alertes reprenant la priorité et la criticité des sujets. Elle comprend la collecte des données relatives aux substances directement concernées par les réglementations et qui sont présentes dans les composants et sous-ensembles intervenant dans la composition des produits et solutions développés par le Groupe. L'ensemble de ces données est centralisé dans une base de données accessible à toutes les entités du Groupe, ainsi que dans les outils de PLM (Product Lifecycle Management) et les ERP (Enterprise Resource Planning). Un outil d'analyse développé en interne permet de croiser l'ensemble des informations pour s'assurer de la conformité réglementaire et mener les analyses d'impact essentielles à l'anticipation des risques d'obsolescence et de gestion écoresponsable.

Dans le cas des chromates, Thales a initié dès 2013 la recherche de procédés de substitution pour plus de 30 procédés industriels utilisés pour ses applications par ses sous-traitants. Le Groupe a ainsi engagé plus de 7M€ pour ces travaux et le déploiement des procédés de substitution dans les équipements et les systèmes. Fin 2021, entre 60% et 100% des substitutions ont déjà été réalisées, en ligne avec les dates butoirs. Pour les rares procédés sans solution technique qualifiée à ce jour ou lorsque le déploiement industriel de solutions alternatives n'est pas complètement finalisé, Thales s'est assuré d'être couvert, ainsi que ses chaînes d'approvisionnement :

- par les dossiers d'autorisation REACH dont les décisions finales ont été votées courant 2020 par la Commission européenne ;
- du respect des conditions d'utilisation liées à ces autorisations ;
- de la poursuite de ses travaux de recherche de solutions alternatives pour aboutir à des solutions qualifiées technologiquement maîtrisables.

Ainsi, le respect du calendrier en lien avec les dates fixées par la Commission européenne (2024 et 2026) est assuré pour les procédés industriels concernés par la substitution des chromates.

De la même façon, le Groupe évalue l'exposition aux risques potentiels liés à d'autres substances comme par exemple le plomb, les PFAS (substances perfluoroalkylées et polyfluoroalkylées), le bisphénol A ou le cadmium, et met en place chaque fois que nécessaire les études de recherche de solutions alternatives. Des plans d'action dédiés relatifs à la substitution du plomb ont été initialisés pour anticiper autant que possible une potentielle interdiction de ses utilisations en Europe.

**“ LE GROUPE A AINSI ENGAGÉ PLUS DE 7 M€ POUR CES TRAVAUX ET LE DÉPLOIEMENT DES PROCÉDÉS DE SUBSTITUTION DANS LES ÉQUIPEMENTS ET LES SYSTÈMES. ”**



## 4.2.2 LE DÉFI DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

### 4.2.2.1 ACCÉLÉRATION DE LA STRATÉGIE POUR UN FUTUR BAS-CARBONE

Dans la continuité de ses engagements affirmés dès 2015 (« Business Proposals for COP21 »), et régulièrement réaffirmés depuis (« French Business Climate Pledge » en 2017 et 2019), en parfait alignement avec les engagements pris en 2019, et en amont de la COP26 qui s'est tenue à Glasgow en novembre 2021, le Groupe a annoncé l'accélération de sa stratégie pour un Futur Bas-Carbone. Cette stratégie volontariste d'accélération, dont les objectifs seront soumis au SBTi<sup>(1)</sup> en 2022, vise notamment à :

#### 1. La révision à la hausse des objectifs de réduction des émissions opérationnelles de CO<sub>2</sub>

Afin de renforcer sa contribution à la lutte contre le réchauffement climatique, et alors même que le Groupe a atteint en 2021 les objectifs fixés pour 2023, le Groupe s'engage à réduire ses émissions de gaz à effet de serre (GES) en s'alignant avec la trajectoire 1,5°C de l'Accord de Paris et se fixe les objectifs suivants :

- **-50% EN 2030 (INCLUANT LE SCOPE 1, LE SCOPE 2 ET LE SCOPE 3 – DÉPLACEMENTS PROFESSIONNELS, EN RÉFÉRENCE À L'ANNÉE 2018 ET TOUJOURS EN VALEUR ABSOLUE) AVEC UN POINT INTERMÉDIAIRE À -35% EN 2023 ;**
- **ATTEINDRE LE NET ZÉRO À L'HORIZON DE 2040.**

La réalisation de ces objectifs s'appuie sur un plan d'actions précis :

- une réduction encore plus ambitieuse de la consommation énergétique (programmes d'optimisation de l'empreinte immobilière et d'efficacité énergétique dans tous les pays, mise à niveau des équipements industriels et déploiement de panneaux solaires) ;
- un développement massif de l'approvisionnement en énergie verte, sur la base d'un plan d'action déployé par pays ;
- l'élimination des gaz réfrigérants fortement émissifs encore utilisés dans les salles blanches ;
- la réduction significative des déplacements professionnels internes grâce aux outils de communication ainsi que le passage à des véhicules électriques ou hybrides pour tous les nouveaux véhicules de société du Groupe à partir de 2022.

La trajectoire carbone correspondant à ces objectifs de moyen terme mène Thales à définir un objectif de « Net Zéro » en 2040 dont la feuille de route est en cours de définition et dont les modalités seront soumises au SBTi en 2022.

**“ LA TRAJECTOIRE CARBONE CORRESPONDANT À CES OBJECTIFS DE MOYEN TERME MÈNE THALES À DÉFINIR UN OBJECTIF DE « NET ZÉRO » EN 2040. ”**

#### 2. La réduction des autres émissions et de celles des clients du Groupe

L'objectif de réduire de 7% en 2023 et 15% en 2030 les autres émissions de gaz à effet de serre de ses activités (scope 3 achats et produits vendus mis sur le marché, hors voyages d'affaires) en valeur absolue et par rapport à l'année de référence 2018, est aligné sur une trajectoire 2°C basée sur la science.

Ces objectifs sont en cours de révision.

Pour atteindre cet objectif, Thales s'appuie sur deux leviers d'actions :

1. Dans la continuité de son engagement avec l'ensemble de sa chaîne de valeurs, le Groupe renforce le dialogue avec ses fournisseurs pour les accompagner dans leurs propres engagements bas-carbone via les actions suivantes :

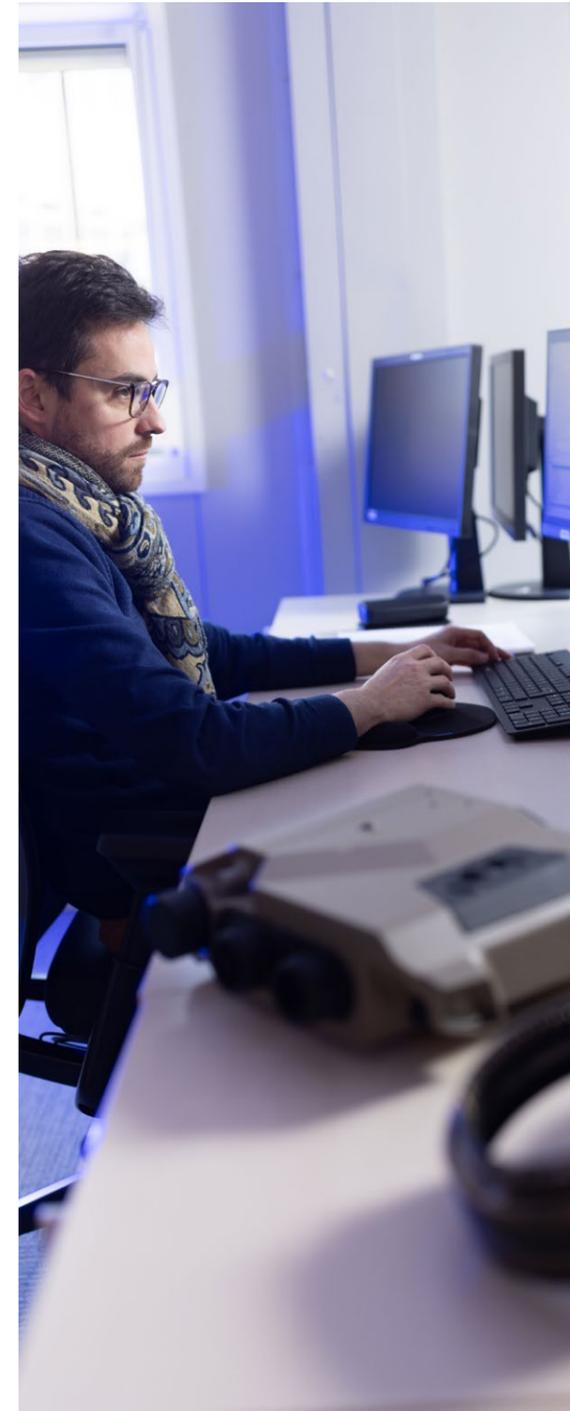
- les plans d'actions des 150 fournisseurs les plus émissifs analysés et validés en 2023 ;
- l'ambition d'aligner ces fournisseurs avec un objectif de réduction de 50% de leurs émissions à l'horizon 2030 ;
- le renforcement dès 2022 de la prise en compte de critères RSE, dont l'empreinte carbone, dans le processus de sélection des fournisseurs.

2. L'éco-conception au service de l'innovation produits. Afin de proposer des fonctions et des services innovants et écoresponsables permettant de réduire l'empreinte carbone de ses clients, le Groupe s'est fixé les objectifs suivants :

- avoir 100% de développements de ses nouveaux produits et services éco-conçus en 2023 ;
- avoir formé l'ensemble des populations ciblées<sup>(1)</sup> en 2022 et favoriser l'utilisation d'outils internes dédiés à l'éco-conception tels que CLOE<sup>(2)</sup>, PETER<sup>(3)</sup> et 4E<sup>(4)</sup>.

Thales confirme ainsi son engagement pour :

- **CONTRIBUER SIGNIFICATIVEMENT AUX OBJECTIFS AMBITIEUX DE DÉCARBONATION DE L'AVIATION ;**
- **ACCOMPAGNER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DES ARMÉES ;**
- **PROMOUVOIR UN ÉCOSYSTÈME SPATIAL RESPONSABLE ET UNE NAVIGATION SPATIALE DURABLE ;**
- **OPTIMISER L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DU MONDE NUMÉRIQUE PAR LE DÉVELOPPEMENT DE SOLUTIONS DIGITALES « SOBRES EN ÉNERGIE PAR CONCEPTION ».**



(1) La Science Based Target (SBTi) est une initiative d'experts internationaux qui permet d'évaluer, sur des bases scientifiques, si les évolutions des émissions de gaz à effet de serre d'un acteur économique sont compatibles avec l'objectif de limitation à 2°C ou 1,5°C de la température moyenne de la planète.travaux.

(1) 100% des Product Line Managers (PLM), Product Line Architects (PLA), Design Authorities (DA) et Product Design authorities (PDA) à fin 2022.

(2) Check List for Orienting Ecodesign : outil permettant d'orienter en amont les choix les plus pertinents d'écoconception prenant en compte les aspects environnementaux et les attentes opérationnelles des clients.

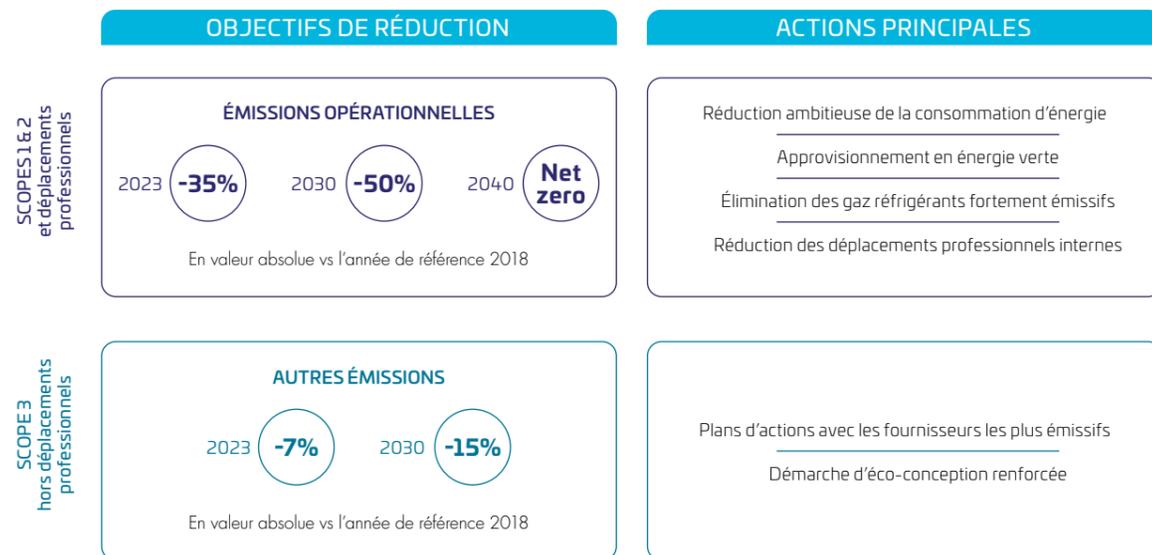
(3) Product Evaluation Tool for Ecodesign and Reporting : outil d'estimation simplifiée des émissions de CO<sub>2</sub> des systèmes complexes Thales au cours de leur cycle de vie.

(4) Ecodesign Enriched Engineering Environment : projet en cours visant à permettre aux ingénieurs système d'optimiser leurs décisions en matière d'éco-conception dès les premières phases du développement.

### 3. La contribution à une meilleure compréhension des phénomènes climatiques grâce notamment au développement de systèmes spatiaux dédiés

En 2021, les solutions développées par Thales dans le domaine spatial visant à permettre l'observation et la compréhension des phénomènes climatiques et aéronautiques sont sources de bénéfices majeurs en termes de réduction d'impact environnemental pour ses clients.

#### Objectifs de réduction pour les opérations opérationnelles et les autres émissions



#### Chronologie des objectifs de réduction de la Stratégie pour un Futur Bas-Carbone



La stratégie pour un Futur Bas-Carbone s'appuie également sur les recommandations de la TCFD (Task Force on Climate-related Financial Disclosures) mise en place par le G20 aux côtés de laquelle le Groupe s'est engagé en 2020 en devenant « signataire » des principes et recommandations. Une table de correspondance des éléments relatifs à la TCFD figure dans le chapitre 8.1

Le Groupe s'inscrit ainsi dans les axes des 4 piliers des recommandations de la TCFD :

- publication des informations relatives à la gouvernance des enjeux liés aux risques et opportunités climatiques ;
- publication des risques et opportunités liés au climat ;
- description de la méthodologie d'identification, d'évaluation et de gestion des risques liés au climat ;
- publication des indicateurs et objectifs utilisés pour l'évaluation et la gestion des risques et opportunités liés au climat.

#### Crédit bancaire syndiqué lié aux objectifs climat du Groupe (climate-linked Revolving Credit Facility)

La ligne de crédit bancaire signée par Thales avec 17 banques internationales en 2020 et amendée en 2021 intègre les objectifs de réduction des émissions opérationnelles et des autres émissions du Groupe (Scopes 1, 2 et 3). Ceci signifie que son taux d'intérêt sera ajusté chaque année à la baisse ou à la hausse (bonus/malus) en fonction de l'atteinte ou non de ces objectifs.

Le renforcement des ambitions bas-carbone du Groupe sur les émissions opérationnelles ainsi que leur alignement sur une trajectoire 1,5°C et l'annonce de la prochaine soumission au SBTi ont été très bien accueillis par les banques du Groupe et ont contribué à l'optimisation des conditions de financement.

Afin d'accroître davantage l'impact concret de cette opération financière, les potentiels bonus/malus pourront être reversés à des projets environnementaux portés par Thales Solidarity, le fonds de dotation du Groupe.



#### 4.2.2.2 GOUVERNANCE DE LA STRATÉGIE POUR UN FUTUR BAS-CARBONE

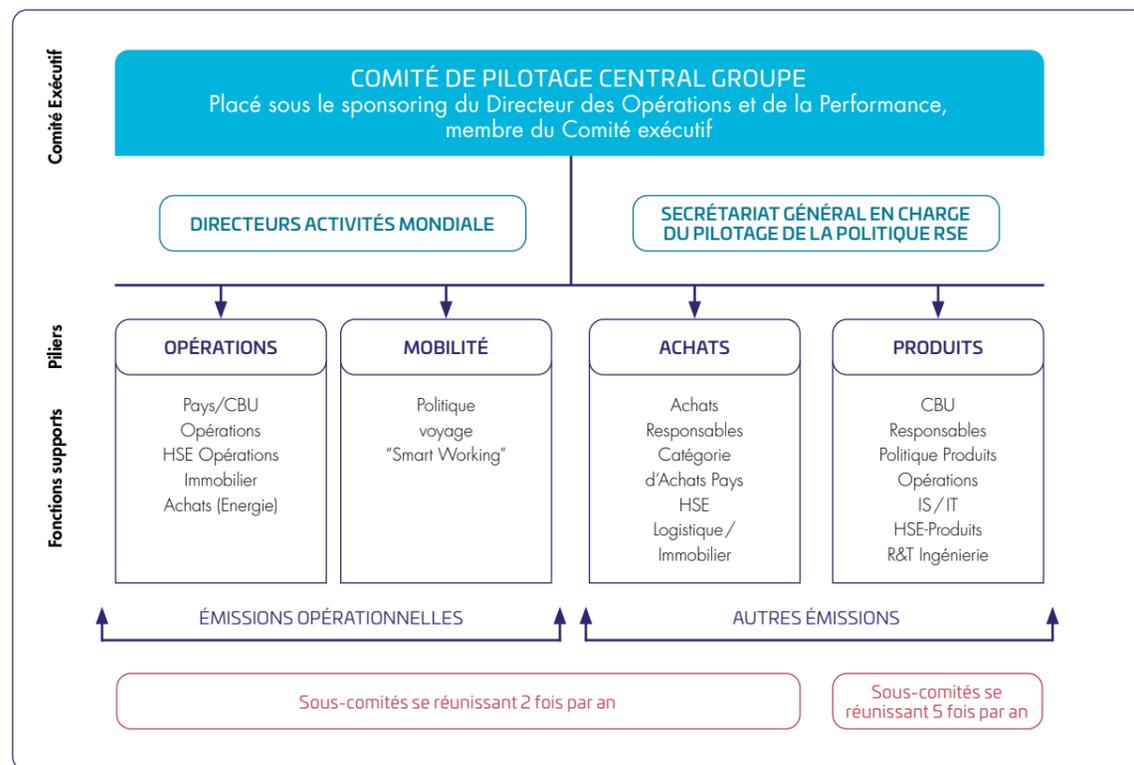
La stratégie pour un Futur Bas-Carbone engage l'ensemble des collaborateurs de l'entreprise qui ont la responsabilité de l'animer et de la décliner au sein de l'organisation au quotidien.

Son déploiement repose sur une gouvernance dédiée déclinée à plusieurs niveaux au sein du Groupe, s'appuyant sur :

##### Le Comité de pilotage central Groupe

- Il est placé sous le sponsoring du Directeur des Opérations et de la Performance, membre du Comité exécutif.
- Il associe :
  - deux directeurs d'Activité Mondiale (Global Business Units) et le Secrétariat général en charge du pilotage de la politique RSE du Groupe,
  - les pilotes de chacun des 4 piliers (opérations, achats, mobilité et produits) ainsi que d'autres fonctions clefs du Groupe telles que la Direction HSE, la Direction des Affaires Financières, la Direction de la Stratégie et du Marketing ou la Direction de la Communication.
- Il assure le suivi, la coordination, l'identification et la gestion des risques mais également des opportunités au regard de l'atteinte des objectifs fixés pour 2023, 2030 et 2040.

Gouvernance de la Stratégie pour un Futur Bas-Carbone



##### Les comités de pilotage respectifs pour chacun des quatre piliers : Opérations, Produits, Achats et Mobilité

- Ils se réunissent deux fois par an et rendent compte au Comité de pilotage central du Groupe.
- Ils sont accompagnés de groupes de travail multidisciplinaires se réunissant régulièrement pour adapter les feuilles de route et mettre en œuvre les plans d'actions.

À ces instances de gouvernance stratégique spécifiques à la stratégie pour un Futur Bas-Carbone s'ajoutent la gouvernance et l'organisation en matière de RSE du Groupe (voir chapitre 1). En outre, l'avancement de la mise en œuvre de la stratégie pour un futur bas-carbone est présentée une fois par an au Comité stratégique et RSE du Conseil d'administration.

De nombreuses réunions de sensibilisation et de formation ont été menées depuis plus de 2 ans afin d'accompagner la mise en œuvre de la stratégie pour un Futur Bas Carbone (plusieurs milliers de personnes associées). C'est le cas, par exemple, des actions développées sur chacun des sites du Groupe lors de la semaine du Développement Durable en octobre 2021. Les vidéos dédiées à ce sujet et tournées à l'occasion des 2 jours des HSE Web Days de 2021 ont été mises à disposition des collaborateurs sur l'intranet du Groupe.

L'ensemble des unités opérationnelles du Groupe et les équipes en charge de la politique produits ou de l'ingénierie ont initié localement des groupes de travail pour accompagner le déploiement des actions nécessaires à la mise en œuvre du plan bas-carbone, y compris la sensibilisation préalable nécessaire.

En 2020, le Comité Exécutif a souhaité renforcer la dimension collective de la reconnaissance de la performance RSE. Dans ce cadre, il a été décidé, à compter de l'année 2021, pour la quasi totalité des collaborateurs éligibles à une rémunération variable (60% des collaborateurs du Groupe), d'intégrer 10% d'objectifs RSE correspondant aux engagements du Groupe. La stratégie pour un Futur Bas-Carbone représente un quart de cette mesure (voir 4.2.2.1).

Le Groupe a accéléré son ambition et dédié une demi-journée aux échanges avec les investisseurs sur les thématiques ESG en octobre dernier dont l'intégralité des contenus sont accessibles sur le site internet du Groupe ; cet événement fut notamment l'opportunité de présenter en détail l'avancement et l'accélération de la stratégie pour un Futur Bas-Carbone du Groupe.

**“ LE GROUPE A ACCÉLÉRÉ SON AMBITION ET DÉDIÉ UNE DEMI-JOURNÉE AUX ÉCHANGES AVEC LES INVESTISSEURS SUR LES THÉMATIQUES ESG EN OCTOBRE DERNIER. ”**



#### 4.2.2.3 RÉDUIRE L'EMPREINTE CARBONE DES ÉMISSIONS OPÉRATIONNELLES

Les émissions opérationnelles du Groupe font référence aux émissions liées à la consommation d'énergie et de substances (scopes 1 et 2) ainsi que les émissions liées à la mobilité des collaborateurs (scope 3 « voyages d'affaires »).

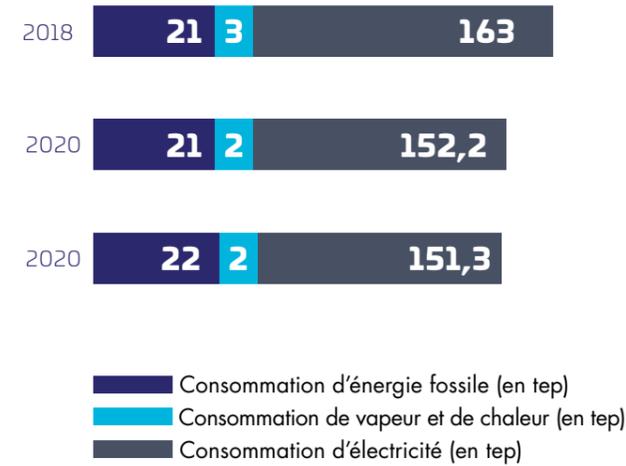
En 2021, Thales a accéléré son ambition et s'est fixé des objectifs à court et moyen-terme de réduction des émissions de gaz à effet de serre opérationnelles de -35% en 2023 (contre -20% précédemment) et -50% en 2030 (contre -40% précédemment). Ces objectifs sont alignés sur une trajectoire 1,5°C basée sur la science (par l'utilisation des méthodologies du Science Based Target) et restent exprimés en valeur absolue en référence à 2018. La trajectoire correspondant à ces objectifs à court et moyen termes a conduit Thales à annoncer un nouvel objectif long terme de Net Zéro en 2040 sur ses émissions opérationnelles.

#### Performance relative aux impacts environnementaux liés aux activités du Groupe (DPEF)

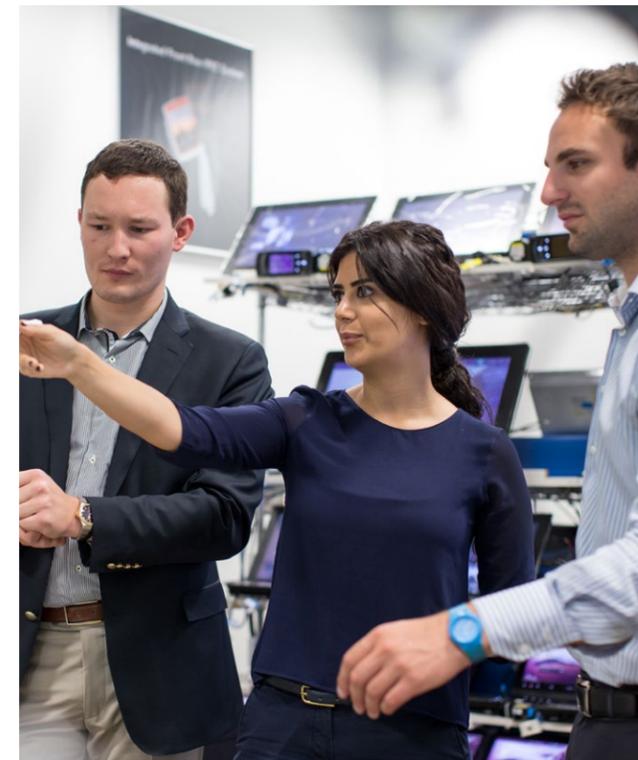
|         |   | (en ktCO <sub>2</sub> ) |      |      |                     |            |            |            |
|---------|---|-------------------------|------|------|---------------------|------------|------------|------------|
|         |   | 2018                    | 2020 | 2021 | Variation 2018/2021 | Cible 2023 | Cible 2030 | Cible 2040 |
| Climat  | Emissions liées à la consommation d'énergie et aux substances | 251                     | 196  | 187  | -26%                |            |            |            |
|         | Dont émissions totales liées aux énergies                     | 226                     | 160  | 157  | -30%                | -35%       | -50%       | Net Zéro   |
| Scope 1 | Émissions liées aux substances et aux énergies                | 78                      | 86   | 81   | 4%                  |            |            |            |
|         | Dont émissions liées aux substances                           | 25                      | 36   | 28   | 12%                 |            |            |            |
| Scope 2 | Émissions liées aux énergies                                  | 173                     | 110  | 105  | -39%                |            |            |            |
|         | Dont émissions liées à l'électricité "Market-based"           | 128                     | 98   | 92   | -29%                |            |            |            |
|         |   | 17                      | 170  | 158  | -132%               |            |            |            |

#### Réduire la consommation énergétique et les émissions attachées

##### Évolution des consommations d'énergie



**“ POUR PARVENIR À CETTE EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE, 52 AUDITS ONT ÉTÉ RÉALISÉS PAR UN TIERS COMPÉTENT ET 6 AUTRES SONT PLANIFIÉS EN 2022. ”**



Depuis plusieurs années, Thales met en place des actions pour réduire sa consommation d'énergie afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre associées à ses activités.

Ce plan d'action de réduction des consommations énergétiques repose sur :

- la réduction de la consommation énergétique des bâtiments ;
- le remplacement des équipements les plus énergivores ;
- la mise en place de procédés de récupération de chaleur ;
- l'optimisation des flux d'airs dans les salles blanches ;
- le déploiement de l'installation de panneaux solaires sur les sites.

Grâce au déploiement de ces plans de réduction, la consommation totale d'énergie du Groupe a été réduite de -7% entre 2018 et 2021, avec une augmentation de 0,5% entre 2020 et 2021 en raison de la reprise des activités suite à la pandémie de Covid-19.

À fin 2021, ce sont 23% des effectifs du Groupe qui travaillent sur des sites certifiés ISO 50001 « Systèmes de management de l'énergie ». Par ailleurs, 23 sites accueillant 18% de l'effectif du Groupe ont obtenu une certification de performance environnementale des bâtiments (HQE, BREEAM, etc.).

Pour parvenir à cette efficacité énergétique, 52 audits ont été réalisés par un tiers compétent et 6 autres sont planifiés en 2022. Les audits menés sur les sites les plus énergivores du Groupe ont donné lieu à des programmes de réduction. Par ailleurs, 63% des sites (113 sur 181) ont des actions finalisées, en cours ou projetées pour la réduction de leur consommation d'énergie. À titre d'exemple, des actions sont menées en termes de changements d'équipements (à Géménos et Valence en France ou Cheadle Heath au Royaume-Uni) ou de réduction de l'empreinte carbone immobilière avec des déménagements vers des sites plus récemment bâtis intégrant des standards plus économes en énergie. En 2021, 47 sites (en Australie, Singapour, France, Allemagne...) ont commencé, continué ou terminé leur installation de Diode Electroluminescente (LED) sur tout ou partie de leurs sites.

L'empreinte énergétique du Groupe est également réduite par le moindre recours aux énergies fossiles (gaz, fuel, charbon) dont le ratio de la consommation sur le chiffre d'affaires a continué de diminuer en 2021 pour atteindre une réduction de 16% par rapport à 2018.

Réduire les émissions liées à l'électricité grâce à l'électricité d'origine renouvelable

| En MWh   | 2018 | 2020  | 2021  | Variation 2020/2021 |
|--|------|-------|-------|---------------------|
| Part totale d'électricité d'origine renouvelable (%)           | 25%  | 27%   | 32%   | +5 pts              |
| Dont part d'électricité liée par un contrat spécifique (%)     | NA   | 80%   | 73%   | -7 pts              |
| Electricité renouvelable liée à des garanties d'origine        | NA   | 20%   | 22%   | +2 pts              |
| Electricité renouvelable liée à PPA (Power Purchase Agreement) | NA   | 1,1%  | 1,1%  | -                   |
| Electricité renouvelable liée à de l'autoconsommation          | NA   | 0,03% | 0,23% | +0,2 pts            |

Depuis plusieurs années, le Groupe s'est également engagé dans une stratégie d'achat d'énergie verte, stratégie confirmée et accentuée en 2021. La part d'électricité renouvelable a augmenté de 5 points par rapport à 2020 pour atteindre 32% en 2021.

54 sites (dont 100% des sites du Royaume-Uni, des Pays-Bas, de Thales Alenia Space en Italie et de Thales DIS en France) ont un contrat spécifique d'approvisionnement en électricité verte ou achètent des Certificats d'énergie renouvelable répondant aux critères d'éligibilité<sup>(1)</sup> en 2021.

L'électricité générée en autoproduction et donc autoconsommée sur site a été multipliée par plus de 7 en 2021 par rapport à 2020 pour atteindre 1562 MWh. Quatre sites (Toulouse, Cannes, New l'Aquila et Tres Cantos) possèdent des panneaux photovoltaïques depuis 2020 et d'autres sites (comme Fleury, Charleroi ou Turin) ont lancé des projets d'installation en 2021.



La part d'électricité renouvelable a augmenté de **5 POINTS** par rapport à 2020 pour atteindre 32% en 2021

(1) Électricité d'origine renouvelable faisant l'objet d'une contractualisation spécifique : garantie d'origine liée ou non liée, PPA ou autoconsommation.

Réduire les émissions liées aux substances (protocole de Kyoto)

Parallèlement à l'énergie, les produits avec un fort pouvoir de réchauffement global, utilisés essentiellement dans les systèmes de réfrigération, font l'objet de plans d'actions détaillés.

De nombreux sites ont continué à remplacer les fluides frigorigènes fortement émetteurs par des équipements contenant des fluides frigorigènes moins émissifs, et ont mis en place des plans d'actions visant à limiter les fuites voire dans certains cas à remplacer les équipements les moins performants. Ainsi en 2021, le SF6, un des principaux gaz à effet de serre contenu dans les systèmes de climatisation, ne représente plus que 1% des émissions de CO2 dues aux substances.

Les émissions de CO2 liées aux substances (Kyoto + R22) ont augmenté de 12% entre 2018 et 2021 mais ont diminué de 22% entre 2020 et 2021. Cette variation est essentiellement due à une meilleure maîtrise des fuites sur équipements vieillissants ou lors des opérations de maintenance.

**“ AINSI EN 2021, LE SF6, UN DES PRINCIPAUX GAZ À EFFET DE SERRE CONTENU DANS LES SYSTÈMES DE CLIMATISATION, NE REPRÉSENTE PLUS QUE 1% DES ÉMISSIONS DE CO2 DUES AUX SUBSTANCES. ”**

Réduire l'empreinte des émissions liées à la mobilité des collaborateurs

Le Groupe met en œuvre un vaste plan d'actions visant à réduire les émissions liées aux déplacements de ses collaborateurs. Les principes sous-jacents sont en cours d'intégration dans la politique Mobilité du Groupe. Les pays sont chargés de décliner cette politique selon le mode « se conformer ou expliquer », les dérogations éventuelles aux principes de base devant être justifiées, par exemple du fait du mix énergétique.

Voyages d'affaires

Depuis plusieurs années, le Groupe met en œuvre une politique de voyages d'affaires visant à minimiser l'empreinte carbone associée au déplacement de son personnel. Elle s'articule autour de deux axes :

- la promotion de modes de transport écoresponsables (train et véhicules ayant une faible consommation énergétique) pour les voyages d'affaires qui ne peuvent être évités. Par ailleurs, l'offre de location de véhicules courte durée a été revisitée pour intégrer des véhicules électriques ou hybrides dans la flotte proposée aux collaborateurs. En parallèle, des échanges sont en cours entre la Direction des Achats et les principaux fournisseurs de transports aériens du Groupe afin de privilégier les voyages à bord d'avions récents dont la consommation est réduite de 20 à 25% ;
- le déploiement généralisé des outils de communication (salles de télé-présence, visioconférence, applications sur les PC et les smartphones, etc.) qui permet d'éviter les déplacements professionnels tout en conservant la spontanéité et la confidentialité des échanges. Cette démarche s'inscrit en complément de l'initiative « Smart working » lancée en 2019 (voir 5.4. du DEU 2021).

En 2021, les émissions liées aux voyages d'affaires sont évaluées à 34 ktCO2, en hausse de 18% par rapport à 2020 mais en baisse de - 64% par rapport à 2018. La hausse s'explique également par une année 2020 durant laquelle les déplacements ont été très limités en raison de la pandémie.

**Politique voitures de société**

La politique relative aux voitures de société du Groupe est déclinée dans chaque pays d'implantation du Groupe en tenant compte des dispositions légales et fiscales, des pratiques locales et de la pertinence du mix énergétique national.

Les pays européens du Groupe représentent plus de 85 % du parc de véhicules de société avec une répartition de 70 % de véhicules de fonction pour 30 % de véhicules de service.

Les partenaires du Groupe ont été sollicités pour mettre à jour leur catalogue de véhicules en fonction de chaque usage avec l'ambition de réduire considérablement l'empreinte carbone associée, en ligne avec les objectifs de réduction du Groupe. À cet effet :

- la motorisation diesel a été exclue pour les collaborateurs parcourant moins de 15 000 km par an ;
- les autres motorisations sont privilégiées avec un objectif d'émissions de CO<sub>2</sub> par km selon la norme NEDC<sup>(1)</sup> (avec un équivalent à la norme WLTP<sup>(2)</sup>) qui sera révisée en fonction de l'évolution des technologies disponibles. Pour cela, l'enveloppe financière allouée pour un véhicule de fonction est d'autant plus importante que l'émission carbone du véhicule est faible.

Depuis plusieurs années, les nouvelles commandes de véhicules de fonction montrent une augmentation significative des motorisations hybride (19%), PHEV<sup>(3)</sup> (24%) et électrique (9%). En 2021, ces commandes de véhicules représentent donc plus de la moitié de l'ensemble des commandes de véhicules de fonction du Groupe, cette tendance est également observée pour les véhicules de service.

Pour accompagner cette dynamique, le Groupe a largement investi dans l'installation de bornes de rechargement sur les sites avec mise en place d'un service de rechargement en itinérance (accessible aux véhicules de sociétés et aux véhicules privés des collaborateurs ou des visiteurs).

En France, le Groupe s'appuie sur la société Ze-Watt pour les bornes de rechargement réparties sur 114 sites représentant à fin 2021, un cumul de 49 287 recharges.

|                           | 2020        | 2021         |
|---------------------------|-------------|--------------|
| Points de charge          | 138         | 229          |
| Énergie consommée         | 135 088 kWh | 292 459 kWh  |
| Nombre de recharges       | 11158       | 21943        |
| Distance parcourue        | 900 587 km  | 1 949 725 km |
| Nouveaux usagers inscrits | 179         | 410          |

Malgré la crise sanitaire et l'augmentation du télétravail, les indicateurs montrent une hausse significative, de l'ordre du quasi-doublement, de l'ensemble des indicateurs entre 2020 et 2021. Cette tendance devrait se confirmer au fur et à mesure du renouvellement du parc.



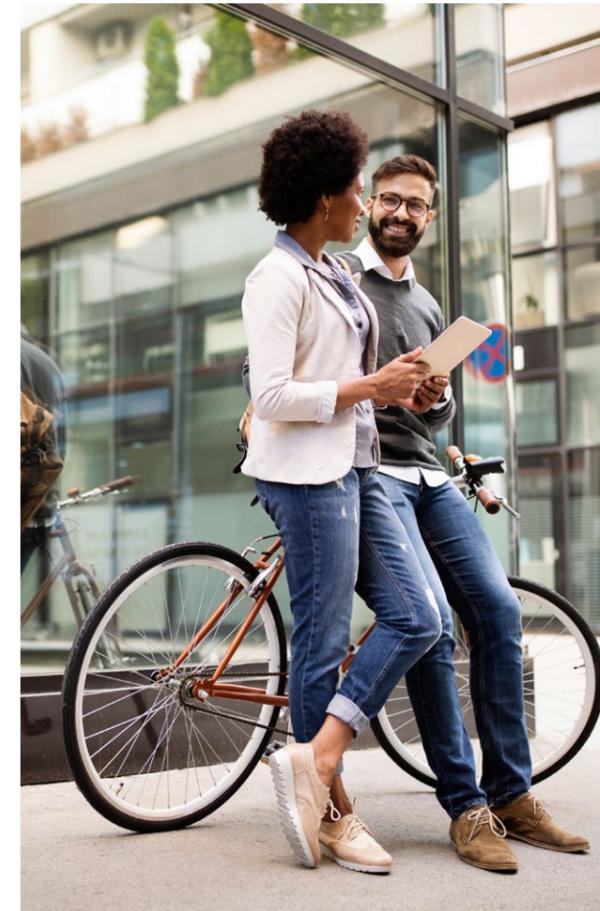
Les bornes de rechargement de la société Ze-Watt sont réparties sur **114 SITES** à fin 2021

**Trajets domicile-travail**

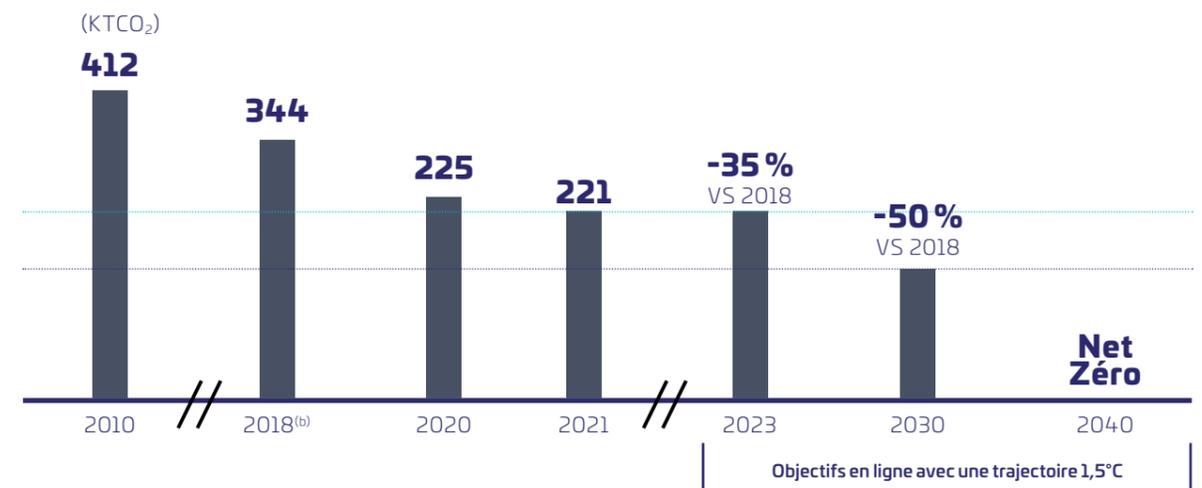
S'agissant des trajets domicile-travail, le Groupe s'est engagé depuis plusieurs années dans une large réflexion pour favoriser la décarbonation des trajets. Chaque site est autonome pour entreprendre les initiatives les plus adaptées selon l'implantation géographique du site et la proximité des transports publics, tout en prenant en compte la sécurité des collaborateurs (par exemple, l'existence de pistes cyclables aux abords des sites).

En parallèle, le Groupe a lancé en 2021 une enquête sur les habitudes de déplacements pour les trajets domicile-travail auprès de l'ensemble de ses collaborateurs qui, avec 31,4% de taux de participation, est considérée comme satisfaisante et représentative avec les résultats suivants :

- plusieurs modes de transport peuvent se combiner sur un même trajet. Pour tout ou partie du trajet domicile-travail, le véhicule automobile reste de loin le mode de transport prépondérant (74%), alors que l'utilisation des transports publics (bus, tram, métro, train, ferry) est significative (30%). Les modes de transport réputés « verts » (marche, vélo simple ou électrique, scooter électrique, gyropode) représentent environ 10% des moyens utilisés ;
- 20 000 verbatim ont été recueillis et analysés au travers de deux questions ouvertes avec pour but de définir des plans d'actions au niveau de chaque site pour réduire l'empreinte carbone des trajets domicile-travail ;
- l'ensemble des résultats de cette enquête a permis de déterminer que tous moyens de transport confondus, l'empreinte carbone annuelle est de 93 ktCO<sub>2</sub> pour 569 millions de km parcourus, soit une moyenne de 1,15 T de CO<sub>2</sub> par an et par employé. La France et les 6 grands pays (Allemagne, Pays-Bas, Grande-Bretagne, États-Unis, Canada et Australie) ont une empreinte de 70 tCO<sub>2</sub> cohérente avec le nombre d'employés dans ces pays.



**Réduction des émissions de CO<sub>2</sub> opérationnelles<sup>(a)</sup>**



(1) NEDC : "New European Driving Cycle"  
 (2) WLTP: "Worldwide Harmonised Light Vehicle Test Procedure"  
 (3) PHEV : "Plug-in Hybrid Electric Vehicle"; Hybride rechargeable

(a) Scope 1 + Scope 2 + Scope 3 voyages d'affaire  
 (b) 2018 incluant Gemalto

#### 4.2.2.4 RÉDUIRE L'EMPREINTE CARBONE DES AUTRES ÉMISSIONS

Les autres émissions du Groupe font référence aux émissions liées aux achats de biens et services ainsi qu'aux émissions liées aux produits et services vendus (scope 3). En 2019, le Groupe s'est engagé à réduire ces émissions de 7% d'ici à 2023 et de 15% d'ici à 2030, en valeur absolue par rapport à l'année 2018 et procède actuellement à l'étude de la révision de cet objectif.

| (en ktCO <sub>2</sub> )  | 2018   | 2020  | 2021  | Variation 2018/2021 | Cible 2023 | Cible 2030 |
|--|--------|-------|-------|---------------------|------------|------------|
| <b>Climat</b>  |        |       |       |                     |            |            |
| Autres émissions   | 13 969 | 9 308 | 9 312 | -33%                |            |            |
| Dont émissions liées aux achats de biens et services (scope 3) <sup>(a)</sup>                    | 3 169  | 2 608 | 3 112 | -2%                 | -7%        | -15%       |
| Dont émissions liées à l'utilisation des produits et services vendus (scope 3) <sup>(a)(b)</sup> | 10 800 | 6 700 | 6 200 | -43%                |            |            |

##### Réduire les émissions liées aux achats de biens et services

Dans le cadre de sa politique pour un Futur Bas-Carbone, le Groupe s'engage à réduire les émissions liées à ses achats de biens et services (scope 3).

Ces émissions représentent 3 112 ktCO<sub>2</sub> en 2021, soit une baisse de 2% par rapport à 2018 et une hausse de 19% par rapport à 2020 (2 608 ktCO<sub>2</sub>), liée à la reprise de l'activité en 2021 post-Covid après la situation exceptionnelle de pandémie Covid-19 de 2020. Ces calculs sont réalisés en utilisant des facteurs d'émissions associés à chacune des catégories d'achats du Groupe, ainsi que la méthodologie du « spent-based » validée par la science (SBTi) en accord avec le tiers externe (Carbone 4).

Le total de ces émissions a été recalculé au cours de l'année 2021 pour intégrer les achats de biens et services correspondant à l'Activité Mondiale DIS. Les chiffres des années 2018, 2019, 2020 et 2021 reflètent donc le périmètre complet du Groupe.

Afin d'engager les fournisseurs de Thales vers un futur bas-carbone, un plan d'actions a été mis en œuvre en 2021 pour réduire les émissions liées à la chaîne d'approvisionnement du Groupe (voir 5.1.1.4).

Par ailleurs, dans le cadre d'un groupe de travail dédié au sein de l'International Aerospace Environmental Group (IAEG), Thales a pris part aux travaux de rédaction d'un guide sectoriel méthodologique de calcul des émissions liées tant aux achats de biens et services qu'aux biens d'équipements. Ce guide est également déployé par l'intermédiaire du Gifas et est mis en œuvre par Thales.

**“ UN PLAN D' ACTIONS A ÉTÉ MIS EN ŒUVRE EN 2021 POUR RÉDUIRE LES ÉMISSIONS LIÉES À LA CHAÎNE D' APPROVISIONNEMENT DU GROUPE. ”**

##### Réduire les émissions liées aux produits et services vendus

En 2021, Thales a continué d'affiner ses travaux de modélisation des émissions de CO<sub>2</sub> pendant les phases d'utilisation des produits et services vendus (chapitre 4.2.1). Le Groupe est convaincu de l'importance de fixer des objectifs et de mettre en œuvre des plans d'actions afin de réduire les émissions des phases d'utilisation qui représentent, pour la plupart des produits du Groupe, la majorité des émissions du cycle de vie.

Afin d'améliorer la représentativité des calculs, des modèles de plateformes ont été ajoutés et les facteurs d'émission associés ont été mis à jour sur la base des données publiques accessibles. Dans l'optique de conserver une comparabilité des données, les calculs relatifs aux phases d'utilisation des produits et services vendus ont été actualisés pour les années précédentes.

En parallèle, les Activités Mondiales ont continué de travailler sur leurs feuilles de route en identifiant les produits prioritaires et les travaux à engager pour respecter les objectifs définis aux horizons 2023 et 2030. Des exemples concrets de réalisations et de travaux en cours sont donnés dans le chapitre 4.3.

Les émissions de CO<sub>2</sub> liées à la phase d'utilisation des produits mis sur le marché en 2021 sont estimées à 6,2 millions de tCO<sub>2</sub>eq, en baisse de 7% par rapport à 2020 et de 43% par rapport à l'année 2018 (10,8 millions de tCO<sub>2</sub>eq actualisées selon la méthodologie basée sur la science affinée et intégrant rétroactivement le périmètre de l'Activité Mondiale DIS pour ses équipements hardware).

Cette forte baisse par rapport à l'année de référence 2018 traduit la baisse de l'activité à destination des aviateurs, résultat pour une bonne partie de la poursuite de l'impact de la pandémie de Covid-19. Elle s'explique aussi, dans une moindre mesure, par les variations d'activités dans les autres secteurs et par les améliorations apportées aux produits et solutions mis sur le marché.

#### 4.2.2.5 DES SOLUTIONS AU SERVICE DE LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

##### Des solutions innovantes pour une mobilité durable

Les solutions fournies par Thales aux opérateurs de transport aérien et terrestre visent à optimiser l'efficacité opérationnelle pour ses clients tout en limitant l'impact environnemental (optimiser les temps de vols, sécuriser les trajectoires, réduire la consommation de carburants fossiles, contribuer à la réduction des émissions de polluants dont les oxydes de carbone, de soufre et d'azote). Thales élabore des systèmes complexes à base d'Intelligence Artificielle (IA), et a mis son expertise au service du développement d'une IA écoresponsable, moins énergivore et basée sur l'apprentissage et la valorisation des connaissances ou l'utilisation de la seule donnée utile. Ces développements concernent les systèmes de gestion de trafic aérien et ferroviaire, ainsi que les systèmes de gestion de vol et ceux d'assistance à la conduite des trains. Thales fournit des satellites de navigation dont la précision des informations de positionnement transmises est utilisée au bénéfice de tous les domaines de transport, en étant également un partenaire majeur des programmes Galiléo et Egnos.

Dans les domaines de la gestion de vol et de la gestion du trafic aérien, Thales développe depuis plus de 30 ans des fonctionnalités qui permettent d'améliorer les performances, tout en diminuant les impacts (bruit, consommation et émissions) pendant toutes les phases de vol. Parmi les réalisations récentes, on peut citer :

- un système de gestion du trafic aérien avec une capacité d'actualisation des trajectoires toutes les minutes en fonction de la position réelle des avions, associée à une surveillance atmosphérique intégrant les vents et les phénomènes climatiques ;
- un système de gestion de vol qui permet de contrôler, adapter et affiner en permanence la trajectoire de l'avion pour un vol optimisé, plus sûr (évitement des événements météorologiques dangereux) et une plus faible consommation de carburant.

Thales participe au programme européen SESAR qui coordonne les activités de recherche et développement dans le domaine de la gestion du trafic aérien, et a notamment contribué en 2020 à l'équipement d'avions commerciaux avec des systèmes de gestion de vol nouvelle génération sur plus de 50 000 vols dont la performance environnementale a été enregistrée.



**BAISSE DE 7%**  
des émissions de CO<sub>2</sub> liées à la phase d'utilisation des produits mis sur le marché en 2021 par rapport à 2020 et de 43% par rapport à 2018

(a) après intégration de l'Activité Mondiale DIS  
(b) après intégration des améliorations de modélisations en 2021

Dans un contexte d'urbanisation croissante, où 75% de la population est attendue dans les villes en 2050, créer les conditions d'une mobilité durable est un des leviers les plus efficaces pour contribuer à la réduction des émissions de CO<sub>2</sub>. Ainsi, les systèmes de gestion du trafic et d'assistance à la conduite permettent d'augmenter de façon sécurisée et en temps réel le nombre de véhicules circulant sur les réseaux ferroviaires et urbains tout en optimisant l'énergie consommée et en réduisant les embouteillages. L'architecture numérique du nouveau système de signalisation développé par Thales pour les métros, Seltract™ G8, permet la mise à jour permanente des fonctionnalités logicielles sans perturber le trafic, ainsi que l'intégration des technologies telles que le train et le métro autonomes. De plus, Thales développe des possibilités de paiement favorisant l'interopérabilité des moyens de transport, rendant les transports publics plus attractifs et contribuant à la réduction des émissions de CO<sub>2</sub>.

Les systèmes de signalisation de Thales évoluent vers plus de décentralisation et de digitalisation avec le développement de contrôleurs d'objets (aiguilles, signaux) individualisés et capables de piloter directement les actuateurs (partie du système d'aiguillage). Ceci permet de réduire les besoins de câbles et d'économiser l'installation des relais de sécurité, et la consommation électrique correspondante (3 watts par relais d'ancienne génération retiré). De plus, une architecture décentralisée nécessite moins de bâtiments, réduisant de la même façon leur empreinte environnementale.

Un autre aspect important est la contribution apportée par les satellites de navigation à la fluidité et la gestion des trafics. Elle joue un rôle évident dans une mobilité plus intelligente donc plus écologique. Les activités de navigation représentent environ un tiers de l'activité de la Ligne de produits Observation, Exploration et Navigation de Thales Alenia Space.

Thales est membre fondateur du Movin'On LAB, un « Think and Do Tank » qui regroupe des acteurs clef de l'écosystème de la mobilité. Thales leur apporte son expertise dans les domaines du numérique, de l'intelligence artificielle et de la cybersécurité au service d'une mobilité durable, notamment les véhicules autonomes, le transport multimodal et la gestion de drones en zone urbaine.

**“ THALES EST MEMBRE FONDATEUR DU MOVIN'ON LAB, UN « THINK AND DO TANK » QUI REGROUPE DES ACTEURS CLEF DE L'ÉCOSYSTÈME DE LA MOBILITÉ. ”**

### Smart City

L'analyse des données rend le fonctionnement des villes plus efficace. Les solutions Thales permettent de collecter des informations telles que la consommation d'eau, d'énergie, les abonnements à différents services publics ou privés, usagers des transports, ce qui donne l'opportunité aux administrateurs des villes d'améliorer la qualité de vie des habitants et de réduire l'empreinte environnementale.

Thales, grâce à ses solutions d'analyse de données, permet ainsi aux acteurs de l'espace urbain :

- d'exploiter efficacement les réservoirs de données de la ville connectée – pour mieux comprendre et anticiper les besoins des habitants et leur offrir des services sécurisés et optimisés en fonctionnement qui simplifient leur vie ;
  - d'informer les usagers sur le trafic en fournissant aux automobilistes et usagers des trains des données sur l'état du trafic quasiment en temps réel ;
  - de mieux gérer les opérations au quotidien et de faciliter la coordination des différents acteurs, notamment en cas de crise.
- Ces solutions améliorent également l'efficacité environnementale des villes : consommation d'eau, d'énergie, usage optimisé des transports, etc.

Thales a contribué en 2021 avec d'autres industriels à la création de la 'Software République', un nouvel écosystème ouvert d'innovation, afin de construire et d'enrichir une offre de mobilité durable, tout en assurant la souveraineté européenne dans ce domaine. Les principaux domaines de coopération identifiés concernent :

- les systèmes intelligents pour faciliter une connectivité sécurisée entre le véhicule et son environnement digital et physique ;
- les systèmes de simulation et de gestion des données pour optimiser les flux dans les territoires et pour les entreprises.

Un autre exemple est le développement des simulateurs dans les domaines civils et militaires. Au-delà d'une démarche d'écoconception propre, ils permettent de réduire le nombre d'heures de vol nécessaires à la formation et à l'entraînement des pilotes et donc d'éviter les émissions des vols réels correspondants. L'utilisation accrue de l'Intelligence Artificielle rendra les simulations de plus en plus réalistes, avec un évitement accru des émissions de CO<sub>2</sub>. Ainsi Helisim, une joint-venture entre Thales, Airbus Helicopters et Défense Conseil International spécialisée dans la formation sur simulateurs de vol pour les hélicoptères estime avoir permis d'éviter le rejet de 8 800 tonnes de CO<sub>2</sub> dans l'atmosphère et continue d'éviter le rejet de plus de 18 grammes de CO<sub>2</sub> toutes les secondes.



Helisim, estime avoir permis d'éviter le rejet de

**8 800 TONNES DE CO<sub>2</sub>**

dans l'atmosphère grâce à la formation sur simulateurs de vol pour les hélicoptères



#### 4.2.2.6 SURVEILLANCE ET COMPRÉHENSION DES EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Via Thales Alenia Space, sa joint-venture avec Leonardo, le Groupe est depuis plus de 40 ans un acteur majeur dans l'observation de la Terre, la compréhension du changement climatique et la surveillance de l'environnement.

Ces activités, principalement réalisées au sein de la Ligne de produits Observation, Exploration et Navigation, représentent environ 25% de l'activité totale de Thales Alenia Space.

Certains de ces moyens d'observation sont également utilisés pour le contrôle et la prévention. Ils contribuent à une meilleure gestion des ressources halieutiques, agricoles et forestières et sont complétés par les systèmes de surveillance implantés sur des navires et des aéronefs. Parmi les éléments identifiés et suivis, permettant de déclencher les actions nécessaires à la protection de l'environnement, figurent notamment :

- la pollution et le suivi des déplacements de pollution ;
- les feux de forêt ;
- l'érosion des plages ;
- la déforestation ;
- l'exploitation illicite de mines ou de ressources naturelles ;
- l'amélioration de la sécurité du transport maritime.

Les satellites de météorologie géostationnaires, les instruments de mesures optiques, les satellites radars ERS et COSMO SKYMED, les satellites et instruments radars altimétriques pour l'océanographie ainsi que des instruments atmosphériques et radars d'observation des glaces contribuent à ces observations. Aujourd'hui, Thales Alenia Space est en charge des sentinelles S1 radar (A B C et D), S3 océanographie (A B C et D) et S6 Jason CS.

De plus, tous les satellites de météorologie géostationnaires européens ont été réalisés par Thales Alenia Space qui travaille actuellement sur la 3<sup>e</sup> génération pour le compte de l'Agence Spatiale Européenne (ESA) et d'EUMETSAT.

En 2020, Thales Alenia Space a été sélectionné par l'ESA pour 5 des 6 missions de la nouvelle phase de Copernicus, le programme phare d'observation de la Terre par satellite de la Commission européenne et de l'ESA. Thales sera notamment le maître d'œuvre des missions CHIME (imagerie hyperspectrale pour l'agriculture, la sécurité alimentaire, l'état des sols, la biodiversité...), CIMR (imagerie passive micro-ondes pour mesurer la température de la surface des océans et de nombreux paramètres maritimes) et Rose-L (mission radar en bande L surveillant l'humidité des sols et l'épaisseur des glaces polaires). Le Groupe sera par ailleurs responsable de la charge utile de la mission CO<sub>2</sub>M (surveillance des émissions du CO<sub>2</sub>) et de l'altimètre de la mission CRISTAL (topographie des glaces et des neiges polaires).

Les images collectées par ces différents moyens d'observation fournissent des informations précieuses à la communauté scientifique, ainsi qu'aux organismes et autorités d'intervention dans le cadre de catastrophes naturelles. Ces données permettent aussi la réalisation de modèles numériques aidant à la compréhension et à la modélisation des phénomènes climatiques.



#### 4.2.3 RÉDUIRE LES AUTRES POSTES DE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DES ACTIVITÉS DU GROUPE

##### 4.2.3.1 RÉDUIRE, RÉUTILISER ET RECYCLER LES DÉCHETS

Les engagements de gestion responsable des déchets de Thales visent à la fois la réduction de la quantité de déchets produits ainsi que la limitation de leur mise en décharge et l'optimisation du recyclage pour les déchets non dangereux.

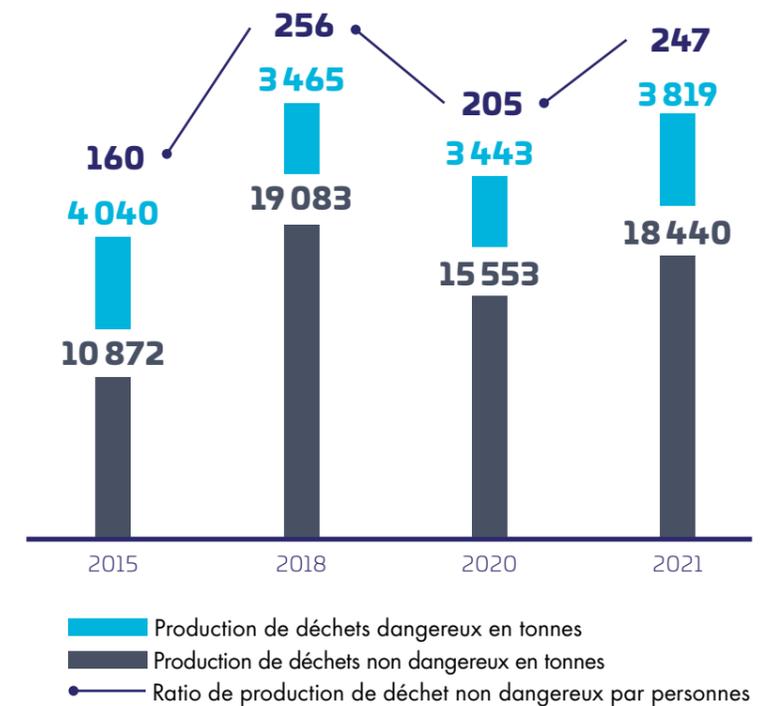
##### Performances relatives aux impacts environnementaux liés aux activités du Groupe (DPEF)

| Ressources naturelles   | 2018 | 2020 | 2021 | Variation 2018/2021 | Cible 2023 |
|---|------|------|------|---------------------|------------|
| Taux de recyclage des déchets non dangereux (hors déchets exceptionnels) <sup>(1)</sup> | 55%  | 60%  | 70%  | -15 pts             | 75%        |

Les actions menées en 2021 conduisent à un taux de valorisation de tous les déchets (hors déchets exceptionnels) de 88%, et, plus spécifiquement à un taux de recyclage des déchets non dangereux (hors déchets exceptionnels) de 70% en 2021.

Par ailleurs, la reprise de l'activité du Groupe et les mesures sanitaires liées à la Covid-19 (par exemple l'utilisation de protection jetables et de papier pour le nettoyage fréquent des espaces) ont entraîné une augmentation de la production de déchets non dangereux par personne en 2021 de 22% en 2021 par rapport à 2020 (hors déchets exceptionnels)<sup>(1)</sup>, avec une hausse de la production totale de déchets de 17% en 2021.

Enfin, le taux de mise en décharge des déchets non dangereux a diminué entre 2018 et 2021 passant de 21,3% à 12% (hors déchets exceptionnels).



(1) Les déchets exceptionnels concernent les déchets produits hors de l'activité normale du Groupe, par exemple lors de travaux.

Ainsi pour une consommation plus responsable, Thales applique la règle des 3R : Réduire, Réutiliser et Recycler. Diverses mesures associées permettent de réduire la production des déchets et d'améliorer leur traitement : le tri sélectif des déchets, la recherche de filières de recyclage ou de filières optimales de traitement ainsi que le changement des comportements (politique d'impression, réutilisation des cartons et autres emballages). Les quantités de papier et d'emballages ont diminué de 13 % en 2021 par rapport à 2018.

Certains sites du Groupe réutilisent les emballages soit pour les approvisionnements vers leurs sites Thales, soit pour le transfert d'équipements d'un site à l'autre.

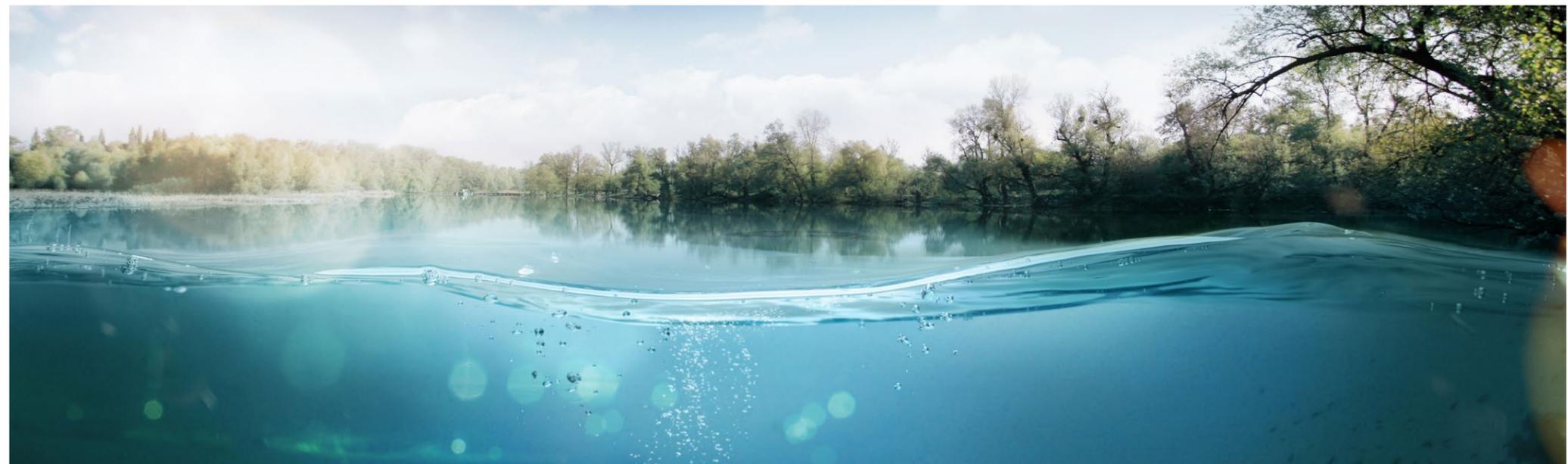
La reprise de l'activité en 2021 a entraîné une augmentation des déchets dangereux (hors exceptionnels) de 11 % par rapport à 2020 mais de 10 % en référence à 2018. Ces déchets dangereux font aussi l'objet d'une attention particulière. Des aires dédiées à la collecte et au stockage permettent de faciliter leur gestion avant élimination.

À titre d'exemple, sur le site de Vélizy en France, une collecte de déchets électroniques a été organisée avec l'AFM-Téléthon permettant de donner une seconde vie à des appareils inopérants tout en soutenant la recherche médicale.

Enfin, pour la majorité des sites Thales, la gestion des restaurants d'entreprise est confiée à des sociétés de restauration, et le Groupe n'a donc pas d'impact direct sur le gaspillage alimentaire. Néanmoins, comme avec l'ensemble de ses partenaires, Thales travaille avec ces sociétés pour mettre en place des solutions responsables de traitement et d'incitation à la diminution des déchets alimentaires. Ainsi, entre 2018 et 2021, la part des déchets de restauration dans la production totale de déchets non dangereux du Groupe a diminué de 36%.

Cette progression est portée notamment par des actions de sensibilisation des collaborateurs menées par les prestataires du Groupe et le développement de programme anti-gaspillage comme le programme Waste Watch mené sur le site de Cholet en partenariat avec le prestataire du Groupe, Sodexo.

**“ POUR UNE CONSOMMATION PLUS RESPONSABLE, THALES APPLIQUE LA RÈGLE DES 3R : RÉDUIRE, RÉUTILISER ET RECYCLER. “**



#### 4.2.3.2 PRÉSERVER L'EAU

L'eau est une ressource fondamentale à préserver. Depuis plus de 20 ans, Thales a engagé un vaste programme en faveur de la réduction de ses consommations d'eau comprenant, outre la chasse aux fuites, la mise en place de gestion centralisée pour le pilotage des réseaux, le remplacement d'équipements fortement consommateurs, l'optimisation des process industriels et le recyclage de l'eau pour sa réutilisation dans les procédés industriels, ayant conduit le Groupe à une réduction importante et stabilisée de ses besoins en eau en 15 ans, réduisant ainsi la pression sur cette ressource rare de façon pérenne.

Les risques liés à la gestion de l'eau n'ont pas été identifiés comme matériels au niveau Groupe (voir 4.1.3.3). Néanmoins, malgré le faible niveau de consommation résultant des plans de gestion pluri-annuels optimisés (favorisation des boucles de recyclages), et une absence d'exploitation en zone à stress hydrique – la gestion de la ressource en eau reste un sujet d'attention pour le Groupe qui demeure engagé à ne pas voir augmenter sa consommation.

Par ailleurs, depuis 2019, Thales répond au questionnaire « Water Security » du CDP (Carbon Disclosure Project), qui permet d'évaluer la prise en compte des risques actuels et futurs en matière de gestion de l'eau, tant au niveau de la stratégie que de l'utilisation, et a obtenu une note de B-, ce qui correspond à la moyenne sectorielle.

| Eau                                 | 2018  | 2020  | 2021  | Variation 2018/2021 | Cible                                 |
|-------------------------------------|-------|-------|-------|---------------------|---------------------------------------|
| Consommation d'eau (milliers de m³) | 1 771 | 1 661 | 1 615 | -9%                 | Pas d'augmentation de la consommation |

En 2021, la consommation globale d'eau s'est élevée à 1 615 392 m³, en baisse de 9% par rapport à 2018.

Cette baisse confirme l'effort collectif de l'ensemble des sites, y compris le site de Mulwala (Australie) qui, en raison de ses activités et procédés industriels, représente à lui seul 35% de la consommation d'eau du Groupe.

La sensibilisation des collaborateurs, la capitalisation et la généralisation des bonnes pratiques contribuent à ces résultats.

### 4.2.3.3 LIMITER LES ÉMISSIONS INDUSTRIELLES

|  |  |
|--|--|
| <p><b>Rejets d'eaux industrielles</b></p>                      | <p>Les activités de Thales sont peu génératrices de rejets d'eaux industrielles : un peu plus de 600 000 m<sup>3</sup> en 2021. 98% de ces rejets sont émis par 8 sites dont 62% par le seul site de Mulwala (Australie). Sur l'ensemble du Groupe, ces rejets ont diminué de 2% par rapport à 2018, résultant des mesures d'optimisation, de modernisation constante des installations ou de recyclage et réutilisation de ces eaux.</p>  |
| <p><b>Rejets atmosphériques industriels</b></p>                | <p>Les activités de Thales ne sont généralement pas à l'origine de rejets atmosphériques, excepté ceux de quelques sites industriels spécifiques ou ceux liés au fonctionnement des sites (chauffage notamment).</p> <p>Sur les quelques sites concernés, les rejets atmosphériques industriels sont canalisés et traités lorsque cela est nécessaire (filtres, laveurs, etc.) et régulièrement contrôlés. Il s'agit essentiellement de solvants.</p> <p>Les quantités utilisées sont limitées : 500 tonnes en 2021. 8 sites seulement sur les 117 sites concernés (sur 188) représentent 85% des achats de solvants. Le site de Mulwala représente à lui seul 73% de ces achats et 70% des émissions atmosphériques induites par la fabrication de propulseurs nécessitant une importante quantité de solvants.</p> <p>À noter que, entre 2020 et 2021, les achats de solvants liés aux mesures de prévention et de lutte contre le Covid-19 ont diminué de 49%, portant à 4% la part des achats de solvants liée aux mesures sanitaires. Ainsi, entre 2020 et 2021, les rejets atmosphériques industriels associés aux solvants ont diminué de 12%.</p> <p>Bien que certains sites aient supprimé ou remplacé les solvants par des lessives, les rejets atmosphériques du Groupe ont augmenté de 34% entre 2018 et 2021 en raison de la mise en service en 2019 et de sa montée en puissance progressive d'un nouveau procédé de fabrication associé à l'augmentation de la capacité de production sur le site de Mulwala.</p> |
| <p><b>Lutte contre les nuisances sonores et olfactives</b></p> | <p>Les activités de Thales génèrent très peu de nuisances sonores et olfactives, néanmoins des actions sont mises en place pour les limiter. Les quelques installations les plus couramment émettrices de bruit sont des installations de réfrigération, pour lesquelles des précautions sont prises pour limiter leur impact sonore. Les niveaux sonores sont périodiquement vérifiés. Les quelques sites concernés par le bruit du fait de leurs activités sont équipés de dispositifs d'atténuation acoustique ou ont aménagé les plages horaires de leurs activités bruyantes. Par ailleurs, l'utilisation grandissante de systèmes de simulations informatiques permet de réduire le bruit, par exemple pour les essais pyrotechniques.</p> <p>Seul 1 site du Groupe déclare générer des nuisances olfactives. Il s'agit d'odeurs dues à des bassins d'évaporations, à l'usage de solvants et de peintures. Des actions adaptées sont mises en œuvre pour réduire ces nuisances : curage, installation de roues à aubes pour augmenter les niveaux d'oxygène dissous, réduction des usages, mise en place d'équipements d'aspiration et traitement des rejets, utilisation d'équipements de protection spécifiques pour les opérateurs.</p>   |

#### Utilisation des sols et prévention des pollutions

Depuis plus de 20 ans, le Groupe assure une politique d'anticipation et de gestion responsable de ses risques de pollution. Peu de sites font l'objet de contaminations significatives dont la majeure partie trouve leur origine dans des pratiques industrielles anciennes et dont certaines sont extérieures à Thales (fruit d'acquisitions historiques). Toute nouvelle situation identifiée comme présentant un risque de pollution ou de pollution avérée est traitée au moyen d'une démarche rigoureuse d'investigation encadrée par des sociétés expertes extérieures et fait l'objet d'une gestion et d'un suivi responsables.

Lorsque les techniques disponibles le permettent, des traitements adaptés sont mis en œuvre. Leur objectif est la réduction maximale des impacts sur l'environnement en privilégiant les traitements in situ aux transferts de pollution pour traitement sur un autre site.

**“ DEPUIS PLUS DE 20 ANS, LE GROUPE ASSURE UNE POLITIQUE D'ANTICIPATION ET DE GESTION RESPONSABLE DE SES RISQUES DE POLLUTION. ”**

Certains sites industriels font l'objet d'un suivi périodique de nappe. Les dossiers concernés sont suivis de façon régulière par la Direction HSE du Groupe en coordination avec la Direction juridique dédiée aux sujets immobiliers et environnementaux et ce, en étroite coordination avec les autorités de tutelle concernées (DREAL, ARS, Préfets...).

Par ailleurs, le Groupe intègre les critères environnementaux dans le choix d'implantation de ses sites : risques climatiques et géologiques, impacts de ses activités sur l'environnement humain et naturel, usage des sols. L'objectif est d'assurer la meilleure compatibilité entre les activités et leur environnement. Ainsi, certaines activités comme la pyrotechnie font l'objet d'une implantation spécifique en raison des risques qu'elles génèrent, nécessitant de larges zones de sécurité alentour ainsi qu'une géologie adéquate. Ces superficies représentent près de 79% des superficies occupées par le Groupe (deux sites en Australie et un site en France). Ces espaces sont toutefois valorisés et font l'objet de mesures en faveur de la biodiversité ou sont transformés en zones de pâturages, voire agricoles.

Le reste des surfaces du Groupe se partage entre des zones industrielles (51%) et des zones d'activités (41%).



#### 4.2.3.4 PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ

La protection des écosystèmes et des services écosystémiques associés (régulation du climat, fourniture en matières premières, enrichissement culturel, alimentation, habitats naturels...) essentiels au développement des sociétés humaines est prise en compte dans la stratégie de réduction de l'empreinte environnementale de Thales.

La préservation de la biodiversité est un engagement volontaire qui s'inscrit dans la politique Santé, Sécurité et Environnement du Groupe (voir 4.1.1).

Ainsi, dès 2006, un inventaire des sites localisés à proximité ou à l'intérieur de zones naturelles protégées a été dressé afin de mesurer et suivre l'impact des activités du Groupe sur la biodiversité. Ce travail a permis de consolider une cartographie des risques liés à la biodiversité pour les sites localisés en zone vulnérable et d'évaluer comme faible l'impact du Groupe sur la biodiversité (voir 4.1.3.3). De plus, Thales incite ses collaborateurs à mener des actions de protection et de valorisation des espèces et de leurs habitats. Les menaces pesant sur la biodiversité variant d'un site à l'autre font de sa protection un enjeu local qui s'illustre à travers la diversité des actions menées sur les sites du Groupe. Ainsi, sur certains sites, des inventaires de la faune et de la flore sont réalisés, des projets de végétalisation sont menés et des actions de sensibilisation des collaborateurs sont organisées. Afin d'optimiser la mesure et le suivi des actions en faveur de la biodiversité, celles-ci sont partagées, suivies et consolidées annuellement. Afin d'aller encore plus loin, un questionnaire détaillé et spécifique sera déployé en 2022.

Les résultats du suivi démontrent une importante intégration de la protection de la biodiversité, y compris pour les sites non situés en zone vulnérable. Cette implication se caractérise par la mise en œuvre d'aménagements comme l'installation de ruches et d'hôtels à insectes pour le développement des espèces pollinisatrices, la création de jardins et potagers partagés pour la sensibilisation et l'implication des collaborateurs, et la végétalisation d'espaces anciennement bétonnés à partir d'essences végétales indigènes pour lutter contre les plantes invasives et soutenir le développement de la flore locale. Parmi ces projets, certains sont menés en partenariat avec les autorités ou organismes locaux de protection de l'environnement (Office National des Forêts, communautés de communes, associations d'étudiants, etc...) démontrant l'approche collaborative de Thales dans son engagement pour la préservation de la biodiversité.

Sur le site de Thales DMS de Brest les salariés agissent depuis 2015 avec la plantation d'arbres fruitiers. Ce projet s'est poursuivi avec le remplacement des produits phytosanitaires utilisés comme désherbant par une méthode de fauchage tardif de la majeure partie des zones enherbées du site. En 2021, 1000 m<sup>2</sup> de prairies fleuries réparties en deux secteurs ont été aménagés pour préserver les essences végétales locales et la microfaune (insectes et pollinisateurs), et une zone d'éco-pâturage a été mise en place. Ce projet permettra de réduire l'empreinte carbone du site par l'abandon de méthodes d'entretien carbonées, de maintenir une flore diversifiée, et de valoriser des espèces animales rustiques.

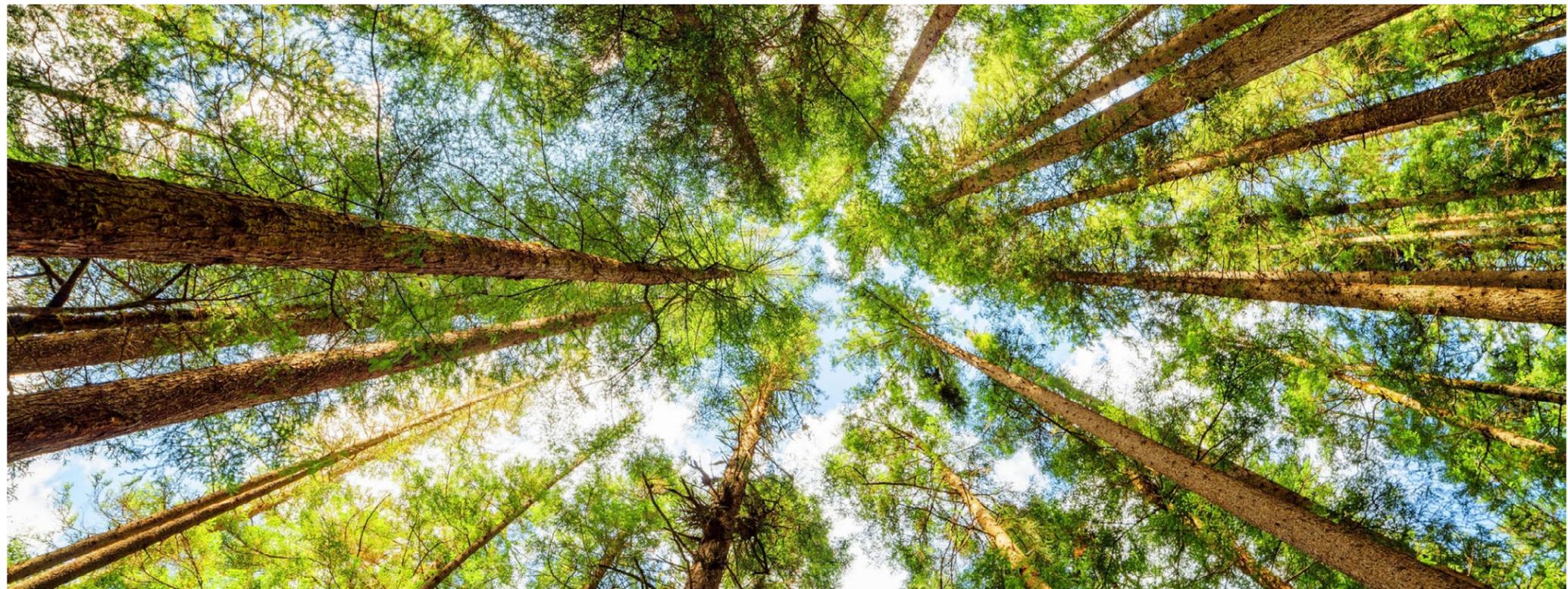
Du fait de leur localisation en zone protégée, certains sites comme ceux de Mulwala et Benalla (Australie) ont mis en place un plan de gestion de l'habitat. Ce plan de gestion vise dans un premier temps à identifier les espèces menacées en réalisant des inventaires naturalistes, puis à lutter contre le développement des espèces invasives en plantant exclusivement des espèces indigènes.

En France, le site Thales Pont-Audemer a signé un contrat d'Obligation Réelle Environnementale (ORE) dans le cadre du programme « Renaturons-nous » qui contribue à la conservation des espèces et la végétalisation de la zone industrielle de Saint Ulfrant, réservoir de reptiles et d'amphibiens référencé par le Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement (CPIE) local. Par ailleurs, à Toulouse la continuité des projets menés avec les différentes associations du Comité Social et Économique (CSE) a permis la plantation d'une « micro-forêt », de jachères, et récemment d'expérimenter la végétation comme isolant pour les infrastructures du site. À Bordeaux, depuis son implantation, le site fait l'objet d'un plan de gestion de la biodiversité permettant le retour des espèces endémiques des zones humides. En partenariat étroit avec la communauté de communes Bordeaux Métropole, ce projet est suivi par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL).

Enfin, pour tous ses nouveaux projets d'implantation, le Groupe réalise des études d'impact en matière de biodiversité et applique la doctrine du « Éviter, Réduire, Compenser (ERC) », à l'image des études approfondies menées en 2021 dans le cadre du projet de nouveau site à Cholet.

Afin d'impliquer le plus grand nombre de ses salariés et d'agir au-delà de l'échelle locale de ses sites, Thales soutient les acteurs de l'intérêt général grâce à son programme d'engagement sociétal « Thales Solidarity » et notamment la collecte de l'Arroundi sur Salaire (voir 5.3.1). Depuis 2021, ce dispositif permet de soutenir l'association « Cœur de Forêt » dont la mission est de répondre au double enjeu de préservation de la biodiversité et de développement économique et durable par le déploiement de projets de reforestation.

**“ À TRAVERS CES ACTIONS, THALES CONFIRME SA VOLONTÉ D'INTÉGRER LA BIODIVERSITÉ DANS SES PRISES DE DÉCISION AFIN DE CONCOURIR À LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT. ”**



### 4.3 PANORAMA DES PRODUITS ET SERVICES ÉCORESPONSABLES

| Domaine/Secteur            | Innovation  | Produits, service ou solution  | Impact environnemental   | Chiffres clés  |
|----------------------------|---|--|--|--|
| <b>Produits éco-conçus</b> |   |  |  |  |
| Aéronautique               | Optimisation de l'architecture système  | Multi Application Critical Controller (MACC)<br>Remplacement de 5 modules par 1 seul permettant de couvrir les besoins des systèmes auxiliaires  | Réduction de consommation matière et des émissions de CO <sub>2</sub> en phase d'utilisation   | Émissions de CO <sub>2</sub> réduites de 60%   |
|                            | Optimisation de l'architecture système  | Nouveau design pour le système de contrôle A320 rudder – en cours de certification<br>Passage de 7 à 4 calculateurs  | Réduction de la masse de 30% (~25kg) et des émissions de CO <sub>2</sub> en phase d'utilisation  | Émissions de CO <sub>2</sub> réduites de 30%   |
|                            | Optimisation de la conception et maintenance prédictive   | Nouveau radar numérique RSMG pour la gestion du trafic aérien  | Réduction de la consommation de ressources et de la consommation énergétique, réduction des opérations de maintenance  | Émissions de CO <sub>2</sub> réduites de 10%<br>Masse réduite de 30%<br>Consommation énergétique réduite de 10%  |
| Digital                    | Nouvelle connexion entre le module et les antennes des cartes bancaires Thales à interface duale utilisant deux fils 'volant' comme les ailes d'un oiseau | Technologie qui permet de réduire le besoin en matières premières, ainsi que le recours aux procédés chimiques limitant aussi les émissions de CO <sub>2</sub> dans la phase de fabrication                              | Réduction des émissions de CO <sub>2</sub> et de l'utilisation des ressources naturelles   | 1 milliard de cartes produites à fin 2021<br>Émissions de CO <sub>2</sub> évitées de 1000t<br>Consommation de matières premières évitées de :<br>53 t de cuivre<br>164 kg d'or<br>36 kg de palladium |
|                            | Utilisation de plastique recyclé ou bio-sourcé pour les cartes SIM et les cartes bancaires  | Nouveaux procédés de fabrication permettant l'utilisation de plastique recyclé pour la fabrication des produits ECO SIM : PET recyclé évitant leur rejet dans les océans, polystyrène recyclé des produits électroniques | Réduction de l'utilisation des ressources naturelles, recyclabilité, économie circulaire<br>Réduction des volumes de déchets et de la pollution potentielle associée | 7 millions de cartes SIM et 2 millions de cartes bancaires fabriquées en plastique recyclé en 2021   |

| Domaine/Secteur                       | Innovation   | Produits, service ou solution   | Impact environnemental  | Chiffres clés   |
|---------------------------------------|--|---|---|---|
| <b>Produits éco-conçus</b>            |  |   |   |   |
| Défense                               | Reconception avec réduction drastique de la taille, du poids et de la puissance                          | Nouveaux produits tels que XTRAIM et SOPHIE ULTIMA qui combinent en 1 seul produit les fonctions de plusieurs produits proposés aujourd'hui par le marché | Réduction de la consommation de ressources en matières premières et des émissions de CO <sub>2</sub> , amélioration de la phase d'utilisation opérationnelle  | Réduction de la consommation de ressources en matières premières et des émissions de CO <sub>2</sub> et phase d'utilisation opérationnelle    |
|                                       | Hybridation de l'énergie pour alimenter les systèmes embarqués sur véhicules militaires et sur shelters  | DYON<br>Automatisation du switch entre alternateur d'un véhicule et batteries au lithium, complété par des panneaux solaires                              | Réduction de la consommation d'énergie fossile, des besoins en acheminement de cette énergie, de l'empreinte logistique et des émissions de CO <sub>2</sub> tout en apportant des bénéfices opérationnels (autonomie, absence de bruit et de signature thermique, sécurisation du transport, etc.). |   |
|                                       | Alimentation par énergie renouvelable  | Chargement des batteries du radar GO12 par des panneaux solaires<br>Chargement des batteries des caméras par panneaux solaires                            | Hybridation énergétique, réduction des émissions de CO <sub>2</sub><br>Éviter le raccordement au réseau dans des zones difficiles d'accès ou le recours à un groupe électrogène   |   |
| <b>Fonctions au service du climat</b> |  |   |   |   |
| Aéronautique                          | Système de gestion de vol du futur entièrement connecté et évolutif                                      | PureFlyt permet de contrôler, adapter et affiner en permanence la trajectoire de l'avion pour un vol optimisé   | Réduction de la consommation de carburant et des émissions de CO <sub>2</sub> associées, augmentation   | Émissions de CO <sub>2</sub> réduites jusqu'à 10% de l'aviation commerciale à l'horizon 2023 par la combinaison des systèmes ATFM et PureFlyt |
|                                       | Maîtrise des algorithmes de prédiction de trajectoire couplée à l'usage de l'IA eco-responsable          | Air Traffic Flow Management (ATFM)  |   |   |
|                                       | Système d'aide pour le séquençage au départ et à l'arrivée des aéronefs, facilitant l'écoulement du flux | Séquenceur MAESTRO: système de gestion des flux de trafic (arrivées et départs) des aéroports et de l'espace aérien                                       | Réduction des émissions de CO <sub>2</sub> des avions en phases de décollage et d'atterrissage  | 36 aéroports équipés du système de séquenceur   |

| Domaine/Secteur                       | Innovation  | Produits, service ou solution   | Impact environnemental   | Chiffres clés  |
|---------------------------------------|---|---|--|--|
| <b>Fonctions au service du climat</b> |   |   |  |  |
| Transport terrestre                   | Système de billettique pour une mobilité interoperable  | <b>TRANSCITY</b> , solution de billettique intégrant les contraintes de cybersécurité et de protection des données personnelles, modulaire et évolutive   | Amélioration de l'attractivité des réseaux de transports publics, contribuant à réduire les émissions de CO <sub>2</sub>   | 50 millions de transactions par jour gérées par TRANSCITY                            |
|                                       | Système de supervision et de contrôle des équipements dans les stations   | Supervision et contrôle des équipements, en station, permettant d'optimiser, en temps réel, le mode de fonctionnement adapté au besoin  | Meilleure efficacité énergétique et donc réduction des émissions de CO <sub>2</sub> tout en assurant la ponctualité et la sécurité : 15 % de réduction de la consommation d'énergie de traction  | Centres de contrôle pour plus de 100 lignes de métro dans 31 pays                    |
|                                       | Optimisation de la stratégie de conduite de train sur la base des données issues des équipements de bord              | <b>GREENSPEED</b> Driver Advisory System<br>Définit la meilleure stratégie de conduite à partir de tables statiques ou en travaillant avec les données dynamiques d'un Greenspeed Train Management System, ce qui renforce les performances | Meilleure efficacité énergétique et donc réduction des émissions de CO <sub>2</sub> tout en assurant la ponctualité et la sécurité : 15 % de réduction de la consommation d'énergie de traction.   | Plus de 4 000 utilisateurs de GREENSPEED   |
|                                       | Optimisation de la conduite de métro, avec ou sans conducteur   | La fonction <b>Green CBTC</b> de la solution SELTRAC CBTC met en œuvre une conduite automatique qui réduit la consommation d'énergie et favorise la régénération au freinage  | Meilleure efficacité énergétique et donc réduction des émissions de CO <sub>2</sub> tout en assurant la fréquence (bénéfice comparable à la solution Greenspeed citée plus haut) : 15 % de réduction de la consommation d'énergie de traction. | SELTRAC CBTC sur plus de 100 lignes de métro dans 40 métropoles                      |
|                                       | Solution logicielle basée sur les données et fonctionnant dans un cloud privé, entièrement en ligne et cybersécurisée | <b>ARAMIS</b> , solution de management, contrôle, commande pour un trafic ferroviaire fiable, sécurisé, ponctuel et efficace énergétiquement  | Amélioration de l'efficacité de plus de 30 %<br>Augmentation de la capacité de plus de 30 %<br>Les deux effets conduisant à une réduction des émissions de CO <sub>2</sub>   | 72 000 km de voies équipées et 52 000 trains par jour dans 16 pays gérés avec ARAMIS |

| Domaine/Secteur   | Innovation  | Produits, service ou solution  | Impact environnemental  | Chiffres clés  |
|---|---|--|---|--|
| <b>Produits permettant la surveillance et la compréhension des phénomènes climatiques</b> |   |  |   |  |
| Spatial   | Spectromètre qui travaillera dans le proche infrarouge et l'infrarouge à ondes courtes pour la mesure des émissions anthropiques du CO <sub>2</sub> | Instrument CO <sub>2</sub> M, future mission du programme phare Copernicus, à partir de 2026, il sera le seul imageur pour le CO <sub>2</sub> , avec une fauchée de l'ordre de 200 km. | Mesure des émissions de CO <sub>2</sub> et distinction du CO <sub>2</sub> naturel et du CO <sub>2</sub> produit par l'activité humaine<br>Évaluation de l'efficacité des politiques mises en place par les États<br>Orientation des politiques climatiques<br>Suivi de la réalisation des objectifs nationaux | Mesure des émissions avec une précision renforcée sur la surface de 4 km <sup>2</sup><br>1 <sup>ère</sup> tranche de contrat : 72 M€ |
|   | Satellite embarquant un instrument radar à ouverture synthétique (SAR) en bande L   | <b>Rose-L</b> , satellite de surveillance de l'environnement dans le cadre de Copernicus   | Réduction du délai entre l'apparition d'une catastrophe naturelle ou anthropique et la première image réalisée après cette catastrophe<br>Surveillance des terres et gestion des urgences   | 1 <sup>ère</sup> tranche du contrat : 40 M€  |
|   | Satellite embarquant un radar interféromètre en bande Ka (interférométrie à large fauchée)  | SWOT, satellite océanographique dédié à la mesure du niveau des eaux de surface et des cours d'eau, et à la détermination très fine et très précise de la dynamique océanographique    | Compréhension des effets de la circulation côtière sur la vie marine, les écosystèmes, la qualité de l'eau et les transferts d'énergie<br>Amélioration de la modélisation du couplage océan/atmosphère<br>Suivi des évolutions du stockage d'eau des zones humides, lacs et réservoirs                        | Intégration de la charge utile dans le satellite en cours, pour un lancement prévu fin 2022  |

#### 4.4 APPLICATION DU RÈGLEMENT 2020/852 DU PARLEMENT EUROPÉEN PORTANT SUR L'ÉTABLISSEMENT D'UNE TAXONOMIE EUROPÉENNE VERTE

La présente section est publiée en application du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables (ci-après, le « **Règlement taxonomie verte** »), et des deux Règlements Délégués de la Commission pris pour son application (Règlement Délégué (UE) n°2021/2178 du 6 juillet 2021 et Règlement Délégué (UE) 2021/2139 du 4 juin 2021 publié le 9 décembre 2021, ci-après désignés ensemble le « **Règlement Délégué** »).

Ceux-ci prescrivent la publication par Thales, sur la base de ses comptes arrêtés au 31 décembre 2021, du chiffre d'affaires, des dépenses d'exploitation et des dépenses d'investissement afférentes aux activités du Groupe éligibles aux deux premiers objectifs environnementaux de la taxonomie verte, à savoir l'atténuation du changement climatique et l'adaptation au changement climatique.

Comme décrit précédemment, environ 20% de l'activité de Thales correspond à des produits et services pouvant apporter des bénéfices majeurs à la lutte contre le réchauffement climatique parmi lesquels :

- les solutions de contrôle aérien (ATM) et d'avionique qui permettent d'optimiser la trajectoire des avions, et d'apporter une diminution pouvant aller jusqu'à 10% du carburant consommé par le transport aérien ;
- les simulateurs de vol, qui permettent de répondre aux besoins d'entraînement avec une empreinte carbone extrêmement réduite ;
- les satellites d'observation de la terre, dont les données sont essentielles pour la compréhension des phénomènes liés au réchauffement climatique ;
- les solutions de navigation par satellite, en particulier dans le cadre du projet européen Galileo, qui constituent des briques essentielles à l'optimisation des déplacements qu'ils soient maritimes, aériens ou terrestres.

##### 1. Méthodologie retenue par Thales pour l'application de la taxonomie verte

Le périmètre retenu est identique à celui retenu dans les états financiers consolidés. Il n'inclut donc pas l'activité Transport, classée en « activité non poursuivie » à la suite de la signature par Thales d'un accord de cession de cette activité.

En ce qui concerne le calcul des agrégats requis par le Règlement taxonomie verte pour la détermination de l'éligibilité :

- Le chiffre d'affaires comptabilisé est le chiffre d'affaires consolidé au 31/12/2021 selon les normes IFRS. Thales a retenu un seuil de matérialité de 1% du chiffre d'affaires consolidé du Groupe pour évaluer l'éligibilité des lignes de produits ou de services.
- Les dépenses d'exploitation intègrent uniquement les frais de recherche et développement tels qu'ils figurent dans le compte de résultat consolidé. Il a été décidé de limiter le périmètre des dépenses d'exploitation aux frais de recherche et de développement non financés par le client du fait de la non-matérialité des autres montants pouvant être considérés.
- Les dépenses d'investissement intègrent les acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles ainsi que les acquisitions de droits d'utilisation de contrats de locations pour les projets éligibles.

En ce qui concerne la source des données déclarées, les valeurs de chiffre d'affaires, de dépenses d'exploitation et d'immobilisations corporelles et incorporelles proviennent essentiellement des systèmes d'information des sociétés. Les dépenses d'exploitation et d'immobilisations corporelles et incorporelles ont été calculées au réel sans retraitement avec le souci d'éviter le double comptage par type de donnée financière :

- concernant le chiffre d'affaires, il s'agit des produits associés à des activités bien séparées ;
- concernant les dépenses d'exploitation, il s'agit des charges associées aux activités éligibles (au sens du chiffre d'affaires) ;
- concernant les acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles, il s'agit :
  - soit d'investissements d'exploitation relatifs aux activités éligibles (au sens du chiffre d'affaires),
  - soit d'acquisitions de droits d'utilisation de contrats de location relatifs à des activités éligibles.

##### 2. Résultats de l'application de la taxonomie verte pour Thales

Pour ce qui concerne le chiffre d'affaires et les dépenses d'exploitation, les activités de défense, aéronautique, espace et sécurité informatique n'étant pas couvertes dans les textes actuels (annexes aux actes délégués publiés au 31 décembre 2021), le Groupe n'a donc pu évaluer son exposition qu'à une activité figurant dans les annexes : Le traitement de données, hébergement et activités connexes (8.1 du DEU 2021).

Pour ce qui concerne les dépenses d'investissement, le Groupe a évalué son exposition aux activités suivantes :

- la rénovation de bâtiments existants (7.2) ;
- l'installation, maintenance et réparation d'équipements favorisant l'efficacité énergétique (7.3) ;
- l'installation, maintenance et réparation d'instruments et de dispositifs de mesure, de régulation et de contrôle de la performance énergétique des bâtiments (7.5) ;
- l'acquisition et propriété de bâtiments (7.7).

Compte tenu du seuil de matérialité de 1% du CA retenu par le groupe dans son analyse, Thales évalue son chiffre d'affaires éligible au règlement taxonomie en vigueur au 31 décembre 2021, à 0% de son chiffre d'affaires consolidé 2021 (16.192 M€, voir section 7.1.1 du DEU 2021).

Le Groupe évalue ses dépenses d'exploitation 2021 éligibles au règlement taxonomie en vigueur au 31 décembre 2021 à 0% de ses dépenses d'exploitation 2021 telles que précisées dans la section précédente (soit 1.027 M€, voir section 7.1.1 du DEU 2021).

Le Groupe évalue ses dépenses d'investissement 2021 éligibles au règlement taxonomie en vigueur au 31 décembre 2021 à 19.7% de ses dépenses d'investissement 2021 (soit 588 M€, voir note 4 des notes annexes section 7.1.6 du DEU 2021). Ces dépenses d'investissement correspondent essentiellement à l'acquisition et la propriété de bâtiments.

Le Groupe poursuivra au long de l'année 2022 ses analyses au regard de l'interprétation et de l'évolution du Règlement taxonomie verte et de ses textes d'application, notamment les nouveaux règlements délégués adressant les activités aérospatiales (gestion du trafic aérien et observation spatiale, en particulier).



### 4.5 INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX

Le tableau ci-après reprend quelques éléments permettant d'évaluer l'évolution des performances environnementales de Thales, à périmètre constant. En 2021, le périmètre comprend 32 pays et 188 sites. Ce périmètre représente 94% du chiffre d'affaires et 95% de l'effectif Groupe. L'année de référence pour les objectifs de la période 2019 à 2023/2030 est 2018. Le présent chapitre a fait l'objet d'une revue de sincérité par le cabinet Mazars. La majorité des indicateurs mentionnés dans le tableau ci-après fait l'objet d'une conclusion d'assurance modérée dont la liste est présentée dans l'avis détaillé qui figure au chapitre 7. « Rapport de l'organisme tiers indépendant. »

|                |  | Unités                     | 2018   | 2020   | 2021   | Évolution 2018/2021 |
|----------------|--|----------------------------|--------|--------|--------|---------------------|
| <b>Déchets</b> | Taux de recyclage déchets non dangereux <sup>(a)</sup> | %                          | 55%    | 60%    | 70%    | + 15 pts            |
|                | Incluant les déchets exceptionnels                     | %                          | 56%    | 41%    | 84%    | + 28 pts            |
|                | Taux de recyclage des déchets dangereux                | %                          | 38%    | 37%    | 29%    | - 9 pt              |
|                | Production totale de déchets <sup>(a)</sup>            | tonnes                     | 22 548 | 18 996 | 22 259 | - 1%                |
|                | Par M€ de chiffre d'affaires                           | kg/M€                      | 1,31   | 1,19   | 1,08   | - 18%               |
|                | Ratio de déchets non dangereux <sup>(a)</sup>          | %                          | 85%    | 82%    | 83%    | - 2 pts             |
|                | Déchets non dangereux par personne <sup>(a)</sup>      | kg/pers.                   | 256    | 205    | 247    | - 4%                |
| <b>Eau</b>     | Consommation d'eau                                     | milliers de m <sup>3</sup> | 1 771  | 1 661  | 1 615  | - 9%                |
|                | Par M€ de chiffre d'affaires                           | m <sup>3</sup> /M€         | 103    | 104    | 78     | - 24%               |
|                | Rejets d'eaux industrielles                            | milliers de m <sup>3</sup> | 629    | 601    | 620    | - 2%                |
| <b>Énergie</b> | Consommation totale d'énergie                          | milliers de tep            | 187    | 175    | 175    | - 7%                |
|                | Par M€ de chiffre d'affaires                           | tep/M€                     | 10,92  | 10,94  | 8,48   | - 23%               |
|                | Consommation d'électricité                             | milliers de tep            | 163    | 152    | 151    | - 8%                |
|                | Par M€ de chiffre d'affaires                           | tep/M€                     | 9,5    | 9,5    | 7,3    | - 24%               |
|                | Part d'électricité d'origine renouvelable              | %                          | 25     | 27     | 32     | + 7 pts             |
|                | Consommation d'énergie fossile                         | milliers de tep            | 21     | 21     | 22     | 1,2%                |
|                | Par M€ de chiffre d'affaires                           | tep/M€                     | 1,24   | 1,30   | 1,04   | - 16%               |

(a) Hors déchets exceptionnels. Les déchets exceptionnels sont ceux produits hors de l'activité normale du Groupe, par exemple lors de travaux.

|                              |  | Unités                           | 2018              | 2020  | 2021  | Évolution 2018/2021 |
|------------------------------|--|----------------------------------|-------------------|-------|-------|---------------------|
| <b>Air</b>                   | <b>Émissions de CO<sub>2</sub> opérationnelles</b>   | milliers de t de CO <sub>2</sub> | 344               | 225   | 221   | - 36%               |
|                              | Émissions de CO <sub>2</sub> liées aux énergies  | milliers de t de CO <sub>2</sub> | 226               | 160   | 157   | - 30%               |
|                              | Par M€ de chiffre d'affaires   | t de CO <sub>2</sub> /M€         | 13,1              | 10,0  | 7,6   | - 42%               |
|                              | Émissions de CO <sub>2</sub> liées aux substances (Kyoto + R22)                            | milliers de t de CO <sub>2</sub> | 25                | 36    | 28    | 12%                 |
|                              | Dont liées au SF <sub>6</sub>  | milliers de t de CO <sub>2</sub> | 1,3               | 0,2   | 0,3   | - 74%               |
|                              | Rejets atmosphériques (solvants)   | tonnes                           | 373               | 567   | 501   | + 34%               |
|                              | Émissions de CO <sub>2</sub> liées aux voyages professionnels                              | milliers de t de CO <sub>2</sub> | 93                | 29    | 34    | - 64%               |
|                              | Par M€ de chiffre d'affaires   | t de CO <sub>2</sub> /M€         | 5,4               | 1,8   | 1,6   | - 70%               |
|                              | <b>Émissions de CO<sub>2</sub> autres<sup>(b)</sup></b>                                    | milliers de t de CO <sub>2</sub> | 13 969            | 9 308 | 9 312 | - 33%               |
|                              | Émissions de CO <sub>2</sub> liées aux achats de biens et services                         | milliers de t de CO <sub>2</sub> | 3 169             | 2 608 | 3 112 | - 2%                |
|                              | Émissions de CO <sub>2</sub> liées à la phase d'utilisation des produits mis sur le marché | milliers de t de CO <sub>2</sub> | 10 800            | 6 700 | 6 200 | - 43%               |
|                              | Scopes 1, 2 et 3 selon le GHG Protocol   | milliers de t de CO <sub>2</sub> | 14 313            | 9 533 | 9 533 | - 33,4%             |
|                              | Scope 1  | milliers de t de CO <sub>2</sub> | 78                | 86    | 81    | + 4%                |
| Scope 2                      | milliers de t de CO <sub>2</sub>   | 173                              | 110               | 105   | - 39% |                     |
| Scope 3                      | milliers de t de CO <sub>2</sub>   | 14 062                           | 9 337             | 9 346 | - 34% |                     |
| TOTAL SCOPE 1, 2 ET 3 PAR CA | Kt de CO <sub>2</sub> /M€  | 0,834                            | 0,596             | 0,461 | - 45% |                     |
| <b>Certifications</b>        | Sites certifiés ISO 14001  |                                  | -                 | 144   | 146   | -                   |
|                              | Part des salariés travaillant sur un site certifié ISO 14001                               | %                                | 89 <sup>(c)</sup> | 84    | 87    | - 2 pts             |

(b) Les émissions 2018, 2019 et 2020 ont été recalculées pour intégrer l'Activité Mondiale DIS pour les émissions liées aux achats de biens et services.  
(c) Pourcentage 2018 hors Activité Mondiale DIS.



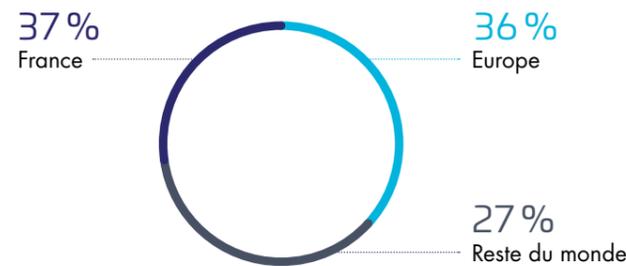
# 5. UN GROUPE PROACTIF À L'ÉGARD DE SES PARTIES PRENANTES

## 5.1 L'INTÉGRATION DES ENJEUX RSE DANS LA CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT

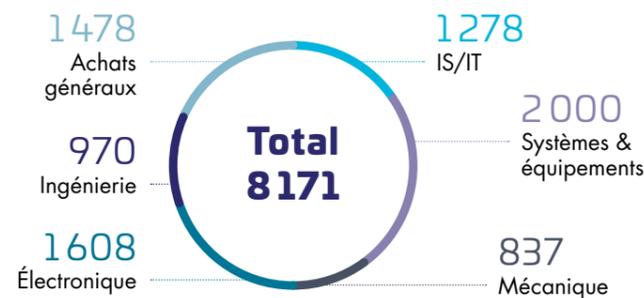
Thales conçoit et produit des solutions intégrées, composées d'équipements, de sous-systèmes ou de systèmes complets qui sont, pour la plupart, développées avec l'aide de partenaires extérieurs. Ainsi, la part des achats représente environ 50% du chiffre d'affaires du Groupe et provient à plus de 80% de France, d'Europe et d'Amérique du Nord à l'image de l'empreinte industrielle du Groupe.

La qualité et la fiabilité de la chaîne d'approvisionnement contribuent donc activement à la valeur ajoutée de Thales et à la satisfaction de ses clients.

Chiffres 2021 (M€)



Segment 2021 (M€)



### 5.1.1 DES ENGAGEMENTS POUR DES ACHATS RESPONSABLES

La politique Achats Responsables qui s'appuie depuis 2020 sur six engagements, dote Thales d'un avantage concurrentiel durable au niveau mondial axé sur la création de valeur, l'innovation, les partenariats commerciaux et l'excellence opérationnelle.

Ces six engagements pour des Achats Responsables sont :

- la conformité des fournisseurs vis-à-vis des législations et réglementations en vigueur ;
- l'établissement de relations de qualité basées sur la loyauté réciproque ;
- le partage des expertises pour stimuler l'innovation ;
- l'implication des fournisseurs aux côtés de Thales dans la lutte contre le changement climatique ;
- le soutien spécifique aux PME locales avec des opportunités de développement international ;
- l'élargissement du recours aux acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire.

**“ DOTER THALES D'UN AVANTAGE CONCURRENTIEL DURABLE AU NIVEAU MONDIAL. ”**

#### 5.1.1.1 ÊTRE UN ACTEUR RESPONSABLE

Thales estime que le développement d'une relation de confiance avec ses fournisseurs et sous-traitants est une composante essentielle de la réussite de son développement durable.

Thales attend d'eux qu'ils se conforment pleinement aux lois et réglementations applicables dans les pays où ils sont enregistrés et où ils mènent leurs opérations ou fournissent leurs services, mais également qu'ils déclinent ces mêmes exigences auprès de leurs propres fournisseurs et sous-traitants.

Pour concrétiser cette attente, Thales demande à ses fournisseurs et sous-traitants du monde entier d'adhérer à sa démarche de responsabilité d'entreprise en signant une Charte Intégrité et Responsabilité d'Entreprise qui les engage à respecter les principes de son Code d'Éthique et ceux du Pacte Mondial des Nations Unies et de l'OCDE.

Cette charte constitue un socle des meilleures pratiques applicables aux principes essentiels de responsabilité d'entreprise : elle implique le respect des lois et réglementations applicables en matière de droits de l'Homme, conditions d'emploi, anticorruption et prévention des conflits d'intérêts, protection de l'information, environnement, santé et sécurité, conformité aux règles et pratiques commerciales (dont celles relatives au contrôle des exportations), éthique...

Afin d'évaluer la capacité et la volonté de ses fournisseurs et sous-traitants à respecter ces engagements, Thales a renforcé la gestion des risques de sa chaîne d'approvisionnement en se dotant de processus dédiés concernant la lutte contre la corruption et le trafic d'influence, d'une part, et les autres thématiques de la responsabilité d'entreprise, d'autre part. Selon les résultats obtenus à l'issue de l'application de ces processus, Thales peut décider la mise en œuvre d'actions correctives ou la réalisation d'audits. Le détail de ces processus est décrit au chapitre 5.2.4.2.

Le refus du fournisseur ou du sous-traitant de se conformer à ces processus peut remettre en cause la relation commerciale établie avec Thales ou bien constituer un critère de non-sélection. La procédure d'évaluation régulière dédiée à la responsabilité d'entreprise contribue ainsi au devoir de vigilance que Thales exerce vis-à-vis de ses fournisseurs et sous-traitants.

Ce devoir de vigilance cible les droits humains, la santé et la sécurité des personnes, les atteintes à l'environnement et se focalise sur les fournisseurs considérés comme potentiellement à risque selon des critères incluant la catégorie d'achats, le pays dans lequel opère le fournisseur ou sous-traitant et le montant des engagements de Thales auprès de ce fournisseur.



## CHARTÉ INTÉGRITÉ ET RESPONSABILITÉ D'ENTREPRISE

qui les engage à respecter les principes de son Code d'Éthique et ceux du Pacte Mondial des Nations Unies et de l'OCDE.

| Indicateurs Achats responsables (DPEF)  | 2020 | 2020 | Cible 2023 |
|---|------|------|------------|
| Pourcentage de nouveaux fournisseurs s'étant engagés sur les principes de la nouvelle Charte Intégrité et Responsabilité d'Entreprise de Thales | 91%  | 97%  | 100%       |
| Pourcentage de fournisseurs évalués parmi ceux considérés comme « à risque » selon la cartographie du devoir de vigilance <sup>(1)</sup>        | 24%  | 59%  | 100%       |

### 5.1.1.2 DES RELATIONS DE QUALITÉ

Thales établit des relations de coopération mutuelle avec ses partenaires, fondées sur une loyauté réciproque ; cette dernière implique, dans le cadre du processus Achats, le respect :

- de la transparence des règles de sélection mises en œuvre ;
- du traitement équitable des entreprises lors de leur mise en compétition ;
- du développement de relations équilibrées basées sur la confiance et le respect ;
- de l'engagement d'appliquer les termes négociés ;
- de la garantie de la neutralité et l'indépendance des relations entre Thales et ses fournisseurs.

Thales développe des relations équilibrées et de confiance avec ses fournisseurs, dans la connaissance et le respect des droits et devoirs respectifs. Ces relations se fondent notamment sur la charte des Relations Fournisseurs et Achats Responsables<sup>(1)</sup> dont Thales est signataire depuis 2010. À ce titre, le Groupe a également nommé en interne un médiateur à l'écoute des fournisseurs dans le but d'éviter ou de résoudre au plus tôt les éventuels conflits qui pourraient naître avec eux ; le médiateur Thales inscrit également son action dans le cadre des initiatives menées par le médiateur de la filière aéronautique et spatiale du GIFAS.

En 2021, Thales a vu son label "Relations Fournisseurs et Achats Responsables" reconduit pour trois ans. Ce label est cohérent avec la norme internationale ISO EN 20400 qui a pour but de conjuguer responsabilité sociétale des entreprises (RSE) et achats responsables.

Thales a également proposé à ses fournisseurs un nouveau dispositif d'affacturage inversé pour recevoir de manière anticipée le règlement de leurs factures. Ce dispositif permet à nos fournisseurs d'optimiser leur besoin en fonds de roulement, d'obtenir une meilleure prévision de leur flux de trésorerie, et d'accéder à des financements à un coût attractif car aligné sur la base du risque crédit de Thales. Ce dispositif est promu par le Ministère de l'Économie et la Médiation des Entreprises comme une bonne pratique pour réduire les délais de paiement et sécuriser la trésorerie des TPE et PME.

Enfin, dans le cadre du programme global de cybersécurité, Thales a mené des actions de sensibilisation auprès de ses fournisseurs sur les enjeux liés à ce risque ainsi que les bonnes pratiques à mettre en place grâce à une vidéo mise en ligne et un document de synthèse diffusé à plus de 17 000 fournisseurs.



Thales a vu son label "Relations Fournisseurs et Achats Responsables" reconduit pour **3 ANS**

(1) Charte établie par la Médiation des entreprises du Ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance et du Conseil National des Achats (CNA) en France.

### 5.1.1.3 FAVORISER L'INNOVATION

Les Achats ont un rôle clé pour contribuer plus encore à la démarche d'innovation de Thales en apportant toutes leurs expertises de l'écosystème fournisseurs. La compréhension des feuilles de route technologiques doit donc être au cœur de la relation et des échanges entre Thales et ses fournisseurs.

Ainsi, Thales organise régulièrement des revues de partage d'informations sur ces sujets avec ses fournisseurs stratégiques.

Le Groupe a également adapté son processus d'acquisition afin d'en faciliter l'accès aux startups et des échanges réguliers entre les Directions Achats et Techniques sont organisés à propos des jeunes entreprises innovantes avec lesquelles Thales est en relation. Dans ce cadre, ce sont plus de 160 PoC (*Proof of Concept*) impliquant ces startups qui ont déjà été réalisés à ce jour.

Thales noue également des partenariats avec des incubateurs et des accélérateurs afin de faire grandir des startups à fort potentiel (*Starburst Aerospace, AI@Centech...*). Ainsi, à fin 2021, près de 1 800 startups et PME innovantes étaient enregistrées dans la base de partage SUSHI "StartUp Sharing Hub for Innovation".

En 2021, Thales a signé le manifeste France Industrie en faveur du développement des startups industrielles pour faciliter la coopération opérationnelle entre les grands groupes et les startups en phase préindustrielle. En parallèle, le programme AI@Centech se poursuit et accompagne également le développement des startups qui utilisent l'intelligence artificielle. Et en mars 2021, s'est déroulé l'évènement "Thales startups journey" sur le site de Thales Research and Technology (TRT) favorisant les rencontres et les initiatives entre Thales et des startups.

### 5.1.1.4 RELEVER LE DÉFI DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Le changement climatique est un enjeu majeur auquel Thales souhaite apporter une réponse cohérente au travers de ses activités et services, en particulier dans le cadre de sa stratégie « Futur Bas-Carbone ».

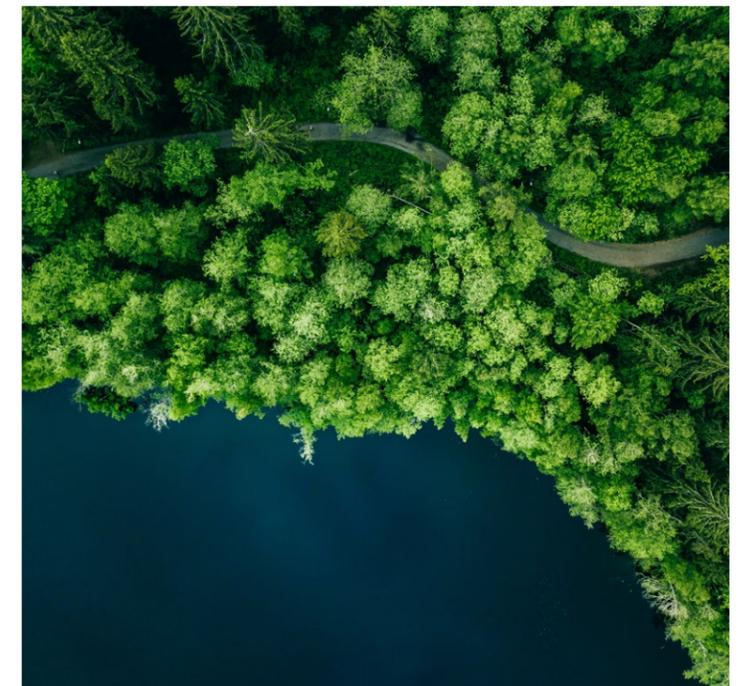
Face à ce défi, les Achats ont un rôle clé et Thales s'est engagé à réduire les émissions liées aux biens et services qu'il achète à ses fournisseurs.

En 2021, un questionnaire « Bas-carbone » a été adressé à plus de cent fournisseurs majeurs du Groupe et appartenant aux catégories d'achats identifiées comme émettant le plus de gaz à effet de serre. Ce questionnaire permet de mesurer la maturité des fournisseurs par la communication de leur propre empreinte carbone et de leur stratégie de réduction. Les retours des fournisseurs consultés démontrent un engagement croissant pour le sujet. Plus de 50% des fournisseurs ayant répondu au questionnaire déclarent s'aligner sur l'Accord de Paris ou avoir une stratégie de réduction de leurs émissions.

L'analyse plus détaillée des plans d'action des fournisseurs du Groupe reflète les principales actions de réduction en cours : amélioration de l'efficacité énergétique de leurs sites, utilisation des énergies renouvelables, opérations de compensation carbone, renouvellement des flottes pour les véhicules de location et les services de transport, tri et revalorisation des déchets.

Suite à l'ESG Investor Day du 5 octobre 2021, Thales a décidé de renforcer sa stratégie pour un Futur Bas-Carbone et d'engager des plans d'action pour réduire les émissions de gaz à effet de serre avec 150 de ses fournisseurs majeurs. En 2022, il est également prévu d'accroître la dimension RSE dans les processus d'appel d'offres, notamment afin de mieux prendre en compte la capacité des fournisseurs à proposer des solutions éco-conçues ou avec une empreinte carbone réduite.

Thales a pour ambition d'engager ses fournisseurs dans un objectif de réduction de 50% de leurs émissions à l'horizon 2030.



### 5.1.1.5 PENSER GLOBALEMENT ET AGIR LOCALEMENT

Compte tenu de la complexité croissante des environnements de ses clients et de leurs implantations mondiales, Thales développe une compréhension globale de leurs enjeux, objectifs stratégiques et besoins opérationnels ; pour répondre à leurs attentes, le Groupe déploie des stratégies globales, en particulier dans le domaine des Achats.

Néanmoins, Thales est conscient que, dans certaines régions, il est souvent un employeur ou un client majeur et porte donc une attention particulière aux acteurs publics et privés des écosystèmes auxquels il participe.

Dans ce contexte, les Achats déploient des actions spécifiques de soutien vis-à-vis des PME à plusieurs niveaux, régional et national mais également international, afin qu'elles puissent bénéficier pour leur développement de la force commerciale de Thales, de sa connaissance des marchés et des environnements locaux.

Ces actions concrétisent la politique territoriale de Thales et son engagement auprès de l'association Pacte PME, dont le Groupe est membre depuis 2010. En France, la signature en 2019 de la Convention Action PME avec le ministère des Armées en est un exemple. Cette Convention vise notamment à améliorer l'information des PME de la BITD (Base Industrielle et Technologique de Défense), à développer les expérimentations, à poursuivre les partenariats tissés lors des études amont, à les soutenir à l'export et enfin à valoriser les startups. En 2021, Thales a intensifié les échanges avec la DGA, notamment concernant les situations critiques de certains fournisseurs, afin de mener des actions concertées, de raccourcir les délais de paiement et d'améliorer certaines conditions contractuelles.

Dans le cadre de la filière aéronautique, Thales a également soutenu un certain nombre de PME au travers des actions menées par le GIFAS (Groupement des Industries Françaises Aéronautiques et Spatiales) ou par le fond d'investissement « ACE AéroPartenaires » dont l'ambition est de faire émerger des champions industriels, notamment au travers d'approches de consolidation des acteurs de la filière.

En 2021, Thales a acquis pour près de 2 Mds€ de produits et services auprès de plus de 4 000 PME et ETI en France, soit près de 70% du total de ses achats nationaux.

### 5.1.1.6 AVANCER SOLIDAIREMENT

Les Entreprises Adaptées (EA) et Établissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT) sont des acteurs clés au cœur de l'Économie Sociale et Solidaire. Thales entretient depuis de nombreuses années des relations avec ces acteurs, notamment pour des travaux de sous-traitance industrielle ou pour les achats généraux.

Au travers de ses engagements Achats Responsables, Thales souhaite faire progresser le recours aux entreprises et établissements employant des personnes en situation de handicap, en élargissant ses relations à d'autres segments et catégories d'achats. Cette ambition est portée par l'Accord Groupe en faveur des personnes en situation de handicap et donne lieu à des échanges réguliers avec la Direction des Ressources Humaines.

En 2021, en coopération avec l'association le Réseau Gesat<sup>(1)</sup>, un diagnostic des prestations industrielles des segments d'achats mécanique, ingénierie et électronique a été dressé dans le but de promouvoir le recours aux EA ou ESAT dans ces secteurs. Suite à ce diagnostic, les équipes achats concernées ont pu lancer des consultations vers les EA et ESAT ayant les compétences et les moyens de répondre aux besoins de Thales.

Le soutien du Réseau Gesat dans cet élargissement de nos consultations vers les EA et ESAT va se poursuivre en 2022 dans le cadre de la Convention de partenariat renouvelée et renforcée entre le Réseau Gesat et Thales.

Pour 2021, le montant des engagements de Thales auprès des EA et ESAT a représenté près de 3,8 M€.



**3,8 M€**

montant des engagements de Thales auprès des EA et ESAT en 2021

### FOCUS : UNE ATTENTION PARTICULIÈRE AUX MINÉRAIS PROVENANT DE ZONES DE CONFLIT

Bien que Thales ne soit pas soumis à la section 1502 de la loi américaine Dodd-Frank, car non coté sur le marché financier des États-Unis, le Groupe exerce un devoir de vigilance relatif aux minerais provenant de zones de conflit (*Conflict Minerals*) pour répondre aux attentes de ses clients. Il a par ailleurs intégré dans sa démarche les obligations induites par le règlement européen (UE) 2017/821 entré en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2021. Thales relaie ces demandes auprès de sa chaîne d'approvisionnement afin que la provenance des métaux visés par ces réglementations soit autant que possible vérifiée. Le Groupe demande à ses fournisseurs de s'engager à respecter sa « Charte Intégrité et Responsabilité d'Entreprise », laquelle implique la conformité avec les lois et règlements applicables en matière d'approvisionnement de minerais de conflit comme les T3G (tungstène, étain, tantale, or).

En complément, le Groupe mène régulièrement des enquêtes auprès des fournisseurs potentiellement concernés pour collecter les informations relatives à l'origine des T3G présents dans leurs produits.

Sur demande des clients, les entités du Groupe renseignent et transmettent le formulaire « *Conflict Minerals Reporting Template* ».



(1) Le Réseau Gesat est un acteur de l'Économie Sociale et Solidaire, il crée depuis 40 ans la rencontre entre les EA et ESAT et leurs futurs clients privés ou publics.

## 5.2 PLAN DE VIGILANCE

La loi n°2017-399 du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre impose l'établissement et la mise en œuvre de manière effective d'un plan de vigilance. Le plan comporte les "mesures de vigilance raisonnables propres à identifier les risques et à prévenir les atteintes graves envers les droits humains et les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes ainsi que l'environnement, résultant des activités de la Société et de celles des sociétés qu'elle contrôle, directement ou indirectement, ainsi que des activités des sous-traitants ou fournisseurs avec lesquels est entretenue une relation commerciale établie, lorsque ces activités sont rattachées à cette relation".

L'article L.225-104-1 alinéa 4 du Code de commerce requiert que les mesures de vigilance exigées soient regroupées au sein d'un plan dit de vigilance, contenant :

1. **UNE CARTOGRAPHIE DES RISQUES DESTINÉE À LEUR IDENTIFICATION, LEUR ANALYSE ET LEUR HIÉRARCHISATION (VOIR SECTION 5.2.2).**
2. **DES PROCÉDURES D'ÉVALUATION RÉGULIÈRE DE LA SITUATION DES FILIALES, DES SOUS-TRAITANTS OU FOURNISSEURS AVEC LESQUELS EST ENTRETENUE UNE RELATION COMMERCIALE ÉTABLIE, AU REGARD DE LA CARTOGRAPHIE DES RISQUES (VOIR SECTION 5.2.3).**
3. **DES ACTIONS ADAPTÉES D'ATTÉNUATION DES RISQUES OU DE PRÉVENTION DES ATTEINTES GRAVES (VOIR SECTION 5.2.4).**
4. **UN MÉCANISME D'ALERTE ET DE RECUEIL DES SIGNALEMENTS RELATIFS À L'EXISTENCE OU À LA RÉALISATION DES RISQUES (VOIR SECTION 5.2.5).**
5. **UN DISPOSITIF DE SUIVI DES MESURES MISES EN ŒUVRE ET D'ÉVALUATION DE LEUR EFFICACITÉ (VOIR SECTION 5.2.6).**

### 5.2.1 GOUVERNANCE DU PLAN DE VIGILANCE



Le plan de vigilance du Groupe est défini par la Direction Éthique, Intégrité et Responsabilité d'Entreprise au sein du Secrétariat général qui en coordonne la mise en œuvre avec l'implication de la Direction des Ressources Humaines, la Direction Hygiène-Sécurité et Environnement, la Direction des Achats, la Direction de l'Audit, des Risques et du Contrôle Interne, la Direction Juridique et des Contrats et la Direction des Relations Investisseurs.

## 5.2.2 CARTOGRAPHIE DES RISQUES RELEVANT DU DEVOIR DE VIGILANCE

### 5.2.2.1 IDENTIFICATION DES RISQUES

L'identification des risques relevant du Devoir de Vigilance intègre les risques susceptibles de générer des atteintes graves envers :

- les droits humains (travail des enfants, travail forcé ou clandestin, salaires en-dessous des minimums légaux, harcèlement sexuel et/ou violences sur le lieu de travail, non-respect des règles de l'Organisation Internationale du Travail sur le nombre maximum d'heures de travail et/ou de repos, non-respect de l'égalité de traitement au travail, non-respect de la vie privée des salariés) ;
- la santé et la sécurité des personnes (absence de prévention et de suivi des accidents graves du travail, absence de politique d'urgence en cas d'accident du travail, absence de politique et de suivi sur la santé et la sécurité sur le lieu de travail) ;
- l'environnement (pollution importante due aux activités industrielles, y compris les émissions de gaz à effet de serre, non-respect des réglementations sur les produits dangereux).

Ce recensement des risques est le résultat des réflexions du groupe de travail interne pluridisciplinaire piloté par la direction Éthique, Intégrité et Responsabilité d'Entreprise.

Ce recensement s'appuie également sur les travaux menés au sein des associations professionnelles et sectorielles dont Thales est membre (GIFAS, EDH, Medef...) et associant des parties prenantes externes variées (administrations, ONG, organisations syndicales...) qui viennent enrichir de leur expérience les réflexions et analyses du Groupe.

### 5.2.2.2 HIÉRARCHIE DES RISQUES

La hiérarchisation des risques relevant du Devoir de Vigilance est revue lors des travaux menés dans le cadre de l'établissement de la matrice de matérialité (voir chapitre 5.7.2 du DEU 2021), et l'élaboration de la Déclaration de Performance Extra-Financière de Thales (voir chapitre 2). Au niveau des fournisseurs et sous-traitants, l'analyse et la hiérarchisation des risques relevant du Devoir de Vigilance s'appuient sur trois critères : le type d'achat réalisé, le pays où opère le fournisseur ou sous-traitant et le montant d'achat engagé par Thales auprès de celui-ci.

Thales gère un large portefeuille de fournisseurs référencés sur des Segments d'achats, eux-mêmes se décomposant en Catégories d'achats, ces dernières étant elles-mêmes subdivisées en Codes Techniques d'Achats (CTA).

Chaque fournisseur référencé intervient pour un ou plusieurs CTA selon son domaine d'activités ; le CTA est la plus petite unité de la segmentation des achats et donc la plus précise pour caractériser la typologie de l'achat en question.

Chacun des CTA a fait l'objet d'une revue entre la Direction des Achats, la DEIRE (Direction Éthique, Intégrité et Responsabilité d'Entreprise), la DARCI (Direction de l'Audit, des Risques et du Contrôle Interne) et la Direction Hygiène-Sécurité et Environnement afin d'identifier les CTA dont les activités sont les plus exposées aux risques (ex. activités polluantes ou dangereuses pour la santé et l'environnement, de BTP, etc...). Suite à l'évolution de la segmentation Achats du Groupe en 2021, et pour bien couvrir toutes les activités ciblées, l'évaluation des risques a permis d'identifier 19 CTA à risque qui concernent les achats suivants :

- **L'USINAGE, LA FONDERIE, LA TÔLERIE ;**
- **LA FABRICATION DE SOUS-ENSEMBLES MÉCANIQUES ;**
- **LES ADHÉSIFS, SOLVANTS, PEINTURE, ACIDES, ALCOOLS, RÉSINES, HUILES... ;**
- **LES TRAITEMENTS DE SURFACE ;**
- **LES CIRCUITS IMPRIMÉS NUS ;**
- **LES COMPOSANTS ;**
- **LES TRAVAUX D'INSTALLATION ET DE GÉNIE CIVIL ;**
- **LES MUNITIONS.**

Les pays où opèrent les fournisseurs et sous-traitants et les montants des engagements de Thales auprès de ces fournisseurs et sous-traitants sont également pris en compte pour évaluer leur niveau de risque au regard du Devoir de Vigilance.

Dans cette logique, l'exploitation de trois références externes, l'*Environmental Performance Index* (EPI), l'*International Trade Union Confederation* (ITUC), et le *Global Slavery Index*, a conduit à identifier 25 pays "à risque" et dans lesquels Thales est présent.

Ainsi, un niveau de risque élevé est attribué aux fournisseurs et sous-traitants étant à la fois dans un pays à risque et un CTA à risque.

Un niveau de risque modéré est attribué aux fournisseurs et sous-traitants étant, soit dans un pays à risque, soit un CTA à risque.

Sur cette base, un jeu de mesures de prévention a été défini proportionnellement au niveau de risque associé à chacun des cas d'espèces. Les listes des CTA et pays à risque peuvent faire l'objet de révision afin de suivre les évolutions des besoins du Groupe et les mises à jour des références externes retenues par Thales.

### 5.2.3 PROCÉDURES D'ÉVALUATION RÉGULIÈRE AU REGARD DE LA CARTOGRAPHIE DES RISQUES

#### 5.2.3.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION RÉGULIÈRE DE LA SITUATION DES FILIALES

Chaque année, toutes les filiales et entités du Groupe sont évaluées à travers un questionnaire de contrôle interne, la Yearly Attestation Letter (YAL), envoyé par la Direction de l'Audit, des Risques et du Contrôle Interne (DARCI) aux entités opérationnelles du Groupe (153 questionnaires envoyés lors de la campagne 2021). Cette procédure est détaillée dans le paragraphe 3.4.1. du Document d'Enregistrement Universel 2021.

Depuis l'instauration de la loi n°2017-399 du 27 mars 2017 relative au Devoir de Vigilance, les points de contrôle de la YAL ont été complétés afin de couvrir les enjeux portés par cette loi :

- 2 points de contrôle portent respectivement sur la protection des droits humains et la prévention des discriminations au travail ;
- 5 points de contrôle portent sur les aspects santé et sécurité du personnel et sur la protection de l'environnement, au sein des établissements du Groupe comme sur les sites d'installation.

**“ CHAQUE ANNÉE, TOUTES LES FILIALES ET ENTITÉS DU GROUPE SONT ÉVALUÉES À TRAVERS UN QUESTIONNAIRE DE CONTRÔLE INTERNE. ”**

#### 5.2.3.2 PROCÉDURES D'ÉVALUATION RÉGULIÈRE DE LA SITUATION DES FOURNISSEURS OU SOUS-TRAITANTS AVEC LESQUELS EST ENTRETENUE UNE RELATION COMMERCIALE ÉTABLIE

Les procédures d'évaluation régulière de la situation des fournisseurs et sous-traitants dans le cadre du Devoir de Vigilance font partie, avec les procédures d'évaluation de leur intégrité, de la politique de conformité des Achats du Groupe.

Tous les fournisseurs et sous-traitants de Thales doivent signer la Charte Intégrité et Responsabilité d'Entreprise Partenaires et Fournisseurs dès la phase de qualification, avant toute entrée en relation. Cette charte, dont les termes ont été revus en 2019, notamment sur la base du Code de conduite de l'*International Forum on Business Ethical Conduct* (IFBEC), intègre des engagements précis attendus de la part des fournisseurs et sous-traitants de Thales en matière de droits de l'Homme (notamment travail des enfants, travail forcé ou clandestin, salaires en-dessous des minimums légaux, harcèlement sexuel et/ou violences sur le lieu de travail, non-respect des règles de l'Organisation Internationale du Travail...), de protection de l'environnement (pollution importante due aux activités industrielles, non-respect des réglementations sur les produits dangereux...) et de santé et sécurité des personnes (absence de prévention et de suivi des accidents graves du travail, absence de politique d'urgence en cas d'accident du travail, absence de politique et de suivi sur la santé et la sécurité sur le lieu de travail...).

Le nombre de nouveaux fournisseurs ayant signé cette charte fait l'objet d'un indicateur tel que décrit au chapitre 5.1.1.1.

De plus, depuis l'entrée en vigueur de la loi n°2017-399 du 27 mars 2017 relative au Devoir de Vigilance, lorsqu'il signe un contrat d'achat ou accepte une commande de Thales, le fournisseur ou sous-traitant s'engage à respecter les clauses contractuelles spécifiques liées à l'« Intégrité et Responsabilité d'Entreprise » et au « Respect des dispositions concernant l'environnement et la prévention des risques en termes de sécurité » incluant des dispositions visant les domaines relevant du Devoir de Vigilance.

Cette disposition générale, qui concerne tous les fournisseurs, est complétée par des mesures de préventions complémentaires pour les fournisseurs et sous-traitants identifiés à risque selon les trois critères décrits au chapitre 5.2.3 précédent.

#### Mesures d'évaluation complémentaires

Des outils spécifiques permettent d'extraire de la base des fournisseurs Thales les fournisseurs considérés comme à risque élevé et à risque modéré selon les critères définis précédemment.

Thales a ensuite recours au support d'un organisme tiers, spécialiste de la gestion des risques fournisseurs, pour soumettre à ses fournisseurs à risque un processus d'évaluation détaillé qui se déroule en trois phases.

##### Phase 1 :

Enregistrement des fournisseurs à risque sur une plateforme dédiée à Thales soit par lots, soit individuellement.

Attribution d'un score *Inherent Risk Index* (IR score) à chaque fournisseur en fonction du pays où il opère selon les notations de quatre références extérieures :

- Banque Mondiale (World Bank - Worldwide Governance Indicators (WGI)),
- The United Nations Human Development Index (HDI),
- Transparency International Corruption Perceptions Index (CPI),
- US State Department Human Trafficking report.

##### Phase 2 :

Renseignement par le fournisseur d'un questionnaire d'auto-évaluation (*Self-Assessment Questionnaire* ou SAQ) dont résulte un score SAQ noté sur 100, 100 étant la meilleure note.

Le fournisseur doit répondre à toutes les questions et apporter des pièces probantes venant détailler les réponses qu'il fournit lors de cette phase d'évaluation. Ces documents sont obligatoires et leur fiabilité vérifiée par l'organisme tiers en charge du processus d'évaluation.

Le contrôle réalisé par l'organisme tiers de la cohérence des réponses du fournisseur avec les pièces probantes déposées génère l'attribution d'un score révisé, "Score DV" (*Desk Verification*).

#### Description du questionnaire d'auto-évaluation détaillée (SAQ)

Ce questionnaire, constitué d'une centaine d'items, a été élaboré en lien avec l'International Aerospace Environmental Group (IAEG) et le Groupement des Industries Françaises Aéronautiques et Spatiales (GIFAS). Il a pour objectif d'évaluer les politiques et actions mises en œuvre par le fournisseur en matière de droits de l'Homme, de protection des libertés fondamentales, de santé et sécurité des personnes ainsi que d'environnement.

La structure de ce questionnaire et le système de notation associé à chaque réponse contribuent à l'évaluation de la maturité du fournisseur dans chacun des domaines et permettent d'identifier les points faibles à analyser qui pourraient potentiellement devenir des facteurs de risques.

L'exécution de ce processus d'évaluation des fournisseurs requiert un travail approfondi de la part des experts de Thales et de ses prestataires. Afin de faciliter cette démarche, Thales effectue donc un important travail de pédagogie vis-à-vis de ses fournisseurs et sous-traitants.

Un guide utilisateur de la procédure élaborée par Thales a été rédigé et mis à disposition des acheteurs du Groupe. Des sessions de sensibilisation sont régulièrement organisées pour expliquer le processus d'évaluation et répondre aux questions des acheteurs de tous les segments d'achats et toutes les zones géographiques. Un support est assuré à la Direction des Achats Groupe afin de conseiller les acheteurs et faciliter l'exécution du processus.



## 5.2.4 DES ACTIONS ADAPTÉES D'ATTÉNUATION DES RISQUES OU DE PRÉVENTION DES ATTEINTES GRAVES

### 5.2.4.1 ACTIONS ADAPTÉES D'ATTÉNUATION DES RISQUES OU DE PRÉVENTION DES ATTEINTES GRAVES ADAPTÉES AUX FILIALES

L'ensemble des filiales et entités du Groupe doit mettre en œuvre le référentiel de processus du Groupe Chorus 2.0. Il s'agit d'un ensemble unifié de processus de management qui définit la façon dont Thales travaille : ses règles, pratiques et modes de fonctionnement. Il couvre toutes les activités opérationnelles du Groupe dont les Ressources Humaines, la Santé, la Sécurité et l'Environnement.

### “ LA POLITIQUE SOCIALE DU GROUPE S'APPUIE SUR UN DIALOGUE SOCIAL AINSI QU'UNE POLITIQUE DE DIVERSITÉ ET D'INCLUSION. ”

Les processus internes et politiques afférentes déployés par Thales dans les domaines relevant du Devoir de Vigilance sont notamment fondés sur les huit conventions fondamentales de l'OIT (Organisation Internationale du Travail) :

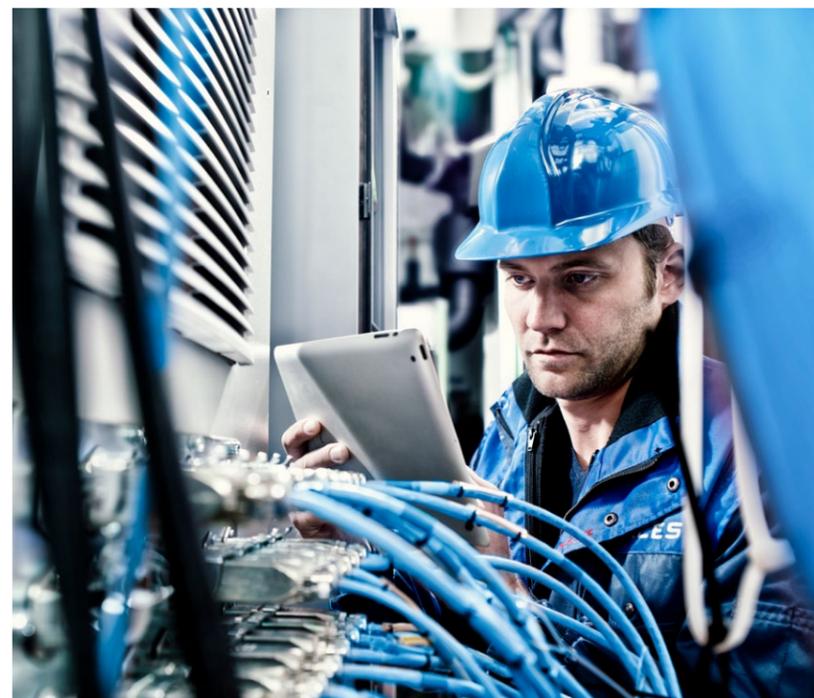
- Conventions n°87 sur la liberté syndicale, la protection du droit syndical et n°98 sur le droit d'organisation et de négociation collective ;
- Conventions n°29 sur le travail forcé et n°105 sur l'abolition du travail forcé ;
- Conventions n°138 sur l'âge minimum et n°182 sur les pires formes du travail des enfants ;
- Conventions n°100 sur l'égalité des rémunérations et n°111 sur la discrimination.

La politique sociale du Groupe s'appuie sur un dialogue social (voir chapitre 5.4.3.1 du DEU) ainsi qu'une politique de diversité et d'inclusion (voir chapitre 5.4.2 du DEU) qui participent à la prévention des risques.

En matière de santé/sécurité, Thales s'engage à assurer un cadre de travail sûr et sain à ses collaborateurs, sur ses propres sites et sur les chantiers extérieurs. Le Groupe s'est donné comme objectif d'anticiper et de prévenir ces risques, y compris les risques psychosociaux et d'assurer des conditions d'hygiène, de sécurité, de santé et de Qualité de Vie au Travail (voir chapitre 5.4.3.5 du DEU). Par ailleurs, près de 82% des collaborateurs travaillent sur des sites certifiés ISO 45001 (Système de Management de la Sécurité). De même 87% des collaborateurs travaillent sur des sites certifiés ISO 14001 (Système de Management de l'Environnement). Enfin, Thales déploie sur l'ensemble de ses sites des audits de maturité santé-sécurité-environnement dont les résultats sont revus annuellement à travers la *Yearly Attestation Letter* (voir section 3.4.1 du DEU).

En matière d'environnement, le Groupe se fixe également depuis 2007 des objectifs de performance ambitieux. Ces objectifs ont été renouvelés par le Comité exécutif du Groupe en 2021 et rendus publics lors de l'ESG Investor Day qui s'est tenu le 5 octobre 2021. Ainsi, Thales prévoit désormais de réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 50% en 2030 (incluant le Scope 1, le Scope 2 et le Scope 3 - voyages d'affaires - en référence à l'année 2018 et toujours en valeur absolue) et d'atteindre le Net Zéro à l'horizon 2040 (voir chapitre 4.2.2).

Enfin, le Code d'Éthique de Thales, disponible sur les sites internet et intranet du Groupe, est systématiquement communiqué et signé par les nouveaux collaborateurs afin de les sensibiliser dès leur arrivée aux principes éthiques qui régissent l'entreprise, dont notamment ceux liés au strict respect des droits de l'Homme, des règles visant à garantir la santé et la sécurité des collaborateurs, ainsi que des engagements environnementaux du Groupe.



### 5.2.4.2 ACTIONS ADAPTÉES D'ATTÉNUATION DES RISQUES OU DE PRÉVENTION DES ATTEINTES GRAVES ADAPTÉES AUX FOURNISSEURS ET SOUS-TRAITANTS

À l'issue du processus d'évaluation détaillée des fournisseurs et sous-traitants décrit au chapitre 5.2.3.2 ci-dessus, des mesures d'atténuation et de prévention des risques sont mises en œuvre en fonction du score DV (*Desk Verification*) obtenu par le fournisseur suite au renseignement du SAQ et à son contrôle. Ces mesures de prévention se déclinent en fonction du barème suivant, défini sur trois niveaux, le meilleur score étant égal à 100 :

- si le score DV est supérieur à 50 : le risque est faible, il n'y a pas de mesure supplémentaire et le fournisseur sera réévalué dans les trois ans, sauf en cas d'alerte ;
- si le Score DV est compris entre 30 et 50 : le risque est modéré, alors un plan d'action correctif est proposé par l'organisme tiers à la demande de Thales ;
- si le score DV est inférieur ou égal à 30 : le risque est élevé, alors un audit sur le site du fournisseur peut être réalisé par l'organisme tiers à la demande de Thales.

Si le fournisseur ou sous-traitant ne prend pas de dispositions appropriées pour déployer des actions correctives requises ou s'il refuse de participer au processus, Thales peut décider, selon le cas, soit de ne pas le sélectionner lors de ses consultations, soit de ne pas poursuivre la relation commerciale.

En 2021, à ce titre, Thales a ainsi mis fin à la relation commerciale avec plus d'une trentaine de fournisseurs ou sous-traitants référencés.

### FOCUS : PRESTATIONS DE SERVICES AUX ENVIRONNEMENTS DE TRAVAIL ET DE GARDIENNAGE, COPERNIC

Concernant les prestations de services aux environnements de travail de l'ensemble de ses sites en France, entretien des équipements des bâtiments et prestations de services aux occupants, Thales a mis en place un contrat global qui confie l'ensemble des prestations à un seul partenaire.

Les 17 prestations globalisées concernent 70 sites Thales en France pour une empreinte immobilière de 1,4 millions de m<sup>2</sup> et 45 000 occupants, soit environ 60% du parc immobilier mondial de Thales. Elles sont exécutées par près de 1 300 intervenants.

Ce mode de fonctionnement permet un pilotage centralisé et global qui réduit le nombre d'interlocuteurs au travers d'une gouvernance unique et permet de déployer une logique de co-construction de la performance des prestations entre Thales et son fournisseur. Le même modèle est également appliqué pour l'ensemble des prestations de gardiennage des sites Thales en France.

Ce choix offre une meilleure maîtrise des risques auxquels pourraient être exposés les intervenants, en particulier pour ce qui concerne les prestations de nettoyage et de maintenance multitechnique, par un encadrement des conditions de rémunération de ces personnels et leur intégration dans les plans de prévention des sites.

Sur le plan environnemental, cette démarche sécurise le traitement des déchets par le recours à des prestataires nationaux reconnus qui proposent une traçabilité complète de leur traitement et revalorisation.

Le contrat global de services aux environnements de travail inclut une incitation au recours au secteur du travail adapté et protégé permettant ainsi l'insertion chaque année dans les équipes sur site de plus d'une quinzaine de personnes en situation de handicap.

Cette approche a pu démontrer toute son efficacité et sa résilience lors de la crise sanitaire du Covid-19.

Elle a ainsi permis le déploiement rapide des protocoles sanitaires tant pour les collaborateurs que pour les intervenants et la réouverture des sites de production dans les meilleures conditions possibles.

Le contrat est complété par un contrat de performance énergétique qui a permis de réduire de 20% les consommations énergétiques tertiaires depuis sa mise en œuvre en 2019.

### 5.2.5 MÉCANISME D'ALERTE ET DE RECUEIL DES SIGNALEMENTS RELATIFS À L'EXISTENCE OU À LA RÉALISATION DES RISQUES

En 2019, Thales a revu son dispositif d'alerte professionnelle afin d'étendre son champ d'application aux signalements internes ou externes entrant dans les champs d'application de la loi n°2016/1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique ainsi que de la loi n°2017-399 du 27 mars 2017 relative au Devoir de Vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre.

En 2021, le dispositif d'alerte Groupe a reçu 44 alertes professionnelles (au lieu de 25 alertes en 2020) dont 27 ont été considérées comme recevables. Parmi ces 27 alertes, 3 entraient dans le champ d'application de la loi n°2017-399 du 27 mars 2017 relative au Devoir de Vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre et portaient principalement sur des enjeux de Santé-Sécurité sur le lieu de travail.



**44**  
alertes professionnelles dont 27  
ont été considérées comme recevables

### 5.2.6 DISPOSITIF DE SUIVI DES MESURES MISES EN ŒUVRE ET D'ÉVALUATION DE LEUR EFFICACITÉ

Les mesures du plan de vigilance font l'objet d'un suivi notamment au travers d'un reporting et d'indicateurs décrits au chapitre 3 et en particulier : des taux de fréquence et de gravité des accidents du travail, du pourcentage de salariés travaillant sur des sites certifiés OHSAS 18001 ou ISO 45001 et 14001, du pourcentage de nouveaux fournisseurs s'étant engagés sur les principes de la nouvelle Charte Intégrité et Responsabilité d'Entreprise de Thales (67% en 2020), du pourcentage de fournisseurs évalués parmi ceux considérés comme « à risque » selon la cartographie du Devoir de Vigilance (24% en 2020) et de l'évolution des alertes reçues via le dispositif d'alerte Groupe en 2020 (25 en 2020 contre 34 en 2019).

Par ailleurs, fin 2021, Thales a mis en place une nouvelle Direction RSE placée sous la responsabilité d'un Chief Sustainability Officer (ou Directeur Responsabilité Sociétale et Environnementale) rapportant au Secrétariat Général (voir chapitre 1). Cette Direction vient compléter le Comité RSE mis en place en octobre 2020 et dont le rôle est d'assurer un meilleur pilotage des engagements et des actions en faveur d'un développement responsable et durable et de renforcer ainsi la contribution sociétale du Groupe.

**“ THALES A MIS EN PLACE UNE NOUVELLE DIRECTION RSE PLACÉE SOUS LA RESPONSABILITÉ D'UN DIRECTEUR RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE ET ENVIRONNEMENTALE. ”**

### 5.3 LES ENGAGEMENTS DE THALES EN FAVEUR DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

Lancé fin 2019, le programme Thales Solidarity a poursuivi son déploiement en 2021 en soutenant des associations partenaires dans une douzaine de pays, grâce à son fonds de dotation dédié, l'engagement de ses collaborateurs et l'implication locale des entités du Groupe.

#### 5.3.1 DÉPLOIEMENT DU PROGRAMME THALES SOLIDARITY

Poursuivant les actions menées par la Fondation Thales de 2014 à 2019, la stratégie d'engagement sociétal de Thales vise à coordonner les actions solidaires du Groupe autour d'axes prioritaires et de critères communs, et augmenter son impact sociétal en mobilisant ses ressources et ses réseaux internes vers les mêmes objectifs. Cette évolution s'inscrit dans la continuité des actions de la Fondation Thales après 5 années de réalisations significatives.

Cette stratégie s'organise sous la bannière du programme Thales Solidarity et porte une mission sociétale alignée avec la raison d'être du Groupe : parce que la confiance est essentielle à l'épanouissement des sociétés, l'innovation doit s'ouvrir au plus grand nombre ; Thales s'engage à faire bénéficier la société civile de ses expertises et ses talents, pour permettre à chacun d'être acteur aujourd'hui des transformations décisives de demain.

Dans ce cadre, les actions solidaires soutenues à travers le Groupe s'inscrivent dans 3 axes d'engagement en mettant la technologie et l'innovation au service de l'éducation et l'insertion professionnelle, la citoyenneté numérique, et la protection de l'environnement.

Ces thèmes reflètent la stratégie RSE de Thales : « Construire ensemble un avenir de confiance, pour un monde plus sûr, plus respectueux de l'environnement et plus inclusif ». Le programme Thales Solidarity permet de prolonger les engagements RSE du Groupe en faveur de l'intérêt général et de la société civile.

#### Un engagement déployé à travers le Groupe

Le fonds de dotation Thales Solidarity est un des piliers du programme et l'outil de financement et d'accompagnement de projets et d'initiatives de mobilisation solidaire. Il est garant de la solidité des projets et de la bonne utilisation des fonds.

Les entités de Thales – sites, pays, Activités Mondiales – soutiennent et déploient des actions de solidarité locales ou sur leur périmètre afin de renforcer l'impact sociétal dans les communautés où le Groupe est présent. Ces actions doivent progressivement s'aligner sur les 3 axes d'engagement et les critères communs du programme, et sont validées conformément à la politique Mécénat et Parrainage du Groupe.

Le programme Thales Solidarity s'appuie sur un réseau de 17 Délégués chargés de son déploiement et de sa promotion dans les Activités Mondiales et Pays, ainsi qu'une communauté d'ambassadeurs locaux sur les sites du Groupe.

Une plateforme d'engagement, mise en œuvre avec l'entreprise sociale et solidaire microDON, vise à faciliter la mobilisation solidaire des collaborateurs tout au long de l'année : sur ce site, ils peuvent proposer des projets, s'inscrire à des missions bénévoles mises en ligne régulièrement ou adhérer à l'opération Arrondi sur salaire en France.



### 5.3.2 LES PROJETS SOUTENUS PAR LE FONDS DE DOTATION THALES SOLIDARITY

Le Fonds Thales Solidarity a pour mission de contribuer à construire une innovation responsable, accessible et utile à tous, avec ceux qui préparent les transformations sociétales décisives de demain. Pour ce faire, le Fonds entend ouvrir et partager la capacité d'innovation, les expertises et les talents du Groupe pour agir sur les 3 thématiques d'intérêt général définies dans le cadre du programme Groupe : l'éducation et l'insertion professionnelle, la citoyenneté numérique et la protection de l'environnement.

En 2021, le Fonds de dotation a sélectionné 14 projets dans 8 pays dont une moitié en France.

#### LES PROJETS PARRAINÉS PAR DES COLLABORATEURS

L'appel à projets annuel du Fonds Thales Solidarity vise à accompagner et valoriser l'engagement des collaborateurs en soutenant financièrement des initiatives d'intérêt général dans lesquelles ils sont impliqués, et qui s'inscrivent dans l'un des axes prioritaires du Fonds.

**AU COURS DE L'ANNÉE 2021, 21 PROJETS (SÉLECTIONNÉS LORS DES APPELS À PROJETS 2020 ET 2021) ONT ÉTÉ DÉPLOYÉS PAR LES ASSOCIATIONS PARTENAIRES.**

En dépit des retards dans la mise en œuvre des actions et des contraintes liées à la pandémie à travers le monde, les associations et les parrains de projet ont su faire preuve d'innovation et d'adaptation, et le nombre de bénéficiaires prévus a globalement été atteint.

Les 11 projets sélectionnés en 2020 ont touché près de 1700 bénéficiaires, dont 2/3 de jeunes qui ont pu développer des compétences numériques, se sensibiliser à l'usage responsable de la technologie ou accéder à des outils numériques pour leur réussite scolaire. Sept de ces projets ont abouti, et quatre autres finalisent leurs actions en 2022. Une vingtaine de salariés au total ont participé à ces projets.

Dix nouveaux projets lauréats ont été lancés à mi-année et ciblent 1 500 enfants et adultes sur l'année 2021-22 en France, au Brésil, au Mexique, aux États-Unis, au Royaume-Uni, en Turquie et au Vietnam. À titre d'exemple :

- deux projets d'initiation à la fabrication numérique à Belfast avec Farset Labs et en Occitanie avec Planète Sciences, vont sensibiliser près de 150 jeunes aux opportunités du secteur technologique en les aidant à dépasser les stéréotypes qui les freinent dans leur choix d'orientation ;
- au Brésil, le modèle de formation disruptif de l'association Laboratoria agit en faveur d'une économie numérique plus inclusive : 50 femmes à faibles revenus seront accompagnées pour développer leurs compétences techniques et professionnelles et faciliter leur insertion vers les métiers de la tech ;
- pour favoriser l'enseignement à distance des publics vulnérables en Turquie, l'association Yuva a conçu un manuel d'alphabétisation numérique et formé 24 éducateurs sociaux dans 8 provinces qui transmettront ces compétences à 120 autres enseignants et plus largement aux élèves ;
- déployés par l'Association Eco-citoyens de la Vallée de l'Huveaune en France, deux ruchers pédagogiques connectés vont permettre d'alimenter la recherche participative en collectant des données, et de sensibiliser 350 élèves au rôle et à la protection des pollinisateurs via une plateforme interactive accessible aux enseignants.

#### LES PROGRAMMES PILOTES

Le Fonds de dotation soutient également des programmes à plus fort impact social pour expérimenter des solutions et accompagner dans la durée des acteurs de l'intérêt général vers le passage à l'échelle de leur action ou un changement systémique. Co-construits avec des acteurs innovants et reconnus sur chaque thématique, ces programmes contribuent notamment à améliorer la compréhension des besoins sociétaux sur chaque axe.

En 2021, 3 partenariats ont été suivis et reconduits en France et 2 nouveaux lancés en fin d'année. Ils visent à favoriser le développement des compétences et des usages numériques et technologiques pour permettre aux publics ciblés d'agir et de mieux s'orienter dans le monde de demain.

En matière d'**éducation aux sciences et technologies**, le Fonds a poursuivi sa collaboration de longue date autour du programme Savanturiers-École de la Recherche, qui permet à des élèves de primaire et secondaire de réaliser un projet de recherche en lien avec un expert scientifique. Depuis 2015, Thales soutient et contribue à essaimer cette pédagogie, qui a déjà impliqué plus de 4 000 élèves et enseignants et une centaine de bénévoles Thales. Pour l'année scolaire 2021-22, un parcours pédagogique, conçu par une équipe pluri-disciplinaire de jeunes ingénieurs de Thales, vise à initier près de 500 collégiens et lycéens aux enjeux et méthodes scientifiques et favoriser la découverte des filières technologiques. Il permet de traiter différents points du programme scolaire en science du numérique et SVT autour de la question « Comment piloter mon robot sur Mars depuis la Terre? ».

Le Fonds Thales Solidarity agit également en faveur de l'**inclusion numérique** en soutenant depuis 2020 le projet Défi Insertion porté par l'association We Tech Care. Il vise à permettre aux salariés en insertion d'acquérir un bagage numérique minimum essentiel à leur insertion sociale et professionnelle, en leur proposant des outils et des formations ; mais également en sensibilisant et en aidant les professionnels des structures d'insertion à mieux intégrer les opportunités du numérique pour leurs publics bénéficiaires. Le pilote a permis en 2021 de former 416 personnes, dont 270 conseillers des structures d'insertion par l'activité économique sur 3 territoires (Occitanie, Hauts de France et Grand-Est). Le renouvellement du partenariat va permettre de renforcer le dispositif en proposant de nouveaux outils et un parcours de formation hybride favorisant l'autonomie de 500 salariés en insertion en 2022 à travers 50 structures dans toute la France.

En 2021, le Fonds de dotation a sélectionné et financé au total



## 14 PROJETS

dans 8 pays ont une moitié en France

En 2021,



## 3 PARTENARIATS

ont été suivis et reconduits en France et 2 nouveaux lancés en fin d'année



À travers son partenariat avec l'association Latitudes, le Fonds Thales Solidarity souhaite encourager l'**utilisation responsable des technologies** au service de l'intérêt général. Convaincue que l'innovation technologique a un rôle à jouer dans la réponse aux enjeux sociaux et environnementaux, Latitudes développe des programmes de sensibilisation et d'engagement à destination des étudiants et des professionnels, et propose aux acteurs de l'intérêt général un accompagnement numérique et à l'innovation technologique pour améliorer leur impact. Le soutien du Fonds permet de renforcer le dispositif et le déploiement de ces accompagnements à travers une plateforme web, l'animation d'une communauté active de structures et de bénévoles et l'accès à des ressources. Depuis 2020, plus de 700 structures se sont inscrites sur la plateforme. L'objectif est de passer de 200 à 350 accompagnements réalisés à fin 2022.

Pour favoriser la **citoyenneté numérique** et éclairer des jeunes, le Fonds a sélectionné le programme Born Social, opéré par le Fonds Le Cube. Il vise à rendre active et responsable l'utilisation des réseaux sociaux, en accompagnant les jeunes dans la construction d'une campagne de sensibilisation aux fake news et dans la découverte de différents métiers du numérique. Le dispositif comprend 10 heures d'ateliers en classe autour de 3 objectifs : ouvrir le débat sur les enjeux d'information sur les réseaux sociaux via l'art numérique et l'intervention d'experts de Thales sur leurs métiers ; imaginer des solutions pour éviter les fake news ; sensibiliser d'autres jeunes au fact checking. Le déploiement des ateliers est prévu en 2022 dans l'ensemble de l'Ile-de-France, et cible 300 jeunes de 9 à 15 ans issus de QPV (Quartiers Politique de la Ville) et 10 enseignants.

**“ À TRAVERS SON PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION LATITUDES, LE FONDS THALES SOLIDARITY SOUHAITE ENCOURAGER L'UTILISATION RESPONSABLE DES TECHNOLOGIES AU SERVICE DE L'INTÉRÊT GÉNÉRAL. ”**

Enfin, le Fonds a collaboré avec une équipe du département learningandculture@Thales pour concevoir le programme Thales Digital Women Fellowship, en partenariat avec l'association Polaris au Sénégal. Ce projet pilote a pour objectif d'accompagner des jeunes femmes issues de zones défavorisées vers une **insertion socio-professionnelle grâce à l'acquisition de compétences numériques** professionnelles et les rendre ambassadrices dans l'acculturation numérique des plus jeunes de leur communauté. Lancé fin 2021, le pilote d'une durée de 7 mois sera mené à Dakar et propose à 50 candidates sélectionnées une formation en 4 étapes qui couvre les métiers répondant à la demande du marché local et s'appuie sur l'expertise pédagogique de Thales en matière de développement de compétences numériques.



# 6. NOTES MÉTHODOLOGIQUES

## 6.1 DONNÉES ENVIRONNEMENTALES

### PÉRIMÈTRE DU REPORTING ENVIRONNEMENTAL

Le périmètre de reporting environnemental est détourné du périmètre des sociétés faisant l'objet de la consolidation financière, tel que constaté au 31 décembre 2021, après application cumulative des critères d'éligibilité explicités ci-après.

### ÉLIGIBILITÉ ET CONTRÔLE OPÉRATIONNEL (CRITÈRE 1)

Dans une première étape, ne sont retenues que les sociétés répondant au double critère suivant :

- participation de Thales supérieure ou égale à 50% du capital de cette Société ;
- Thales exerce le contrôle opérationnel de cette Société.

### ACTIVITÉ/EFFECTIF (CRITÈRE 2)

La deuxième étape consiste à sélectionner les sites et établissements éligibles des sociétés retenues à l'étape précédente. Sont ainsi sélectionnés :

- **“établissement/site” exerçant une activité relevant de l'Operating Model 4**, quel que soit l'effectif ;
- **“établissement/site” exerçant une activité relevant de l'Operating Model 3** dont l'effectif est supérieur à 50 personnes ;
- **“établissement/site” exerçant une activité relevant de l'Operating Model 2** dont l'effectif est supérieur à 100 personnes.

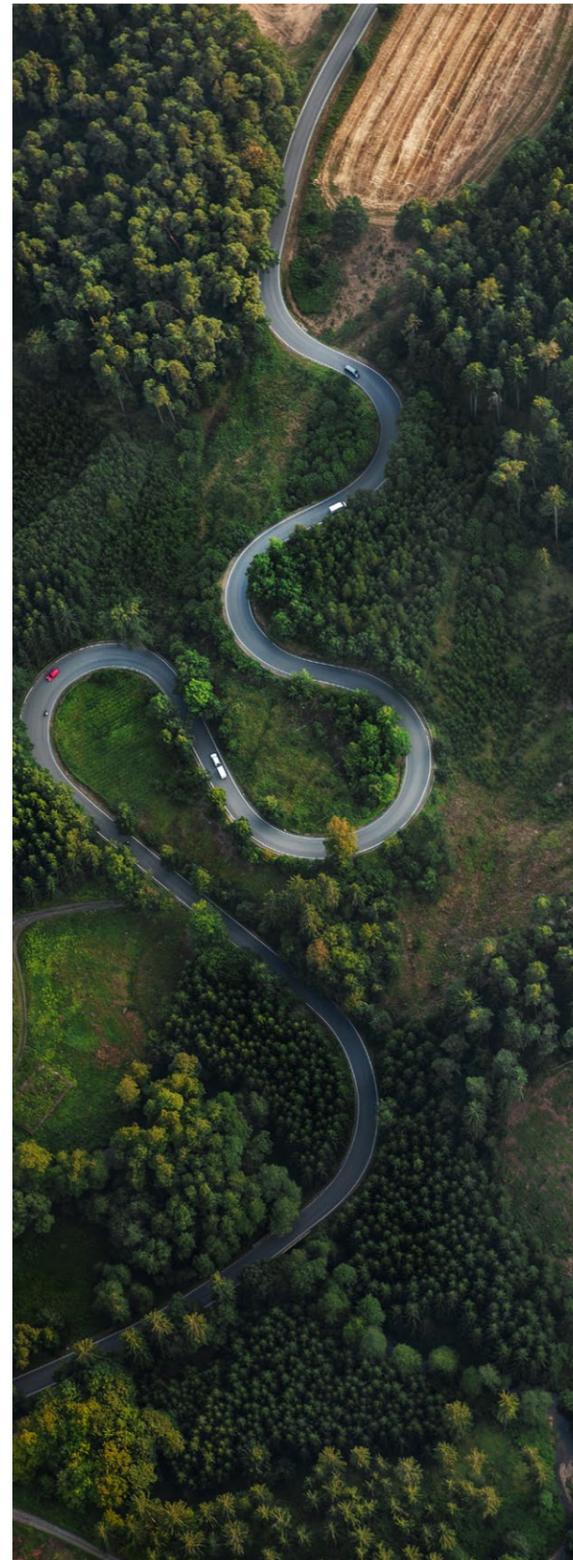
L'instruction “Définition des niveaux de Système de Management HSE” détaille les niveaux d'Operating Model (classification selon la nature de l'activité d'un établissement ou d'un site : activité industrielle, semi-industrielle ou tertiaire).

### ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE

Les évolutions en cours d'année du périmètre des sociétés consolidées (au sens financier) et des évolutions significatives des activités ou de l'effectif des sites du Groupe, sont traitées comme suit, en intégrant le critère supplémentaire de contribution à l'ensemble de l'exercice 2021<sup>(1)</sup>.

- Les sociétés acquises en 2020 et répondant aux critères de contrôle (critère 1) et d'activité/effectif (critère 2) sont incluses dans le périmètre de reporting environnemental. Il en est de même pour les activités nouvelles créées en 2020.
- Pour les transferts d'activité d'un site à un autre bénéficiant d'un reporting environnemental complet sur l'année 2021, les informations sont consolidées :
  - avec celles du site de départ pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2021 jusqu'à la veille de la date de transfert,
  - avec celles du site d'arrivée pour la période allant de la date de transfert jusqu'au 31 décembre 2021.
- Absorption de société, de sites ou d'activité intra Groupe : les données de l'entité absorbée sont consolidées avec celles de la structure absorbante pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 à la date d'absorption.

<sup>(1)</sup> Les sites et activités de transport terrestre de la GBU GTS restent inclus au périmètre du reporting environnemental 2021.



#### PROCÉDURE DE REPORTING

Une instruction intégrée au référentiel Groupe fixe les règles pour chaque étape de saisie, de validation et de consolidation des données. Elle définit également le rôle de chaque intervenant et favorise l'enregistrement des données (traçabilité, archivage, etc.).

#### INDICATEURS

Compte tenu des évolutions réglementaires, des attentes et de la stratégie environnementale du Groupe, les indicateurs sont revus périodiquement, tant dans leur pertinence que dans la méthodologie de calcul. Ainsi, le référentiel des indicateurs applicables au sein du Groupe tient compte des retours d'expérience des années précédentes et des évolutions anticipées des enjeux environnementaux. La description détaillée des indicateurs est disponible dans l'outil de reporting et est formalisée dans l'instruction « guide méthodologique de reporting des données environnementales ». Une note méthodologique portant sur le calcul de l'empreinte carbone a également été rédigée dans le « guide méthodologique de calcul des émissions de CO<sub>2</sub> ».

Les indicateurs sont consolidés en ligne avec les recommandations de la GRI<sup>(1)</sup> et une table de correspondance est disponible au 8.3.

#### OUTIL DE REPORTING

Thales s'est doté d'un outil de reporting et de pilotage accessible à l'ensemble du périmètre de reporting environnemental. Cet outil consolide des données au niveau de chaque entité, pays ou zone géographique ainsi qu'au niveau Groupe. En outre, sa configuration permet de s'assurer de la cohérence entre les informations et, à défaut, de pointer les incohérences au regard des spécificités de chaque pays (unités de mesure, facteur de conversion, etc.).

#### ANALYSE DES PERFORMANCES

Pour faciliter l'analyse des résultats, le reporting environnemental du Groupe intègre les principes suivants :

- suivi d'un ratio pertinent permettant d'apprécier les variations de périmètre (cessions et acquisitions). Par exemple, la consommation d'eau est suivie en valeur brute (en mètres cubes) mais est également rapportée au nombre de collaborateurs.

Re-calcul de la valeur de référence lorsque les facteurs d'émissions sont modifiés en cours de période, à l'exception des facteurs d'émissions « électricité », qui sont modifiés chaque année sans impacter les données des années précédentes, afin de tenir compte de l'évolution des mix énergétiques de production dans les pays/régions où opèrent les sites et des contrats d'achat d'électricité signés par le Groupe.



## 7. RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT SUR LA DÉCLARATION CONSOLIDÉE DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE FIGURANT DANS LE RAPPORT DE GESTION

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021

#### AUX ACTIONNAIRES,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant, membre du réseau Mazars, commissaire aux comptes du groupe Thales, accrédité par le COFRAC Inspection sous le numéro 3-1058 (portée d'accréditation disponible sur le site [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)), nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur les informations historiques (constatées ou extrapolées) de la déclaration consolidée de performance extra financière, préparées selon les procédures de l'entité (ci-après le « Référentiel »), pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 (ci-après respectivement les « Informations » et la « Déclaration »), présentées dans le rapport de gestion du groupe Thales en application des dispositions des articles L.225-102-1, R.225-105 et R.225-105-1 du code de commerce.

#### Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

#### Préparation de la déclaration de performance extra-financière

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant au Référentiel dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration.

#### Limites inhérentes à la préparation des Informations

Les Informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenues pour leur établissement et présentées dans la Déclaration.

(1) La Global Reporting Initiative (GRI) est une organisation à but non lucratif qui développe un cadre de travail commun pour l'élaboration des rapports développement durable. Le respect de ce texte par les entreprises est totalement volontaire.

### Responsabilité de la société

Il appartient au Conseil d'administration :

- de sélectionner ou d'établir des critères appropriés pour la préparation des Informations ;
- d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et par ailleurs les informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement des Informations ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

La Déclaration a été établie en appliquant le Référentiel de l'entité tel que mentionné ci-avant.



### Responsabilité de l'Organisme Tiers Indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R.225-105 du code de commerce ;
- la sincérité des informations historiques (constatées ou extrapolées) fournies en application du 3° du I et du II de l'article R.225 105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques.

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les Informations telles que préparées par la direction, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur :

- le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables (notamment en matière d'informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte), de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale) ;
- la sincérité des informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

### Dispositions réglementaires et doctrine professionnelle applicable

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225 1 et suivants du code de commerce, à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention tenant lieu de programme de vérification et à la norme internationale ISAE 3000 (révisée).

### Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L.822-11 du code de commerce et le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention.

### Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 13 personnes et se sont déroulés entre Octobre 2021 et Mars 2022 sur une durée totale d'intervention de 15 semaines.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous avons mené une dizaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration, représentant notamment, la Direction RSE nouvellement créée en janvier 2022, la Direction Ethique et Intégrité, la Direction Juridique des Ressources Humaines, la Direction Santé, Sécurité, Environnement, la Direction de l'Audit, des Risques et du Contrôle interne, et la Direction des Achats.

### Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations.

Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée :

- nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation et de l'exposé des principaux risques ;
- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L.225 102 1 en matière sociale et environnementale, ainsi que de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R.225-105 lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2° alinéa du III de l'article L.225-102-1 ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques ;
- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
  - apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus, au regard des principaux risques et politiques présentés, et
  - corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes présentées en Annexe 1. Pour les risques de « Conformité aux règles concernant l'éthique des affaires », « Vigilance sur le respect par les fournisseurs des enjeux de responsabilité d'entreprise » et « Impacts liés à l'évolution des réglementations », nos travaux ont été réalisés au niveau de l'entité consolidante, pour les autres risques, des travaux ont été menés au niveau de l'entité consolidante et dans une sélection d'entités ;

- nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L.233-16 avec les limites précisées dans la Déclaration ;
- nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants présentés en Annexe 1, nous avons mis en œuvre :
  - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
  - des tests de détail sur la base de sondages ou d'autres moyens de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices<sup>1</sup> et couvrent entre 21 % et 100 % des données consolidées sélectionnées pour ces tests ;
- nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités<sup>(1)</sup>.

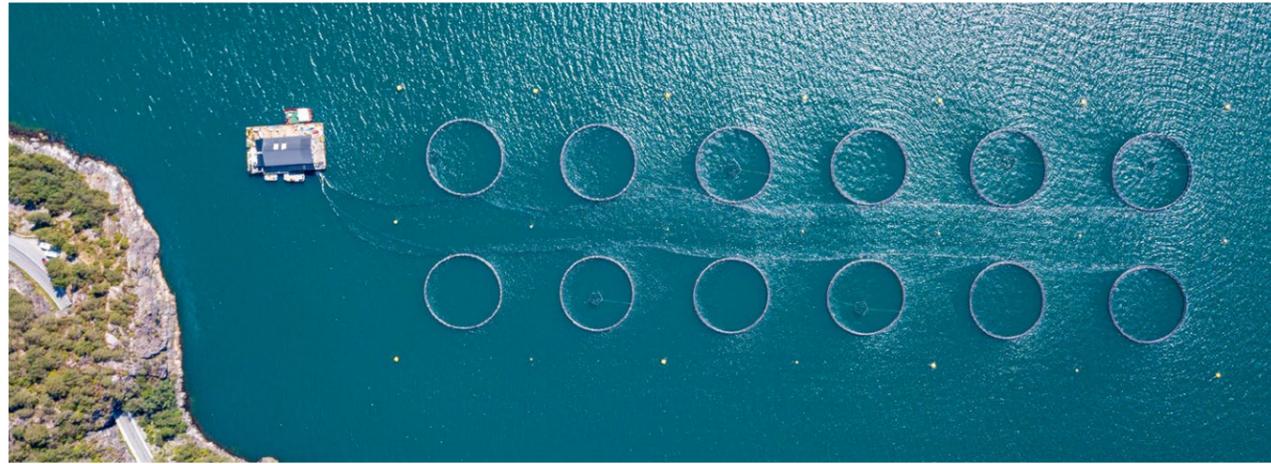
Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une mission d'assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une mission d'assurance raisonnable effectuée selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Fait à Paris-La Défense, le 31 mars 2022

L'organisme tiers indépendant **Mazars SAS**

Edwige REY - Associée RSE & Développement Durable

(1) Informations sociales : entités juridiques du périmètre Thales legacy France ; entités juridiques du périmètre Thales legacy Espagne. Informations environnementales : Thales LAS France (La Ferté) ; Montgomeryville (DIS) ; Thales Land Mulwala (Australie) ; SGF Gennevilliers ; Thales Alenia Space (Turin) ; TRT Palaiseau ; Thales AVS France MIS Thonon ; Singapore (DIS) ; Thales Netherlands B.V. (Hengelo) – Indicateurs de déchets uniquement. Informations sociétales : Directions contributrices au niveau Groupe.



## ANNEXE 1 : INFORMATIONS CONSIDÉRÉES COMME LES PLUS IMPORTANTES

### INFORMATIONS QUALITATIVES (ACTIONS ET RÉSULTATS) RELATIVES AUX PRINCIPAUX RISQUES

- Diversité et inclusion.
- Santé et sécurité au travail.
- Impacts environnementaux liés aux activités du Groupe.
- Anticipation des normes environnementales dans la conception des produits.
- Conformité aux règles concernant l'éthique des affaires (notamment, la lutte contre la corruption et le trafic d'influence).
- Vigilance sur le respect par les fournisseurs des enjeux de responsabilité d'entreprise.

### INDICATEURS QUANTITATIFS INCLUANT LES INDICATEURS CLÉ DE PERFORMANCE

#### Indicateurs sociaux

- Effectif total.
- Pourcentage de femmes dans les recrutements.
- Pourcentage de femmes dans les responsabilités les plus élevées.
- Pourcentage de Comités de Direction comportant au moins 3 femmes.
- Taux d'absentéisme.
- Part des licenciements dans l'ensemble des départs.
- Nombre moyen d'heures de formation par salarié dans le Groupe.

#### Indicateurs HSE

- Évaluation de la maturité opérationnelle des sites industriels.
- Taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt (salariés Thales).
- Taux de gravité des accidents du travail (salariés Thales).
- Pourcentage de salariés travaillant sur un site certifié OHSAS 18001 / ISO 45001/14001.
- Réduction des émissions de GES opérationnelles (scopes 1, 2 et 3 – déplacements professionnels).
- Réduction des autres émissions de GES (scope 3 – achats de biens et services et utilisation des produits et services vendus).
- Taux de recyclage des déchets non dangereux.
- Pourcentage de salariés travaillant sur un site certifié ISO 14001.
- Nouveaux développements intégrant de l'écoconception.
- Taux de "Product Line Architects", "Product Line Managers", "Product Design Authorities" et "Design Authorities" formés ou sensibilisés à l'écoconception.

#### Indicateurs sociétaux

- Entités opérationnelles qui ont procédé à une évaluation des risques de corruption.
- Pourcentage de salariés formés à la lutte contre la corruption.
- Alertes reçues via le dispositif d'alerte du Groupe.
- Pourcentage de nouveaux fournisseurs s'étant engagés sur les principes de la nouvelle Charte Intégrité et Responsabilité d'Entreprise de Thales.
- Pourcentage de fournisseurs évalués parmi ceux considérés comme « à risque » selon la cartographie du Devoir de Vigilance.

# 8. TABLE DE CORRESPONDANCE

## 8.1 TABLE DE CORRESPONDANCE RECOMMANDATIONS DE TCFD

| Pilier TCFD            | Recommandation TCFD   | Section correspondante du Document d'enregistrement universel   | Section correspondante du Rapport Environnement   |
|------------------------|---|---|---|
| Gouvernance            | Supervision par le Conseil d'administration :<br>a) Décrire le contrôle exercé par le Conseil d'administration sur les risques et opportunités liés au climat   | 5.5.2.2.2 Gouvernance de la stratégie pour un Futur Bas-Carbone   | 4.2.2.2 Gouvernance de la Stratégie pour un Futur Bas-Carbone   |
| Stratégie              | Identifier les risques et opportunités :<br>a) Veuillez décrire les risques et opportunités liés au climat à court, moyen et long terme   | 5.5.1.3.3 Risques environnementaux et adaptation au changement climatique   | 4.1.3.3 Risques environnementaux et adaptation au changement climatique   |
|                        | Impact sur la stratégie d'investissement :<br>b) Décrire l'impact des risques et opportunités liés au climat sur la stratégie d'investissement  | 5.5.1.3.3 Risques environnementaux et adaptation au changement climatique   | 4.1.3.3 Risques environnementaux et adaptation au changement climatique   |
|                        | Résilience de la stratégie d'investissement :<br>Veuillez détailler la résilience de la stratégie d'investissement, en considérant différents scénarii climatiques, y compris un scénario 2°C ou inférieur  | 5.5.1.3.3 Risques environnementaux et adaptation au changement climatique   | 4.1.3.3 Risques environnementaux et adaptation au changement climatique   |
| Gestion des risques    | Évaluer les risques :<br>a) Veuillez décrire vos processus de gestion des risques pour identifier, évaluer et gérer les risques liés au climat  | 5.5.1.3.1 Processus de prévention et d'amélioration continue<br>5.5.2.2.6 Surveillance et compréhension des effets du changement climatique         | 4.1.3.1 Processus de prévention et d'amélioration continue<br>4.2.2.6 Surveillance et compréhension des effets du changement climatique |
|                        | Gérer les risques :<br>b) Veuillez décrire les processus de gestion des risques liés au climat  | 5.5.2.2.2 Gouvernance de la stratégie pour un Futur Bas-Carbone   | 4.2.2.2 Gouvernance de la Stratégie pour un Futur Bas-Carbone   |
|                        | Intégrer les risques :<br>c) Veuillez décrire comment les risques liés au climat sont intégrés aux processus de gestion des risques.  | 5.5.2.2.2 Gouvernance de la stratégie pour un Futur Bas-Carbone   | 4.2.2.2 Gouvernance de la Stratégie pour un Futur Bas-Carbone   |
| Indicateurs/ Objectifs | a) Utilisation des indicateurs :<br>Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés pour évaluer les risques et opportunités liés au climat dans le cadre de la stratégie d'investissement et du processus de gestion des risques. | 5.5.5 Indicateurs environnementaux  | 4.5 Indicateurs environnementaux  |
|                        | b) Mesure des émissions de GES :<br>Veuillez fournir des informations sur les émissions de gaz à effet de serre (GES) et risques y afférents dans le cadre des scopes 1 et 2, et le cas échéant, du scope 3.                                      | 5.5.5 Indicateurs environnementaux  | 4.5 Indicateurs environnementaux  |
|                        | c) Fixation des objectifs :<br>Veuillez fournir des informations sur les objectifs fixés pour gérer les risques et opportunités liés au climat, ainsi que les résultats atteints dans la poursuite de ces objectifs.                              | 5.5.2.2.3 Réduire l'empreinte carbone des émissions opérationnelles<br>5.5.2.2.4 Réduire des autres émissions<br>5.5.4 Indicateurs environnementaux | 4.2.2.3 Réduire l'empreinte carbone des émissions opérationnelles<br>4.2.2.4 Réduire l'empreinte carbone des autres émissions           |

8.2 TABLE DE CORRESPONDANCE SASB

| Thème   | Indicateur   | Données 2021                            | Unité                | Réf. SASB    |
|---|--|---|----------------------|--------------|
| Gestion de l'énergie                                      | Consommation totale d'énergie  | 7325,5                                  | GJ                   | RT-AE-130a.1 |
|   | Part d'énergie renouvelable  | 32                                      | % (électricité)      | RT-AE-130a.2 |
|   | Part d'énergie issue du réseau   | 86,3                                    | %                    | RT-AE-130a.3 |
| Gestion des déchets dangereux                             | Part des déchets dangereux recyclés  | 29                                      | %                    | RT-AE-150a.1 |
|   | Nombre et quantité totale des déversements à déclarer  | 0                                       |                      | RT-AE-150a.2 |
|   | - dont quantité récupérée  | 0                                       |                      |              |
| Sécurité des données                                      | Nombre de violations de données - dont part impliquant des informations confidentielles  | Non communiqué                          |                      | RT-AE-230a.1 |
|   | Description de l'approche visant à identifier les risques de sécurité des données dans les (1) activités de l'entreprise et les (2) produits, et à y répondre              | cf paragraphe 3.1.6                     |                      | RT-AE-230a.2 |
| Sécurité des produits                                     | Nombre de rappels émis - dont nombre total d'unités rappelées  | Non communiqué                          |                      | RT-AE-250a.1 |
|   | Nombre de pièces contrefaites détectées - dont pourcentage évité   | Non communiqué                          |                      | RT-AE-250a.2 |
|   | Nombre de consignes de navigabilité reçues   | 2                                       |                      | RT-AE-250a.3 |
|   | - total des unités affectées   | Plusieurs centaines                     |                      |              |
|   | Montant total des pertes financières résultant de procédures judiciaires liées à la sécurité des produits  | Non communiqué                          |                      | RT-AE-250a.4 |
| Économie de carburant et émissions en phase d'utilisation | Chiffre d'affaires lié à des produits/services participants à la réduction des émissions de CO <sub>2</sub>  | 20%                                     |                      | RT-AE-410a.1 |
|   | Description de la stratégie visant à réduire la consommation de carburant et les émissions de gaz à effet de serre (GES) des produits.                                     | cf paragraphe 4.2                       |                      | RT-AE-410a.2 |
| Approvisionnement en matériaux                            | Description de la gestion des risques associés à l'utilisation de matériaux critiques  | cf paragraphe 5.1 cf paragraphe 4.2.1.1 |                      | RT-AE-440a.1 |
| Éthique des affaires                                      | Montant total des pertes financières à la suite de procédures judiciaires associées à des incidents de corruption et/ou de trafic international illicite                   | Non communiqué                          |                      | RT-AE-510a.1 |
|   | CA des activités de défense réalisé dans des pays classés dans la bande « E » ou « F » de l'indice de lutte contre la corruption Transparency International (Defense 2020) | Bande "E" : 1,6%<br>Bande "F" : 4,4%    | en% du CA total 2021 | RT-AE-510a.2 |
|   | Discussion des processus de gestion des risques liés à l'éthique des affaires sur la chaîne de valeur  | cf paragraphe 5.6.1 du DEU 2021         |                      | RT-AE-510a.3 |

8.3 TABLE DE CONCORDANCE GRI

| GRI INDEX  |  |  |  |
|--|--|--|--|
| Code   | Description  | Localisation (DEU 2021)  | Localisation (Rapport Environnement 2021)  |
| <b>GRI 102 : Éléments Généraux d'Information</b> |  |  |  |
| 102-1  | Nom de l'organisation.   | Page de couverture   | Page de couverture   |
| 102-2  | Une description des activités de l'organisation.   | 2.1 Secteurs opérationnels   | N/A  |
| 102-3  | Le lieu géographique du siège de l'organisation.   | 6.1 Renseignements de caractère général sur la Société   | N/A  |
| 102-4  | Le nombre de pays dans lesquels l'organisation est présente et le nom des pays où les activités sont importantes.  | 5.4.4 Autres indicateurs sociaux<br>2.5 Organisation du Groupe   | N/A  |
| 102-5  | La nature du capital et de la forme juridique.   | 6.1 Renseignements de caractère général sur la Société   | N/A  |
| 102-6  | Les marchés desservis, notamment : les lieux géographiques où sont proposés les produits et les services ; les secteurs d'activité ; les types de clients et de bénéficiaires. | Profil du Groupe 2.1 Secteurs opérationnels  | N/A  |
| 102-7  | Le nombre total d'employés ; le nombre de sites d'activités ; les ventes nettes ; la capitalisation totale répartie en termes de dettes et de fonds propres.                   | 5.4.4 Autres indicateurs sociaux<br>2.5.2 Données sur les principales filiales Note 2. Informations sectorielles Note 10. Actifs et passifs opérationnels courant  | N/A  |
| 102-8  | Le nombre total d'employés par contrat de travail, par genre, par région, par type d'emploi.   | 5.4.4 Autres indicateurs sociaux   | N/A  |
| 102-9  | Une description de la chaîne d'approvisionnement de l'organisation.  | Modèle d'affaire 5.2 Risques pris en compte dans le cadre de la DPEF   | 2. Risques pris en compte dans le cadre de la Déclaration de Performance Extra-Financière                            |
| 102-10   | Les modifications significatives de la taille de l'organisation, de sa structure, de sa propriété ou de sa chaîne d'approvisionnement.   | Profil du Groupe   | Profil du Groupe   |
| 102-11   | Application du principe de précaution ou l'approche préventive.  | 5.2 Risques pris en compte dans le cadre de la DPEF 5.5 Une démarche engagée pour répondre aux défis environnementaux  | 2. Risques pris en compte dans le cadre de la DPEF. 4. Une démarche engagée pour répondre aux défis environnementaux |
| 102-12   | Une liste de chartes, principes ou autres initiatives, développés en externe auxquels l'organisation se conforme ou qu'elle approuve.  | TCFD, Global Compact, Objectifs de Développement Durable des Nations Unies, Principes Directeurs de l'OCDE à l'intention des multinationales,...   | N/A  |
| 102-13   | Une liste de principales adhésions à des associations, ainsi qu'aux organisations de défense nationales ou internationales.  | Thales est membre de nombreuses associations professionnelles nationales et régionales. Au niveau international, il y a notamment : le Pacte Mondial des Nations Unies, la Chambre de Commerce Internationale, l'IFBEC (International Forum of Business Ethical Standard) et Business at OCDE. | N/A  |

| GRI INDEX |   |  |   |
|-----------|---|--|---|
| Code      | Description   | Localisation (DEU 2021)  | Localisation (Rapport Environnement 2021)   |
| 102-14    | Une déclaration émanant du décideur le plus haut placé au sein de l'organisation concernant la pertinence du développement durable pour l'organisation. | Rapport Intégré 2021-2022  | N/A   |
| 102-16    | Une description des valeurs, principes, normes et règles de conduite de l'organisation.   | 5.6 Une politique de responsabilité d'entreprise fondée sur un engagement éthique affirmé Code Ethique du groupe (voir site internet)  | N/A   |
| 102-18    | La structure de gouvernance de l'organisation.  | 4.1 Composition du Conseil d'administration  | N/A   |
| 102-40    | Une liste des groupes de parties prenantes impliquées par l'organisation.   | 5.7.1 Cartographie des parties prenantes   | N/A   |
| 102-41    | Le pourcentage du nombre total d'employés couverts par des accords de négociation collective.   | 5.4.4.2 Indicateurs sociaux complémentaires  | N/A   |
| 102-42    | Les fondements d'identification et de la sélection des parties prenantes à impliquer.   | 5.7.1 Cartographie des parties prenantes<br>5.7.2 Établissement de la matrice de matérialité   | N/A   |
| 102-43    | L'approche de l'organisation en matière d'implication des parties prenantes.  | 5.7.1 Cartographie des parties prenantes<br>5.7.2 Établissement de la matrice de matérialité   | N/A   |
| 102-44    | Les enjeux et préoccupations majeurs qui ont été soulevés lors de l'implication des parties prenantes.  | 5.7.2 Établissement de la matrice de matérialité   | N/A   |
| 102-45    | Une liste de l'ensemble des entités incluses dans les états financiers consolidés de l'organisation.  | 2.2 Chiffre d'affaires   | N/A   |
| 102-46    | Une explication de la procédure définissant le contenu du rapport et les périmètres de l'enjeu.   | Chapitre 3 : Facteurs de risques, contrôle interne et gestion des risques<br>5.1 Une politique de responsabilité d'entreprise au service d'une performance économique durable<br>5.2 Risques pris en compte dans le cadre de la DPEF | 1. Une politique de responsabilité d'entreprise au service d'une performance économique durable<br>2. Risques pris en compte dans le cadre de la DPEF |
| 6.1       | L'organisation doit inclure une explication des modalités d'application du principe de matérialité pour identifier les enjeux pertinents.               | 5.7.2 Établissement de la matrice de matérialité   | N/A   |
| 102-47    | Une liste des enjeux pertinents identifiés au cours du processus de définition du contenu du rapport.   | 5.7.2 Établissement de la matrice de matérialité   | N/A   |
| 102-48    | L'effet de toute réaffirmation d'informations fournies dans des rapports précédents et les raisons de ces réaffirmations.                               | Pas de changements sur les méthodes de mesures, la nature des activités de l'entreprise ou la période de reporting utilisée.   | N/A   |

| GRI INDEX  |  |  |  |
|--|--|--|--|
| Code   | Description  | Localisation (DEU 2021)  | Localisation (Rapport Environnement 2021)  |
| <b>GRI 102 : Éléments Généraux d'Information</b> |  |  |  |
| 102-49   | Les modifications significatives par rapport aux périodes de reporting précédentes dans la liste des enjeux pertinents et des périmètres des enjeux. | Pas de changement significatif   | N/A  |
| 102-50   | La période de reporting correspondant aux informations fournies.   | 1 <sup>er</sup> Janvier 2021 au 31 Décembre 2021   | N/A  |
| 102-51   | La date du rapport précédent le plus récent.   | Le dernier rapport a été déposé le 12 avril 2021 auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF).  | N/A  |
| 102-52   | Cycle de reporting.  | Cycle annuel.  |  |
| 102-53   | Le point de contact pour les questions relatives au rapport ou à son contenu.  | ir@thalesgroup.com   | N/A  |
| 102-56   | Une description de la politique et de la pratique actuelle de l'organisation relative à la vérification externe du rapport                           | Voir 5.9. Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la déclaration consolidée de performance extra-financière figurant dans le rapport de gestion | Voir 7. Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la déclaration consolidée de performance extra-financière figurant dans le rapport de gestion |
| <b>GRI 302 : Énergie</b>                         |  |  |  |
| 302-1  | Consommation énergétique au sein de l'organisation   | 5.5.2.2.3 Réduire l'empreinte carbone des émissions opérationnelles  | 4.2.2.3 Réduire l'empreinte carbone des émissions opérationnelles  |
| 302-2  | Consommation énergétique en dehors de l'organisation   | 5.5.2.2.3 Réduire l'empreinte carbone des émissions opérationnelles  | 4.2.2.3 Réduire l'empreinte carbone des émissions opérationnelles  |
| 302-3  | Intensité énergétique  | 5.5.2.2.3 Réduire l'empreinte carbone des émissions opérationnelles 5.5.4 Indicateurs environnementaux   | 4.2.2.3 Réduire l'empreinte carbone des émissions opérationnelles 4.5 Indicateurs environnementaux   |
| 302-4  | Réduction de la consommation énergétique   | 5.5.2.2.3 Réduire l'empreinte carbone des émissions opérationnelles  | 4.2.2.3 Réduire l'empreinte carbone des émissions opérationnelles  |
| 302-5  | Réduction des besoins énergétiques, de produits et des services  | 5.5.2.2.4 Réduire l'empreinte carbone des autres émissions 5.5.3 Panorama des produits et services écoresponsables                                   | 4.2.2.4 Réduire l'empreinte carbone des autres émissions 4.3 Panorama des produits et services écoresponsables                                     |

| GRI INDEX                     |   |  |  |
|-------------------------------|---|--|--|
| Code                          | Description   | Localisation (DEU 2021)  | Localisation (Rapport Environnement 2021)  |
| <b>GRI 303 : Eau</b>          |   |  |  |
| 303-1                         | Interaction avec l'eau en tant que ressource partagée                         | 5.5.2.3.2 Préserver l'eau  | 4.2.3.2 Préserver l'eau  |
| 303-2                         | Gestion des impacts liés au rejet d'eau                                       | 5.5.1.3.1 Processus de prévention et d'amélioration continue   | 4.1.3.1 Processus de prévention et d'amélioration continue   |
| 303-4                         | Rejet d'eau   | 5.5.2.3.2 Préserver l'eau  | 4.2.3.2 Préserver l'eau  |
| 303-5                         | Consommation d'eau  | 5.5.2.3.2 Préserver l'eau  | 4.2.3.2 Préserver l'eau  |
| <b>GRI 304 : Biodiversité</b> |   |  |  |
| 304-2                         | Impacts significatifs des activités, produits et services sur la biodiversité | 5.5.2.3.4 Préserver la biodiversité<br>5.5.2.2.3 Réduire l'empreinte carbone des émissions opérationnelles | 4.2.3.2 Préserver la biodiversité<br>4.2.2.3 Réduire l'empreinte carbone des émissions opérationnelles |
| 304-3                         | Habitats protégés ou restaurés  | 5.5.2.3.4 Préserver la biodiversité  | 4.2.3.4 Préserver la biodiversité  |
| <b>GRI 305 : Émissions</b>    |   |  |  |
| 305-1                         | Emissions directes de GES (Scope 1)   | 5.5.2.2.3 Réduire l'empreinte carbone des émissions opérationnelles  | 4.2.2.3 Réduire l'empreinte carbone des émissions opérationnelles                                      |
| 305-2                         | Emissions indirectes de GES liées à l'énergie (Scope 2)                       | 5.5.2.2.3 Réduire l'empreinte carbone des émissions opérationnelles  | 4.2.2.3 Réduire l'empreinte carbone des émissions opérationnelles                                      |
| 305-3                         | Autres émissions indirectes de GES (Scope 3)                                  | 5.5.2.2.4 Réduire l'empreinte carbone des autres émissions   | 4.2.2.4 Réduire l'empreinte carbone des émissions opérationnelles                                      |
| 305-4                         | Emissions de GES en intensité   | 5.5.5 Indicateurs environnementaux   | 4.5 Indicateurs environnementaux   |
| 305-5                         | Réduction des émissions de GES  | 5.5.5 Indicateurs environnementaux   | 4.5 Indicateurs environnementaux   |
| <b>GRI 306 : Déchets</b>      |   |  |  |
| 305-1                         | Génération de déchets et impacts significatifs liés aux déchets               | 5.5.2.3.1 Réduire, réutiliser et recycler les déchets  | 4.2.3.1 Réduire, réutiliser et recycler les déchets  |
| 305-2                         | Gestion des impacts significatifs liés aux déchets                            | 5.5.2.3.1 Réduire, réutiliser et recycler les déchets  | 4.2.3.1 Réduire, réutiliser et recycler les déchets  |
| 305-3                         | Déchets générés   | 5.5.2.3.1 Réduire, réutiliser et recycler les déchets  | 4.2.3.1 Réduire, réutiliser et recycler les déchets  |
| 305-4                         | Déchets non disposés à l'élimination  | 5.5.2.3.1 Réduire, réutiliser et recycler les déchets  | 4.2.3.1 Réduire, réutiliser et recycler les déchets  |
| 305-5                         | Déchets disposés à l'élimination  | 5.5.2.3.1 Réduire, réutiliser et recycler les déchets  | 4.2.3.1 Réduire, réutiliser et recycler les déchets  |

| GRI INDEX   |  |   |   |
|---|--|---|---|
| Code  | Description  | Localisation (DEU 2021)   | Localisation (Rapport Environnement 2021) |
| <b>GRI 401 : Emploi</b>                           |  |   |   |
| 401-1   | a. Le nombre total d'employés et le taux de recrutement de nouveaux employés au cours de la période de reporting, par groupe d'âge, genre et région.   | 5.4.4 Autres indicateurs sociaux<br>Indicateurs sociaux complémentaires   | N/A                                       |
|   | b. Le nombre total d'employés et le taux de rotation du personnel au cours de la période de reporting, par groupe d'âge, genre et région.  | 5.4 Les ressources humaines au service de la performance du groupe  | N/A                                       |
| 401-2   | Les avantages standard accordés aux employés à temps plein de l'organisation et non aux employés temporaires ou à temps partiel, par sites d'activité importants.  | 5.4.3 Assurer un environnement de travail sûr et de qualité<br>Un socle de mesures sociales harmonisées issues du dialogue avec les partenaires sociaux | N/A                                       |
| <b>GRI 402 : Relation employés/direction</b>      |  |   |   |
| 402-1   | Le nombre minimal de semaines de préavis généralement fourni aux employés et à leurs représentants avant la mise en œuvre de modifications opérationnelles significatives pouvant les toucher considérablement.  | 5.4.3 Assurer un environnement de travail sûr et de qualité<br>Un dialogue social en accompagnement des transformations du Groupe                       | N/A                                       |
| <b>GRI 404 : Formation et éducation</b>           |  |   |   |
| 404-1   | Le nombre moyen d'heures de formation que les employés de l'organisation ont suivies au cours de la période de reporting, par : genre ; catégorie professionnelle.   | 5.4.4 Autres indicateurs sociaux<br>Indicateurs sociaux complémentaires   | N/A                                       |
| 404-2   | Type et champ d'application des programmes mis en œuvre et de l'assistance fournie pour la mise à niveau des compétences des employés.   | 5.4.1.2. Développer et valoriser les talents du Groupe<br>L'offre de formation  | N/A                                       |
| 404-3   | Le pourcentage du nombre total d'employés par genre et par catégorie professionnelle ayant bénéficié d'une revue de performance et d'évolution de carrière au cours de la période de reporting.  | 5.4.1.2. Développer et valoriser les talents du Groupe<br>L'accompagnement professionnel des collaborateurs   | N/A                                       |
| <b>GRI 405 : Diversité et égalité des chances</b> |  |   |   |
| 405-1   | Le pourcentage d'individus présents dans les organes de gouvernance de l'organisation dans chacune des catégories de diversité suivantes : genre ; groupe d'âge : moins de 30 ans, de 30 à 50 ans et plus de 50 ans ; le cas échéant, les autres indicateurs de diversité (tels que les minorités ou les groupes vulnérables). | 5.4.4 Autres indicateurs sociaux<br>Indicateurs sociaux complémentaires   | N/A                                       |

# 9. ANNEXE 2 STRATÉGIE POUR UN FUTUR BAS-CARBONE

## La stratégie pour un futur bas-carbone de Thales

|  |   |  |   |  |   |
|--|---|--|---|--|---|
| <b>1. Réduire nos émissions directes et celles de nos produits</b><br><small>En ligne avec l'accord de Paris</small>                           |   | <b>2. Proposer à nos clients des fonctions et des services innovants et éco-responsables permettant de réduire leurs propres émissions</b>   |   | <b>3. Contribuer à la meilleure compréhension des phénomènes climatiques</b>   |   |
| <p><b>Émissions de CO<sub>2</sub> opérationnelles</b><br/>(opérations et mobilité des personnes)</p> <p>- 35% - 50%</p> <p>en 2023 en 2030</p> | <p><b>Autres émissions de CO<sub>2</sub></b><br/>(achats, utilisation des produits et services vendus)</p> <p>- 7% - 15%</p> <p>en 2023 en 2030</p> | <p>Entre 2018 et 2020, les autres émissions de CO<sub>2</sub> ont été réduites de <b>3 992 ktCO<sub>2</sub></b><br/>(ce qui représente 20% de progression au regard de l'objectif 2023)</p> <p>Cette réduction est égale à <b>5 fois</b> l'empreinte carbone de l'éclairage public en France pendant un an</p> | <p><b>80%</b> du total de l'empreinte carbone du Groupe provient de la <b>phase d'usage de nos produits et services</b></p> | <p>Les satellites d'observation de la Terre apportent aux scientifiques du monde entier et aux décideurs, les moyens d'obtenir des données essentielles pour la surveillance de l'environnement, l'océanographie et la météorologie.</p> <p><b>Copernicus, Meteosat, BlackSky, ...</b></p> |   |
| <p><b>NET ZERO</b></p> <p>en 2040</p> <p>Alignés avec la trajectoire 1,5°C</p>   |   | <p>100% des plans d'actions étudiés pour les fournisseurs les plus émetteurs en 2023</p> <p>Engager tous les fournisseurs dans un objectif de -50% en 2030</p> <p>Promouvoir l'innovation et l'écoconception des produits</p> <p>Alignés avec la trajectoire 2°C (travail en cours)</p>                        |   | <p>Thales a développé des <b>produits bas-carbone</b> pour atteindre les objectifs de réduction de ses clients</p>   |   |
| <p>Ces objectifs seront soumis à la certification SBTi</p>   |   | <p><b>PureFlyt</b><br/>le système de gestion de vol (FMS) optimise la trajectoire du vol en temps réel. D'ici 2023, il existe un potentiel de réduction de l'empreinte environnementale de l'avion de <b>10%</b></p>   | <p><b>GreenSpeed</b><br/>optimise significativement la conduite du train et réduit les émissions de <b>15%</b></p>          | <p><b>Radar GO12</b><br/>recharge ses batteries en utilisant des panneaux solaires</p>   | <p><b>SWOT : un programme NASA-CNES</b></p> <p>Le satellite franco-américain, réalisé sous maîtrise d'œuvre Thales Alenia Space, regroupe des missions d'océanographie et d'hydrologie.</p> <p>Pour l'<b>océanographie</b>, SWOT aidera à la compréhension des effets des courants côtiers sur la biodiversité marine, les écosystèmes, la qualité de l'eau et les transferts d'énergie, permettant la création de modèles plus précis sur les interactions entre les océans et l'atmosphère.</p> <p>La mission d'hydrologie évaluera, au niveau des surfaces continentales, les évolutions du stockage d'eau des zones humides, lacs et réservoirs, ainsi que la débitmètre des fleuves. Ces deux missions contribuent à évaluer et à contrôler l'impact des activités humaines sur l'environnement.</p> |
| <p><b>24%</b> de la fourniture en énergie du Groupe provient d'énergies renouvelables</p>  | <p><b>100%</b> des nouveaux produits seront éco-conçus en 2023</p>  | <p><b>Une gouvernance est en place</b> au plus haut niveau pour assurer le déploiement des projets et l'atteinte des objectifs. Plus de <b>120</b> collaborateurs sont impliqués dans les groupes de travail stratégiques.</p>   |   |  |   |
| <p>PILIER ÉMISSIONS OPÉRATIONNELLES</p> <p>PILIER AUTRES ÉMISSIONS</p> <p>Comité de surveillance de la stratégie carbone du Groupe</p>         |   | <p><b>THALES</b><br/>Thales/DCO - Septembre 2021</p>   |   |  |   |

# THALES

Building a future we can all trust

Tour Carpe Diem - 31 place des Corolles  
92098 Paris La Défense - France

+33 (0) 1 57 77 80 00

> [thalesgroup.com](https://www.thalesgroup.com) <

